

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC26102 – 64/2/24

CONSEIL EXECUTIF

Trente sixième session ordinaire

6 et 7 février 2020

Addis Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1191(XXXVI)

Original : English

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS ANTERIEURES DU CONSEIL EXECUTIF ET DE LA CONFERENCE

JANVIER ET JUILLET 2019

INTRODUCTION

1. L'ARTICLE 4 1(b) du règlement intérieur de la Conférence stipule: « *La Conférence veille à la mise en œuvre des politiques et décisions de l'Union et s'assure du respect par tous les Etats membres au moyen des mécanismes appropriés*». Dans la même disposition, l'ARTICLE 5 1(d) du règlement intérieur du Conseil exécutif stipule: "*Le Conseil exécutif veille à la mise en œuvre des politiques, décisions et accords adoptés par la Conférence*". Le compte rendu des décisions précédentes de la Conférence et du Conseil exécutif est par conséquent devenu une caractéristique obligatoire de l'ordre du jour du COREP et du Conseil exécutif lors de leurs sessions ordinaires dans la mesure où ceci constitue un mécanisme efficace pour s'assurer qu'il existe un suivi des décisions prises.
2. A la lumière de ce qui précède, le présent rapport est une synthèse des mesures prises par l'ensemble des organes de l'Union et des Etats membres pour mettre en œuvre les diverses décisions et déclarations adoptées par les organes délibérants de l'Union lors des sessions de février et juillet 2019, au cours de la période qui nous intéresse, à savoir, janvier à décembre 2019. Il s'agit d'un rapport des mesures prises en vue de la mise en œuvre des décisions, des problèmes rencontrés, des propositions de solutions/voies à suivre. Le nombre total des décisions mentionnées par les organes de l'Union et les Etats membres est t de quatre-vingt -seize (96) dont quarante-trois (43) sont issus du Conseil exécutif, quarante-huit (48) de la Conférence, quatre (4) de la session extraordinaire de la Conférence et une (1) des décisions de la réunion à coordination à mi-parcours.
3. Les activités menées au cours de la période de référence couvrent divers thèmes et un certain nombre de questions cruciales d'intérêt pour les Etats membres et ayant un impact direct sur le bien-être des citoyens africains. Ces questions vont de l'aspect juridique, structurel, administratif, financier, et politique, la paix et la sécurité, le genre et les questions ayant trait aux jeunes aux questions à caractère socioéconomique, politique ainsi que les réformes de l'UA. Certaines activités font partie des rapports en cours d'examen au titre de l'agenda du Conseil exécutif et/ou celles de la Conférence
4. Il importe de souligner que le rapport ne couvre que les décisions dont les actions sont attendues des organes de l'UA et des Etats membres. A cet égard, une matrice a été envoyée aux Etats membres en vue des suggestions sur les décisions à mettre en œuvre par les Etats membres. Cependant, aucun des Etats membres n'a réagi. Environ 65% des décisions prises par les organes délibérants doivent être mises en œuvre par les Etats membres et par conséquent il est d'importance primordiale qu'ils rendent compte de ces décisions.
5. Analyse succincte du nombre des décisions prises par les organes délibérants au cours des dix années (10) écoulées:

Année	Nombre de du Conseil exécutif		Nombre de décisions de la Conférence		Session extraordinaire de la Conférence	Réunion de coordination à mi-parcours
	Jan/Fév	Juin/Juillet	Jan/Fév	Juin/Juillet	Juillet 2019	
2009	35	31	35	25		
2010	35	44	21	44		
2011	44	24	32	28		
2012	28	30	25	34		
2013	38	16	24	16		
2014	31	34	27	28		
2015	21	23	22	18		
2016	18	18	17	16		
2017	26	21	26	23		
2018	22	23	30	27		
2019	26	15	47		3	1

6. Les statistiques révèlent que le nombre total des décisions prises à chaque Sommet s'accroît en dépit de l'appel lancé par le Sommet de Johannesburg en 2015 de rationaliser le nombre de décisions. Les décisions au niveau de la Conférence augmentent, tandis que celles prises au Conseil exécutif ont baissé. En outre, la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.898(XXVIII) Rev.1 stipule que "Les décisions proposées par la Commission n'excèdent pas trois (3) par Département et veillent également à la mise en œuvre intégrale dans les délais de la période de compte rendu avant la prise d'une autre décision sur la même question." Cependant, cette décision n'est pas intégralement respectée lorsque les organes délibérants soumettent les décisions d'où l'augmentation continue des décisions sans l'augmentation correspondante en taux de mise en œuvre des mêmes décisions.

7. Le tableau ci-dessous résume la mise en œuvre des décisions par Département/Direction/Unité

No.	Département	No. de décisions	Intégralement mises en œuvre	Partiellement mises en œuvre	Non mises en œuvre
1.	Bureau du Secrétaire général de la Commission (OSGC)	7	1	6	0
2.	Département de paix et de sécurité (PSD)	11	1	10	0
3.	Département des affaires politiques (DPA)	14	4	6	4
4.	Département de l'Infrastructure et de l'énergie (DIE)	1	0	1	0
5.	Département des affaires	11	2	8	1

No.	Département	No. de décisions	Intégralement mises en œuvre	Partiellement mises en œuvre	Non mises en œuvre
	sociales(DSA)				
6.	(HRST) Département des ressources humaines, de la science et de la technologie(HRST)	2	0	2	0
7.	Département du commerce et de l'industrie (DTI)	4	0	4	0
8.	Département des affaires économiques (DEA)	1	0	1	0
9.	Département des affaires économiques (DEA)	3	0	3	0
10.	Direction de la gestion des Conférences et des publications (DCMP)	0	0	0	0
11.	Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines(AHRM)	7	0	7	0
12.	Direction de la politique stratégique de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources(SPPMERM))	7	0	7	0
13.	Direction de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité (PBFA)	7	1	6	0
14.	Direction Femmes, Genre et Développement (WGDD)	0	0	0	0
15.	Direction des citoyens et des organisations de la diaspora (CIDO)	0	0	0	0
16.	Direction de l'information et de la communication (DIC)	2	0	2	0
17.	Bureau de la Conseillère juridique (OLC)	20	3	14	3
18.	Bureau de la vérification interne (BVI)	3	1	2	0
19.	Division de la gestion et de la coordination des partenariats (PMCD)	1	0	1	0
Total		51	5	43	3

8. Le tableau ci-dessous est le résumé de la mise en œuvre des décisions par les Etats membres.

No.	No d'Etats membres qui ont réagi	No. de décisions	Entièrement exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées
1.	Néant	51			

9. Suite à l'analyse du rapport en annexe, les défis communs à relever par les départements dans la mise en œuvre des décisions comprennent l'insuffisance de temps pour exécuter et rendre compte des décisions, des contraintes budgétaires, humaines et techniques, le dédoublement des rapports et la lassitude de la présentation des rapports.

10. **Il convient de souligner que la mise en œuvre des décisions s'est améliorée. En revanche, davantage d'efforts devraient être déployés pour assurer la mise en œuvre intégrale et le respect des obligations de l'Union.**

Recommandations

11. Il est nécessaire de se pencher sur la question du dédoublement dans les rapports et de la lassitude dans la présentation des rapports en initiant un système de rapports centralisé unique qui englobe tous les rapports exigés de la Commission;

12. Il est d'une importance primordiale de rationaliser le nombre de décisions prises par sommet conformément à la décision EX du Conseil exécutif. CL/Déc.898-918 (XXVIII) Rev.1 De nombreuses décisions sont encore prises sans tenir dûment compte des implications financières, juridiques et structurelles des décisions proposées pour adoption par le Conseil exécutif et la Conférence. Cela se traduit à son tour par un faible taux de mise en œuvre des décisions.

13. Les départements et les organes de l'UA doivent veiller au respect des lignes directrices sur la préparation et l'adoption des décisions, par exemple, le respect de l'exigence de soumission d'au plus trois décisions par sommet conformément à la décision du Conseil exécutif. **EX.CL/déc.898 (XXVIII) Rev.1.**

14. Institutionnaliser un prix pour les États membres ayant un taux élevé de mise en œuvre des décisions de l'UA en vue de les reconnaître et d'augmenter le taux de mise en œuvre des décisions des organes politiques par les États membres.

15. La Commission et les États membres devraient éviter de rédiger des rapports/décisions longs et répétitifs sans indiquer ce qui est exigé du Conseil et de la Conférence. En outre, de nouvelles décisions qui contredisent les décisions déjà adoptées devraient être évitées.

**ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE ET DU
CONSEIL EXÉCUTIF PAR LA COMMISSION ET LES AUTRES ORGANES POUR 2019**

**A. TRENTE QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF, 7- 8 FEVRIER 2019, ADDIS ABEBA
(ETHIOPIE)**

1) MISE EN OEUVRE PAR LA COMMISSION

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
1.	EX.CL/Dec.1031(XXXIV) Décision sur les rapports des Sous-comités du Comité des représentants permanents (COREP)	OSGC	2. DÉCIDE qu'un seul modèle de rapport devrait s'appliquer à tous les rapports des sous-comités du COREP ;	2019	Les directives et le plan directeur des sous-comités des rapports des sous-comités du COREP élaborés par l'OSGC et distribués à tous les départements en vue de leurs suggestions Les directives finales et le plan directeur des rapports doivent être approuvés e par le COREP et peuvent servir dès l'année 2020.	Partiellement mise en œuvre	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		OSGC	3. ; CHARGE la Commission de remplir son mandat de coordination, de préparation de l'ensemble des sous-comités du COREP pour veiller à ce que les réunions se tiennent en temps opportun et de manière régulière ;	2019	Mise en place d'un système numérique pour la coordination interservices et l'organisation de toutes les réunions par la Commission y compris celles des sous-comités du COREP. Le Président de la Commission a approuvé que le projet et les contacts avec le Bureau des Nations Unies à l'UA soient créés pour sa mise en œuvre. Le système numérisé devrait être opérationnel pour être testé pendant les réunions des organes délibérants en juin/juillet 2020.	Partiellement exécuté	
		OLC	2. CHARGE ÉGALEMENT la Commission d'exécuter son mandat, qui consiste à fournir des avis juridiques à toutes les réunions des sous-comités du COREP afin de préserver la	2019	L' OLC s'est efforcé d'assigner ses fonctionnaires à toutes les réunions des CTS pour orienter les	Partiellement	- Manque de membres du personnel pour couvrir tous les Comités techniques spécialisés outre les autres mandats de l'OLC

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			mémoire et la cohérence des décisions.		réunions. Les fonctionnaires ont pu aider à l'élection du bureau, en veillant à ce que la rotation régionale et géographique soit respectée, ont donné des avis sur toutes les questions juridiques à l'attention des CTS respectifs toutes les fois que des incohérences ont été observées		<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle de l'OLC lors des réunions n'est que consultative mais il peut donner des orientations que les CTS peuvent réfuter - Le manque de quorum en dépit des efforts de la Commission ont entravé le travail des CTS'
		PBFA/SPPME RM	<p>I. RÉUNION CONJOINTE DU SOUS-COMITÉ SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION GÉNÉRALES DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES ET DES EXPERTS DU F15 - Doc. EX.CL/1104(XXXIV) i</p> <p>A. Le Document-cadre budgétaire 2020</p> <p>11. DECIDE:</p> <p>i) D'institutionnaliser un cycle budgétaire de</p>	En cours			<ul style="list-style-type: none"> - PBFA doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de ce paragraphe

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			3 ans;				
		PBFA/SPPME RM	ii) De baser le plafond budgétaire annuel sur un taux d'exécution moyen de trois (3) ans;	En cours			- PBFA doit prendre l'initiative de la mise en oeuvre de ce paragraphe
		PBFA/SPPME RM	ii) renforcer et intégrer le «suivi et l'évaluation» dans les processus de planification et de budgétisation	En cours	La présélection prévue pour le recrutement d'un expert en suivi et évaluation (P3) a été programmée du 2 au 6 décembre	Partiellement	- La présélection a été annulée en raison du manque de quorum du panel
		PBFA/SPPME RM	v) renforcer une culture de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats ;	En cours	Les travaux se poursuivent avec l'assistance d'un consultant en assistance Le projet du manuel de RBM est déjà	Partiellement	Départ de personnel

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					sous examen		
		PBFA/SPPMERM	B. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 13CHARGE la Commission d'instaurer l'examen semestriel du budget afin d'assurer une meilleure exécution budgétaire et éviter autant que possible les budgets supplémentaires ;	En cours	SPPMERM a déjà révisé et reconfiguré le format du cadre logique pour faciliter la planification et la budgétisation à mi-parcours		<ul style="list-style-type: none"> - SPPMERM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de ce paragraphe. - Les jalons et les cibles de 2022 à 2023 ne seront disponibles qu'après l'évaluation à mi-parcours 2018-2023 en 2020. Cependant la plupart des départements ont reçu l'assistance dans l'élaboration des jalons et des cibles pour 2021, avant l'évaluation à mi-parcours
		PBFA	C. FONDS DE RESERVE 14.; AUTORISE la création d'une réserve d'actifs à incorporer dans le Règlement financier pour représenter l'élément d'actifs du Fonds de réserve;	2019			
		AHRM	15. DEMANDE à la Commission de présenter le rapport sur l'évaluation des	Trente-cinquième session ordinaire du Conseil			

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			actifs effectuée en 2018, à la trente-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019.	exécutif, 4 – 5 juillet 2019			
		PBFA	D. ARRIERES ET DETTES DE L'UNION 17. AUTORISE la mise en place d'un système d'accumulation des arriérés de salaire dans les états financiers de 2018 conformément aux exigences des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) que l'UA a adoptées en janvier 2013 - Décision EX.CL/Dec.728(XXII);				
		PBFA	19. DEMANDE à la Commission d'élaborer des modalités et un plan de paiement des dettes dues par l'Union, y compris aux États membres, et de faire rapport à la 35e session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019;	35 ^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif du 4 au 5 juillet 2019			
		Unité de la réforme	ADOpte la feuille de route des réformes administratives référencée EX/CL/1104(XXXIV) i et DONNE MANDAT à la Commission, en collaboration avec le COREP, de veiller à sa mise en œuvre dans les délais impartis et de faire rapport sur	Chaque session ordinaire du Conseil exécutif à partir de la trente-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif, 4 – 5 juillet 2019			

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			les progrès accomplis à chaque session ordinaire du Conseil exécutif.				
		AHRM/PBFA/ AU Offices in Brussels and Geneva	F.TAUX DE CHANGE PRÉFÉRENTIEL 21. DEMANDE à la Commission de : i) Élaborer, en consultation avec les Missions permanentes de l'UA à Bruxelles et à Genève et de soumettre au Sous-comité pour examen et observation, les termes de référence d'un consultant qui serait chargé de mener une étude sur le taux préférentiel pour les Missions permanentes à Bruxelles et à Genève , et de recruter un consultant pour mener l'étude conformément aux termes de référence, d'ici à la fin avril 2019 ;	Fin avril 2019			- AHRM doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de ce paragraphe.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			ii) Maintenir le statu quo sur le taux préférentiel dans l'attente des résultats de l'étude et d'une décision des organes délibérants.				
		PBFA/OLC	<p>G. RÉVISION DU RÈGLEMENT FINANCIER DE L'UA</p> <p>23. CHARGE la Commission de présenter le Règlement financier révisé au Comité technique spécialisé (CTS) sur la justice et les questions juridiques avant son examen par le Conseil exécutif.</p>		<p>La retraite a été organisée entre la PBFA et le Bureau de la Conseillère juridique à Debrezeit du 30 septembre au 5 octobre 2019</p> <p>2. Retraite du sous-comité du COREP sur la GSCABFM avec les Experts des F15 et l'examen des statuts du personnel et du règlement financier, du 4 au 11 novembre 2019 à Nairobi, Kenya</p>	- Partiellement exécuté	- En raison des contraintes de temps il n'était possible de soumettre le document au CTS sur la Justice et les affaires juridiques
		AHRM	<p>H. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET QUOTA DES ÉTATS MEMBRES</p> <p>24. RÉAFFIRME le moratoire sur le</p>				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			recrutement basé sur les contrats de courte durée, à durée déterminée et de services spéciaux et DEMANDE à la Commission de gérer les exceptions au cas par cas; et de finaliser le rapport sur le règlement de la question des effectifs non permanents ;				
		AHRM	25. DEMANDE à la Commission de communiquer régulièrement aux États membres une mise à jour de leurs quotas respectifs				
		AHRM/OLC	26. DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission d'accélérer les travaux du groupe de travail interne chargé de réviser les Statuts et Règlement du personnel et de soumettre les Statut et Règlement révisés au Conseil exécutif pour examen				- AHRM doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de ce paragraphe
		AHRM	27. DEMANDE EN OUTRE à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la trente-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019.	35 ^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019			

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		AHRM/PBFA/ OLC	<p>II. SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT Doc.EX.CL/1104(XXXIV) ii A.RAPPORT SUR LES FAITS CONSTATÉS EN CE QUI CONCERNE LES PROCESSUS OPÉRATIONNELS ET DE RECRUTEMENT DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)</p> <p>29. DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission de :</p> <p>i) prendre des mesures disciplinaires et engager des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes responsables de paiements illégaux, y compris des indemnités, conformément au Règlement financier, ainsi qu'aux Statut et Règlement du personnel de l'UA ;</p>		S'agissant des mesures juridiques prises par le Bureau de la Conseillère juridique, plusieurs dispositions ont été insérées dans le processus d'examen du règlement financier et des statuts et règlement du personnel. Ces dispositions ont trait aux membres du personnel, à leur capacité d'opérer en tant que fonctionnaires en charge du contrôle et des mesures disciplinaires en cas d'indiscipline		- . - AHRM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de ce paragraphe
		OLC	ii) accélérer, en étroite collaboration avec le PAP, le processus de renouvellement de l'accord de siège du PAP avec le gouvernement sud-africain	Janvier 2020	Les préparations sont en cours pour la réunion du sous-comité sur le siège et les accords de siège (Prévue en octobre 2019)	Non exécuté	Le sous-comité sur le siège et l'accord de siège invitera le gouvernement sud-africain à faire un rapport sur l'état d'avancement

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		OIA	iii) vérifier périodiquement les comptes de tous les organes de l'UA et faire rapport régulièrement au Conseil exécutif;	Ongoing	Vérifications périodiques entreprises	Entièrement exécuté	
		OIA	30. DEMANDE EN OUTRE au même Conseil des vérificateurs externes qui a vérifié les comptes du PAP d'achever l'exercice de vérification en recueillant des informations supplémentaires auprès des principales parties prenantes qui n'ont pas été interrogées, à savoir le pays hôte, les autres membres du Bureau du PAP, le Secrétaire général du PAP qui a été licencié et d'autres fonctionnaires du PAP qui ont été licenciés ou qui ont démissionné dans des circonstances peu claires, et DEMANDE EN OUTRE aux mêmes vérificateurs externes qui ont vérifié les comptes de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (AfCHPR) d'achever le travail qu'ils ont commencé à la Cour en procédant à des entretiens avec le personnel, y compris les fonctionnaires qui auront				Note: Le Secrétariat du BVI doit répondre et non l' OIA.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			quitté la Cour dans des circonstances peu claires.				
		OLC	B. AUTRES QUESTIONS D'AUDIT 31.INSTRUIT comme suit: iii) Le Bureau de la Conseillère juridique doit examiner les instruments juridiques de tous les organes de l'UA et identifier ceux qui contreviennent aux actes juridiques suprêmes de l'UA.				Le Bureau du Président a organisé des ateliers sur la gouvernance des organes et les instruments juridiques des organes ont été examinés par rapport aux instruments juridiques suprêmes. Le bureau de la Conseillère juridique a participé à ces ateliers. Il faut une coordination adéquate entre le bureau du Président et le Bureau de la Conseillère juridique pour trancher cette question.
		AHRM/PBFA/OLC/OIA	32. DEMANDE à la Commission de l'UA de suivre la mise en œuvre de la présente décision et de faire rapport à la trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.	Trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020 ;	- <i>Le Bureau de la Conseillère juridique est d'avis que le temps n'est pas adéquat pour examiner les</i>		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p><i>instruments juridiques des organes de l'UA et d'identifier ceux qui violent les instruments juridiques suprêmes de l'UA sera après l'approbation du nouveau statut et règlement du personnel et les règlements financiers afin d'éviter le double emploi.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Groupe de travail mis en place par le Président.</i> - <i>Examen des recommandations de l'audit.</i> - <i>4 Affaires ont été portées à l'attention du conseil de discipline. Et d'autres mesures</i> 		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<i>administratives ont été prises.</i> - <i>Le Président a informé le COREP</i> - -		
		SPPMERM/PB FA	C. EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE JANVIER - JUIN 2018 33. DEMANDE à la Commission de traiter les questions soulevées par le Sous-comité du COREP de faire rapport à la trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020;;	Trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020			
		OIA	D. RAPPORTS D'AUDIT INTERNE D'AUTRES ORGANES DE L'UA SUR LA PERFORMANCE ET LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT 34. DIFFÈRE l'examen des rapports d'audit interne et de l'audit des autres organes de l'UA et de l'Agence ADUA / NEPAD sur la performance et le processus de recrutement afin de permettre une analyse plus approfondie et l'élaboration de	Trente-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019	L'examen des rapports a été fait en juillet 2019 à Niamey	Entièrement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			recommandations sur cette question, à soumettre à la trente-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019 ;				
		BCP/PMCD	<p>IV. Le Sous- comité sur la coopération multilatérale- Doc.EX.CL/1151(XXXV)v</p> <p>RAPPELLE la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1031(XXXIV) de février 2019 sur la représentation de l'UA dans les réunions de partenariat et DECIDE de renvoyer la question au sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale en vue d'un examen approfondi afin de dégager le consensus portant sur cette question tout en poursuivant l'application de toutes les décisions du Conseil exécutif et de la Conférence liées à cette question notamment les décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.986(XXXII) de janvier 2018, EX.CL/Dec.942(XXX) de janvier 2017,</p>	Trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020	Le sous-comité plénier sur la coopération multilatérale a mis sur pied un comité composé des Doyens des cinq régions; le président du COREP et le Bureau du Sous-comité plénier doivent entreprendre un processus de consultation pour parvenir à un consensus sur la question des partenariats.	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			EX.CL/Dec.899(XXVIII) de janvier 2016 et EX.CL/Dec.877(XXVII) de juin 2015, Assembly/AU/Dec.131(VII) de juin 2006 et Assembly/AU/Dec.635(XXVIII) de janvier 2017 sur la réforme de l'UA				
		OLC	IV. SOUS COMITE SUR LE SIEGE ET LES ACCORDS DE SIEGE - Doc. EX.CL/1104(XXXIV)iv 39. DEMANDE à la Commission, en collaboration avec le Sous-comité sur les accords de siège et les accords d'accueil de poursuivre les consultations avec le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie afin de régler les questions en suspens concernant le siège		Les préparations sont en cours pour la réunion du sous-comité sur le siège et les accords de siège (prévue en octobre 2019). Le sous-comité sur le siège et les accords de siège invitera le gouvernement sud-africain à rendre compte de l'état d'avancement	Non exécuté	Les préparations sont en cours pour la réunion du sous-comité sur le siège et les accords d'accueil prévue en octobre 2019.
		OLC	43. INVITE INSTAMMENT la Commission, en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les accords de siège et les accords d'accueil ainsi que le Groupe de travail ad hoc sur la répartition géographique équitable, de finaliser d'urgence les études		Idem que ce qui précède		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			sur les accords avec les pays hôtes et les directives pour la mise en œuvre de l'accord de siège, questions qui concernent notamment la taxation des salaires des ressortissants des agents locaux ou des titulaires de titres de séjour permanents ;				
		OLC	44. DEMANDE à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la trente-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019.	35ème session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019	Idem que ce qui précède		
		OSGC/AUDA-NEPAD Unit	VI. SOUS-COMITÉ SUR L'ADUA/ NEPAD Doc. EX.CL/1104(XXXIV) viii 48. DECIDE que: i) La réunion d'information par le directeur exécutif de l'AUDA/NEPAD au COREP soit institutionnalisée et se tienne sur une base biannuelle;		. L'OSGC a invité le NEPAD-AUDA à proposer une date pour l'information par le Secrétaire exécutif au COREP		
2.	EX.CL/Dec.1032(XXXIV) Décision sur les rapports des CTS	OSGC	2. DÉCIDE qu'un seul modèle de rapport doit s'appliquer à tous les rapports des CTS ;		Les directives et le plan directeur des rapports du CTS élaborés par l'OSGC et diffusés à tous les départements en	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					vue des suggestions. - Les directives finales et le plan directeur des rapports doivent être approuvés par le COREP et peuvent être utiles dès 2020.		
		OSGC/Départements servant de Secrétariat aux CTS	3. NOTE AVEC PRÉOCCUPATION les nombreuses propositions formulées par les CTS pour la création de nouveaux organes sans qu'ils en exposent les implications financières, juridiques et structurelles, et DÉCIDE de mettre en place un moratoire sur les initiatives que prendront à ce sujet les CTS		Une lettre de rappel sur la mise en œuvre de cette décision envoyée à tous les départements servant de secrétariat aux CTS pour respecter le moratoire. -	Partiellement exécuté	
		OSGC	4. DEMANDE à la Commission d'envoyer à temps les informations complètes sur la tenue des sessions des CTS afin de permettre aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour participer aux sessions des CTS en vue d'assurer la constitution du quorum et			Non exécuté	Collaboration insuffisante des départements avec l'OSGC pour élaborer un calendrier complet des réunions avec les dates finales et les ordres du jour provisoires. Non acceptation par certains départements du

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			l'appropriation des résultats				mandat de coordination de l'OSGC.
		OSGC	6. CHARGE la Commission de remplir son mandat de coordination, de préparation et de tenue de tous les CTS afin que les réunions se tiennent à temps et régulièrement ;		Mise en place d'un système numérique pour la coordination interservices et l'organisation de toutes les réunions de la Commission, y compris celles des CTS.	Partiellement exécuté	Les fonds pour mettre en place le système numérique
		OLC	7. CHARGE ÉGALEMENT la Commission de remplir son mandat, qui consiste à fournir des conseils juridiques à toutes les réunions des CTS afin de préserver la mémoire et la cohérence des décisions ;		Le bureau de la Conseillère juridique a pris part à divers CTS et des avis juridiques ont été fournis.	Partiellement exécuté	-...) - Certains CTS n'ont pas mis en œuvre l'avis du Bureau de la Conseillère juridique, ce qui a créé un conflit et une incohérence.(Création de nouvelles institutions , élection du bureau, pour faire diligence -L'OLC manque de personnel
			II. TROISIÈME (3e) SESSION ORDINAIRE DU CTS SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LES SPORTS, 21-25 OCTOBRE 2018, ALGER (ALGÉRIE) - Doc. EX.CL/1106(XXXIV) B.Plan d'action africain pour l'autonomisation de	2019	L'APAYE 2018 – 2023 a été élaboré	Entièrement exécuté	L'appropriation et le compte rendu par les

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		HRST	<p align="center">la Jeunesse (APAYE)</p> <p>13. INVITE la Commission, en collaboration avec les partenaires, à accélérer l'élaboration du Plan d'action africain pour l'autonomisation de la Jeunesse (APAYE) dans le cadre de la mise en œuvre de l' Agenda 2063 et de la feuille de route de l'UA pour tirer pleinement profit du dividende démographique, et à soutenir les États membres dans la mise en œuvre de ce Plan ;</p>		et adopté lors de la réunion de validation organisée à Accra, Ghana avec la participation des Etats membres. La mise en œuvre de l'APAYE a commencé par l'initiative de 1 million et les stratégies d'accélération au niveau de pays.		Etats membres de l'APAYE revêtent une importance primordiale pour évaluer les indicateurs de développement des jeunes des pays
		HRST	<p>C. Promotion du volontariat des jeunes et les programmes d'échange en Afrique</p> <p>15.; DEMANDE à la Commission d'élaborer un cadre directeur pour définir les normes minimales pour le volontariat en Afrique visant à renforcer la contribution des États membres à la promotion du volontariat des jeunes et aux initiatives d'échange sur le continent par le biais du financement accru, des partenariats et de compte</p>	2019	Un consultant a été recruté pour élaborer le projet de norme continentale des volontaires, a organisé une consultation lors du deuxième Forum de liaison continentale (organisé du 23 au 25 octobre 2019) pour déterminer les besoins d'élaboration des	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			rendu ;		normes continentales des volontaires.		
		HRST	D. Rapport sur Youth Connekt Africa 16. DEMANDE à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement du Rwanda et les partenaires concernés, de mettre en place le Programme « Youth Connekt Africa » en tant qu'initiative continentale de promotion des liens entre les jeunes et le partage des connaissances. L'Initiative sera dirigée par une structure administrative qui sera établie dans un État membre ;	2019	S'agissant de la décision du Conseil exécutif de l'UA, le gouvernement rwandais œuvre à la création de la plate-forme Youth Connekt Africa Hub, et a recruté un cabinet international pour procéder au recrutement d'un directeur exécutif. Une liste de candidats présélectionnés a	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					été présentée au comité de pilotage de Youth Connekt Africa en octobre 2019.		
		DSA	E. Sur les Jeux Africains 19. DEMANDE à la Commission de soumettre la structure de tout organe dont la création est proposée, aux sous-comités compétents du COREP, en tenant compte des implications structurelles, financières et juridiques pertinentes et du processus de réforme de l'Union en cours ;		Les structures de l'organisation des Jeux africains sont dans les statuts du Conseil des Spots de l'UA, dont le mandat est de coordonner l'organisation des Jeux africains, notamment les structures des Jeux africains sont le comité technique de l'Organisation des Jeux africains (TOCAG) et l'organisation locale des Jeux africains (COJA). Les principaux instruments opérationnels des Jeux sont les règles fondamentales des Jeux africains. Les structures n'ont aucune incidence		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					financière pour la CUA car elles sont couvertes par l'accord de siège signé avec l'Etat membre hôte.		
		DPA	<p>III. - PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS) SUR LA MIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES, 29 OCTOBRE-3 NOVEMBRE 2018, MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE) - Doc. EX.CL/1107 (XXXIV)Doc. EX.CL/1107(XXXIV)</p> <p>A. Directives pour la conception, la production et la délivrance du passeport africain :</p> <p>22. DEMANDE à la Commission de vulgariser ledit protocole et les directives sur la production et la délivrance du passeport africain auprès des États membres, pour assurer un soutien technique à leur mise en œuvre.</p>	Jan-Dec 2019	<p>Promotion accélérée du protocole sur la libre circulation des personnes et le passeport africain avec le comité pour le commerce, les douanes et le comité de l'immigration au parlement panafricain (PAP). Le Forum visait à consolider la vulgarisation et la promotion du régime de la libre circulation par les parlements régionaux. 33 signatures et 4 ratifications déposées par les États membres sur le protocole relatif à la libre circulation.</p>	Entièrement exécuté ; cependant des défis persistent	<p>La lenteur de la signature et de la ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes par les Etats membres. Il y a lieu d'intensifier le plaidoyer et la promotion de l'agenda de la libre circulation.</p> <p>Une perception forte des menaces sécuritaires posées par le régime de la libre circulation. La Commission doit éliminer les menaces sécuritaires en collaborant étroitement avec les agents de la sécurité</p>

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DPA	<p>B. Sur le projet de protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à la nationalité et à l'élimination de l'apatridie en Afrique :</p> <p>23. DEMANDE à la Commission de transmettre le projet révisé de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux aspects spécifiques du droit à la nationalité et à l'élimination de l'apatridie en Afrique, au CTS sur la justice et les questions juridiques, pour examen et transmission ultérieure aux organes délibérants de l'UA ;</p>		Rien n'a été fait jusque-là en raison des ressources limitées et le calendrier conflictuel	Non exécuté	Mobiliser des ressources suffisantes pour cette tâche à entreprendre
		OLC	<p>IV. QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS) SUR LA JUSTICE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES, 23-30 NOVEMBRE 2018, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE) - Doc. EX.CL/1108 (XXXIV)</p> <p>26. DEMANDE à la Commission de prendre des mesures concrètes pour garantir l'authenticité des projets d'instruments juridiques</p>		- Revu des instruments juridiques avant leur adoption par les organes délibérants.	Partiellement	<ul style="list-style-type: none"> - L'OLC manque de personnel - Nécessité d'avoir des rédacteurs juristes dans les 4 langues de l'UA comme décision de 2008 du Conseil à mettre en œuvre

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			dans les quatre (4) langues de travail de l'UA ;				
		OLC	29. DEMANDE à la Commission d'élaborer d'urgence le statut du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ;		Le projet de statut du MAEP a été élaboré en consultation avec le MAEP	Entièrement exécuté	
		OLC	30. CHARGE le CTS sur la justice et les affaires juridiques d'organiser une session extraordinaire avant la trente-cinquième (35e) session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019 pour examiner les instruments ci-après : i) Projet de statut de l'ADUA/NEPAD ii) Projet de Règlement intérieur de l'ADUA/NEPAD iii) Projet de statut du MAEP.	35ème session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019:	Tous les projets d'instruments juridiques ont été soumis au CTS/JLA en mai 2019 et au Conseil juridique en juillet 2019.	Entièrement exécuté.	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		AHRM/DPA/Reform Unit	<p>V. TROISIÈME (3e) SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS) SUR LE SERVICE PUBLIC, LES ADMINISTRATIONS LOCALES, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA DÉCENTRALISATION, 5-7 DÉCEMBRE 2018, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE) – Doc. EX.CL/1109(XXXIV)33.</p> <p>PREND NOTE de la nécessité de renforcer les capacités du Département des affaires politiques en matière de ressources humaines et DEMANDE à la Commission de traiter cette question dans le cadre du processus de réforme en cours ; ;</p>				- DPA devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de ce paragraphe.
		DPA	<p>34. DEMANDE à la Commission d'accélérer la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec. 993 (XXXII) de janvier 2018 concernant le processus visant à rendre opérationnel le Haut Conseil des autorités locales (HCLA) et de faire rapport à la 35e session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019 ;</p>	35ème Session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019	Soumis aux structures concernées au sein de l'UA pour approbation	Non exécuté	Structure proposée non encore approuvée par les organes délibérants concernés
		OLC/DTI	VI. SEPTIÈME RÉUNION DES	36ème Session			- . - L'OLC doit

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE (UA), 12-13 DÉCEMBRE 2018, LE CAIRE (ÉGYPTE) – Doc. EX.CL/1110(XXXIV)38.</p> <p>DEMANDE à la Commission de soumettre les instruments juridiques ci-après, par l'intermédiaire du CTS sur la justice et les affaires juridiques à la 36e session ordinaire du Conseil exécutif, avant février 2020 :</p> <p>(i) listes de concessions tarifaires; et</p> <p>(ii) listes d'engagements spécifiques sur le commerce des services des cinq secteurs prioritaires et le Cadre réglementaire.</p>	ordinaire du Conseil exécutif avant février 2020			prendre l'initiative de la mise en œuvre de ce paragraphe
		DTI	<p>39. DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission de faciliter la conclusion des négociations d'ici juin 2020 et la soumission subséquente des projets de protocoles au CTS sur la justice et les affaires juridiques, sur :</p> <p>i) l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété</p>	Juin 2020	Les préparations sont actuellement en cours pour élaborer des textes et entamer des négociations sur les investissements, la politique concurrentielle et les droits de propriété intellectuelle.	Partiellement exécuté	Il n'y a pas assez de fonds pour exécuter les activités programmées en vue de finaliser la mise en œuvre de cette décision

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			intellectuelle ; ii) Le commerce des services sur les sept (7) secteurs au-delà des cinq (5) secteurs prioritaires des services;		Une Conférence d'annonces d'intentions a été organisée en septembre 2019. Elle sera suivie de réunions techniques sur la même question pour finaliser les négociations. the negotiations.		
		DTI	VII. THE 2ND ORDINARY SESSION OF THE STC ON TRADE, INDUSTRY AND MINERALS, 08-12 JANUARY 2019, ADDIS ABABA, ETHIOPIA - Doc. EX.CL/1111(XXXIV) 42. DEMANDE à la Commission, en collaboration avec le Sous-comité de l'UA des Directeurs généraux des douanes et le Sous-comité dur la facilitation du commerce, la coopération douanière et le transit, de finaliser les stratégies sur la facilitation du commerce et les produits de base pour examen par la première session extraordinaire du CTS sur le Commerce, l'industrie et les	33 ^{ème} Session ordinaire de la Conférence en février 2020;	Finalisation de la stratégie des produits de base en cours et qui sera présentée lors d'un CTS extraordinaire sur le commerce, l'industrie et les ressources minières en vue de la finalisation. La finalisation de la stratégie de du commerce attend la création du sous-comité de la ZLECAf sur la facilitation du commerce	Partiellement exécuté	Il n'y a pas assez de fonds pour finaliser harmonieusement ces deux stratégies.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			ressources minérales, avant la trente-troisième session ordinaire de la Conférence, en février 2020;				
		DTI/AHRM	43. DEMANDE à la Commission d'accélérer la mise en place du Secrétariat intérimaire de la ZLECAf afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord dès son entrée en vigueur;		La Commission de l'UA a été désignée comme secrétariat intérimaire de la ZLECAf	Partiellement exécuté	- Il faut recruter assez de personnel pour exercer les fonctions de secrétariat intérimaire -
		DTI/DIE	47. CHARGE la Commission d'élaborer, en collaboration avec les États membres, la CEA et d'autres parties prenantes concernées, une stratégie globale de l'Union africaine pour le développement du commerce et de l'économie numériques afin de permettre aux États membres de tirer pleinement parti de la 4e révolution industrielle et afin de faciliter la mise en œuvre de la ZLECAf et, à terme, la transformation économique et structurelle de l'Afrique, et de soumettre ladite stratégie à l'adoption de la Trente-troisième session ordinaire de la Conférence, en février 2020;	33ème session ordinaire du Sommet en février 2020	Le DIE a élaboré une stratégie complète de transformation numérique à soumettre à l'examen et à l'adoption de la 33ème session ordinaire du Sommet en février 2020	Partiellement exécuté	Etablir le lien et aligner la stratégie du commerce numérique avec la stratégie complète de transformation déjà élaborée.
		DTI	48. DEMANDE INSTAMMENT		Le Département du	Partiellement	Des ressources

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			à la Commission et aux États membres d'étudier des mécanismes permettant de mobiliser des fonds pour le développement des PME sur le continent et de mettre au point des instruments innovants, tels que les services d'aide au développement des entreprises, pour améliorer l'accès au financement et aux marchés et renforcer la survie et la viabilité des PME		Commerce et de l'Industrie mène une consultation pour développer des mécanismes pour le financement des PME		adéquates doivent être mobilisées pour la mise en oeuvre de la stratégie de l'UA sur les PME qui fait partie de...
		DSA/DTI	50. INVITE INSTAMMENT la Commission à élaborer un programme de travail sur l'Initiative présidentielle pour la mode éthique en tant que démarche visant à promouvoir la chaîne de valeur de mode éthique africaine et en tant qu'outil de création d'emplois et de richesses dans les économies africaines;	Janvier/février February 2021	Une étude sur le développement de la chaîne des valeurs de la mode a été initiée en Afrique et sera achevée en décembre 2019.		- DSA doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de ce paragraphe.
3.	Décision sur la note conceptuelle relative au thème de l'année: "Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées internes: Vers une	DPA	3. DEMANDE aux États membres et à la Commission de : i) planifier et d'organiser, en collaboration étroite avec les organes de l'UA, les CER et les partenaires, les activités inscrites dans le cadre du	Trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif, 6 – 7 février, et la Trente-troisième session ordinaire de la Conférence	Diverses activités sur le thème ont été menées y compris les réunions consultatives continentales sur les causes profondes des PDI. Il a été également	Partiellement exécuté	Ressources inadéquates Changement de calendrier

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	solution durable au déplacement interne en Afrique” Doc. EX.CL/1112(XXXI V)		thème de l'année 2019, conformément à la feuille de route sur ledit thème et aux décisions permanentes des organes de décision de l'UA ; et	9 – 10 février 2020	organisé la Commémoration de 1969 (50 ans) de la Convention de l'OUA avec le PAP qui a regroupé les Etats membres.		
		DPA	ii) célébrer au cours de l'année 2019 le 50e anniversaire de l'adoption de la Convention de l'OAU de 1969 sur les réfugiés et le 10e anniversaire de la Convention de Kampala, en organisant des activités visant à promouvoir leur ratification, appropriation et mise en œuvre.	Trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif, 6 – 7 février, et la Trente-troisième session ordinaire de la Conférence 9 – 10 février 2020	Commémoration du 50ème anniversaire faite en juin 2019 au siège de l'UA. Deux chefs d'Etat (2) ont participé à l'événement (Guinée Equatoriale et Ethiopie)	Entièrement exécuté	Le 10ème anniversaire de la Convention de Kampala prévu du 2 au 3 décembre 2019 en Ouganda.
		DPA	5. DEMANDE à la Commission de rendre compte de la mise en oeuvre de cette Décision à la 36ème Session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.	Trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif, 6 – 7 février, et la 33e Session ordinaire de la Conférence, 9 – 10 février 2020	Rapport à soumettre dès sa finalisation dans toutes les langues de l'UA	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
4.	EX.CL/Dec.1034(XXXIV) Décision sur l'état de mise en oeuvre des décisions précédentes du Conseil exécutif et de la Conférence Doc. EX.CL/1113(XXXI V)	OSGC	3. DEMANDE à la Commission de: i) de faire l'évaluation de toutes les décisions précédentes adoptées sur la mise en œuvre dans le but d'améliorer et de renforcer le mécanisme actuel sur le suivi de la mise en œuvre des décisions des organes délibérants;		<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure planification des activités de la Commission par la mise en place d'un système numérisé inclusif pour la coordination interdépartementale et l'organisation de toutes les réunions; - Distribuer une enquête sur l'amélioration de la mise en oeuvre des décisions à tous les départements de la Commission et organes de l'UA; - Distribuer une enquête sur l'amélioration de la mise en oeuvre des 		<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de mise en oeuvre des décisions doit être en corrélation avec l'évaluation des performances des directeurs et des chefs de Division ; -Créer un prix pour les Etats membres dotés d'un taux élevé de mise en oeuvre des décisions de l'UA. Le prix sera de trois (3) catégories: Or, argent et bronze à décerner aux chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres ayant fait preuve d'excellence.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					décisions aux Etats membres;		
		SPPMERM/PBFA	ii) veiller à ce que les ressources financières soient allouées en temps opportun, afin de permettre la mise en œuvre des décisions des organes délibérants ;		La répartition des ressources pour le déficit budgétaire 2020 est en cours. La date limite est fixée au 31 décembre 2019.		- . - SPPMERM doit prendre l'initiative de la mise en oeuvre de ce paragraphe
		OLC/PBFA/AH RM	iii); s'assurer que tous les projets de décision sont soumis avec leurs implications financières, juridiques et structurelles, le cas échéant ;				
		OLC	iv) examiner l'aspect juridique des projets de décision avant leur examen par les organes délibérants ;		L'OLC examine les projets de décisions, sert partiellement de secrétariat pour le comité de rédaction, émet des avis à chaque réunion pour assurer le processus menant à la prise de	Partiellement exécuté	. Les projets de décisions sont transmis à l'OLC souvent à la dernière minute.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					décisions conformément aux instruments juridiques adoptés par les organes délibérants.		
		OSGC/AHRM	v) renforcer les capacités des départements à rédiger les projets de décisions.		Proposition d'une formation à la rédaction des décisions à l'intention des directeurs, chefs de division et diplomates des États membres.		La formation aura lieu en 2020 sous réserve de la disponibilité des fonds
5.	EX.CL/Dec.1036(XXXIV) EX.CL/1116(XXXI V) Décision sur la situation humanitaire en Afrique Doc. EX.CL/1116(XXXI V)	DPA	3. RAPPELLE la Décision Assembly / AU / Dec.604 (XXVI) adoptée par la 26e session ordinaire de la Conférence, tenue les 30 et 31 janvier 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie), portant création de l'Agence humanitaire africaine, et DEMANDE à la Commission de prendre des mesures en vue de sa mise en œuvre ;		Rapport d'étude de faisabilité sur les modalités de prêt. Les consultations entreprises et les séances d'information faites au COREP, CPS et au CTS sur la migration, les réfugiés et les PDI pour organiser une session extraordinaire en 2020 avant le lancement de l'Agence en juillet 2020	Partiellement exécuté	Larges consultations Ressources insuffisantes pour le lancement

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DPA	9. ENCOURAGE les États membres et la Commission de prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés.		Dialogue de haut niveau sur les causes profondes organisé en février 2019.	Partiellement exécuté	Le dialogue politique prend du temps
6.	EX.CL/Dec.1038(XXXIV) Décision sur la création du centre opérationnel continental Le Centre sur le trafic et la traite des êtres humains à Khartoum Doc. EX.CL/1122(XXXI V)	OLC/DSA	3. DEMANDE à la Commission de : i) élaborer l'instrument juridique qui régira le Centre opérationnel continental selon la procédure établie				- . - L'OLC doit prendre l'initiative de la mise en oeuvre de ce paragraphe
		DSA/AHRM/P BFA	ii) soumettre les implications structurelles, financières et juridiques aux sous-comités concernés pour l'évaluation avant sa soumission au Conseil exécutif pour examen et décision; et		La structure, le budget et le statut du Centre sont finalisés et soumis au sous-comité sur les structures et au CTS sur la migration, les réfugiés et les PDI pour adoption	Partiellement exécuté	
		DSA/OLC	iii) Accélérer la conclusion de l'accord d'accueil du Centre avec la République du Soudan	L'accord de siège a été finalisé et adressé à la République du Soudan. En mai 2019 la Commission a reçu une communication de la République du Soudan pour	L'accord de siège a été finalisé et échangé avec la République du Soudan en mai 2019. La Commission a reçu une communication de la République du Soudan pour signer l'accord de	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
				signer l'accord d'accueil le 25 octobre 2019.	siège le 25 octobre 2019.		
7.	EX.CL/Dec.1039(XXXIV) Décision sur la mise en oeuvre de ASSEMBLY/AU/Dec.710(XXXI) sur l'accueil du Centre de reconstruction et de développement post-conflit (AUCPCRD) Doc. EX.CL/1119(XXXI V)	OLC/PSD	2. Demande à la Commission de: i)Elaborer un instrument juridique du Centre selon les procédures établies;	Trente-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif, en juillet 2019 à Niamey (Niger).	Accord d'accueil élaboré et transmis à la République arabe d'Egypte	Partiellement exécuté	
		PSD/OLC/AHR M/PBFA	ii) Soumettre les implications structurelles, financières et juridiques aux sous-comités concernés pour l'évaluation, avant sa soumission au Conseil exécutif en vue de l'examen et de la décision ; et	35ème session ordinaire du Conseil exécutif à Niamey, Niger, en juillet 2019.	Les implications structurelles, financières et juridiques provisoirement présentées aux sous-comités concernés	Partiellement exécuté	
		OLC/PSD	iii) finaliser l'accord de siège du Centre avec la République arabe d'Égypte, accélérer la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec. 710 (XXXI), et faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la 35e session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019, à Niamey (Niger).	Trente-cinquième Session ordinaire du Conseil exécutif, en juillet 2019 à Niamey, Niger.	Le DPS et l'Egypte. Le projet d'accord de siège a été élaboré, approuvé par l'OLC et soumis au DPS et l'Egypte		La Commission et l'Egypte conviennent de la version finale. - En attendant la réponse de l'Egypte
8.	EX.CL/Dec.1040(XXXIV) Décision sur le réaligement des instruments juridiques avec la		4.. DEMANDE à la Commission, de procéder à une révision approfondie et de finaliser tous les instruments juridiques pertinents et de soumettre un rapport ainsi que	36ème Session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020	L'examen est en cours Le projet	Entièrement exécuté	- L'OLC prend l'initiative de la mise en œuvre de cette décision. - Une réunion du

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	décision sur la réforme institutionnelle Doc. EX.CL/1121(XXXI V)		la version modifiée des instruments juridiques par l'intermédiaire du COREP et de son Sous-comité sur les règles, les normes et la vérification des pouvoirs à la 36e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.		d'instruments juridiques fait partie du Sommet de janvier 2020		Sous-comité du COREP sur les règles et les normes et les vérifications de pouvoir est prévue en novembre pour examiner le projet d'instruments juridiques
9.	EX.CL/Dec.1041(XXXIV) Décision sur le rapport de la Commission sur la remise sur pied du comité de rédaction Doc. EX.CL/1123(XXXI V)	OSGC	2. RECOMMANDE EN OUTRE que : iii) le Comité de rédaction, assisté de la Commission, doit élaborer son projet de Règlement intérieur pour examen et adoption par la 35e session ordinaire du Conseil exécutif, qui se tiendra à Niamey (Niger), en juillet 2019.	Trente-cinquième Session ordinaire du Conseil exécutif, en juillet 2019 à Niamey, Niger, en juillet 2019.	<ul style="list-style-type: none"> - Le règlement intérieur provisoire a été approuvé par la 35ème Session ordinaire du Conseil exécutif. Il doit être examiné par le CTS sur la justice et les affaires juridiques. - Une demande adressée à l'OLC pour une mise à jour sur la mise en œuvre de cette décision. 	Partiellement exécuté	Manque d'information.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
10.	EX.CL/Dec.1042(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité du Parlement panafricain (PAP) Doc.EX.CL/1124(XXXIV)	OLC	6. Prie la Commission de travailler en étroite collaboration avec le PAP et le gouvernement sud-africain pour trancher toutes les questions importantes liées à l'examen et la mise en oeuvre de l'accueil de siège		Les préparations sont en cours pour la réunion du sous-comité sur le siège et l'accord de pays hôte (prévu pour octobre 2019)	Non exécuté; Le sous-comité sur le siège et l'accord de pays hôte invitera le gouvernement sud-africain à faire rapport sur l'état d'avancement	Les préparations sont en cours pour la réunion du sous-comité sur les sièges et l'accord de pays d'accueil (Prévue en octobre 2019)
11.	EX.CL/Dec.1043(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité du Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC) Doc. EX.CL/1125(XXXIV)	DSA/OLC	9. DEMANDE à la Commission, en consultation avec la CUADI, de faciliter l'étude requise concernant la modification proposée de l'article 5 (1) du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples instituant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, en vue d'accorder à la CAEDBE un accès direct à la CAFDHP.		Suite à la décision, le Secrétariat du CAEDBE a adressé à la CUADI les documents appropriés qui pourraient contribuer à l'étude. L'AUCIL a informé le Secrétariat du CAEDBE qu'il finalise l'étude qui sera soumis au Conseil exécutif	Partiellement exécuté	
		SPPMERM/PBFA/DSA	10. DÉCIDE de financer le budget programme de la CAEDBE à partir des contributions des États membres à compter de l'exercice budgétaire 2020, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.561 (XXVI)		Le CADBE dispose d'un accord en cours avec l'UE-ACERWC. Les dotations non alignées sur cet accord ont été allouées aux Etats		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DSA/AHRM	de janvier 2015; 11. DEMANDE à la Commission, en collaboration avec le Royaume du Lesotho d'accélérer le processus de mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.1010(XXXIII) du Conseil exécutif sur le transfert du Secrétariat	36ème Session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.	membres Le Secrétariat du CAEDBE ainsi que les autres départements concernés ont entrepris des missions consultatives avec le gouvernement du Lesotho où des accords ont été conclus sur le projet d'accord de siège et la voie à suivre pour rendre effective la délocalisation. Le pays d'accueil n'a toujours pas adressé le projet d'accord final et mettre à disposition les locaux à usage de bureau à la fin de 2019.	Partiellement exécuté	
12.	EX.CL/Dec.1044(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité 2018 de la Cour africaine des droits	OLC/ACHPR/P BFA	5. DEMANDE INSTAMMENT à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément aux précédentes décisions du Conseil exécutif, pour rendre		La liste des nominés des 5 régions a été soumise au président pour nomination.	Non exécuté	Le Bureau du Président doit prendre l'initiative de la mise en oeuvre opérationnelle de l'assistance juridique.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	de l'homme et des peuples (CAfDHP) (Doc.EX.CL/1126(XXXIV))		opérationnel le Fonds d'aide juridictionnelle en 2019.		Cependant, aucune n'a été prise. Il y a lieu de rédiger une note de service interne de rappel et de faire le suivi.		
	EX.CL/Dec.1045(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Doc.EX.CL/1127(XXXIV)	OSGC	4. DEMANDE ÉGALEMENT que la retraite conjointe COREP- CADHP se tienne chaque année ;	2019	L'OSGC a proposé officiellement à la mission permanente de l'Egypte (Président de l'UA) d'organiser la deuxième retraite conjointe du COREP et la CADHP et les autorités en novembre 2019.	Non exécuté	Les fonds nécessaires ne sont pas disponibles pour exécuter cette activité. Voie à suivre: organiser la retraite en 2020.
		SPPMERM	7. DEMANDE à la Commission de créer un groupe de soutien au gouvernement de la République de Gambie, chargé de mobiliser les fonds nécessaires à la construction du siège de la CADHP ;		SPPMERM doit travailler avec la CADHP et les autorités compétentes en République de Gambie/ CADHP sur les modalités de mobilisation des ressources		
17.	EX.CL/Dec.1046(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité du Conseil	AHRM	3. DEMANDE à la Commission de prendre des mesures d'urgence pour résoudre le conflit entre les membres du Conseil consultatif et le				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	consultative de l'Union africaine sur la corruption Doc.EX.CL/1128(XXXIV)		personnel du Secrétariat				
18.	EX.CL/Dec.1047(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la Commission de l'Union africaine sur le droit international Doc.EX.CL/1130(XXXIV)		3. DEMANDE à la Commission d'informer officiellement le gouvernement de la Guinée équatoriale de la procédure relative à l'accueil des organes de l'UA et des conditions du transfert du Secrétariat de la CUADI ;		Une note verbale référencée BC/OLC/42.23.820.19 et en date du 20 mai 2019 a été envoyée à la Guinée équatoriale	Entièrement exécuté	L'AUCIL n'a pas encore amendé l'Article 21 de son statut.
19.	EX.CL/Dec.1049(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique Doc.EX.CL/1132(XXXIV)	PBFA SPPMERM	3. DEMANDE à la Commission, en collaboration avec l'ACBF, d'évaluer la contribution financière annuelle que l'UA pourrait apporter au fonctionnement de l'ACBF et de faire rapport au Conseil exécutif; 4. ENCOURAGE la Commission, dans le cadre de la coopération avec les partenaires internationaux de l'Union, à promouvoir l'utilisation de l'ACBF pour la mise en œuvre des activités et programmes liés au renforcement des capacités sur le continent ;;		Une note verbale référencée BC/OLC/42.23.820.19 et en date du 20 mai 2019 a été envoyée à la Guinée équatoriale	Entièrement exécuté	L'AUCIL n'a pas encore amendé l'Article 21 de son statut.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
20.	EX.CL/Dec.1050(XXXIV) Décision sur le rapport de l'Union et de ses organes pour l'année 2018 et la note introductive du Président de la Commission Doc.EX.CL/1134(XXXIV)	BCP	9. DEMANDE au Président de la Commission de poursuivre et d'intensifier ses efforts visant à améliorer la visibilité et à sensibiliser davantage les États membres et les populations africaines en général sur les actions concrètes mentionnées dans les paragraphes 2, 3, 5 et 7 et 8 de la présente décision ;				
21.	EX.CL/Dec.1051(XXXIV) Décision sur les candidatures africains dans le système Doc.EX.CL/1136(XXXIV)	DPA	5. DÉCIDE relativement à la révision du Règlement intérieur du comité de renvoyer l'examen du projet jusqu'à la session de juin afin de poursuivre les consultations, y compris avec les Groupes africains et INSTRUIT le Secrétariat de finaliser le projet et de le circuler aux États membres pour commentaires, au 31 mars 2019 au plus tard ;	31 mars 2019	Ce processus a déjà commencé et sera poursuivi dès janvier 2020	Partiellement exécuté	
			6.; DEMANDE aux Missions permanentes de l'Union africaine concernées de saisir, par Note verbale, les régions concernées en vue de mener des consultations pour la désignation de leurs représentants pour les postes vacants susmentionnés ;		- . La note de service adressée à la mission permanente de l'UA en guise de suivi sur la mise en oeuvre de cette		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
22.	EX.CL/Dec.1056(XXXIV) EX.CL/Dec.1056(XXXIV) Décision sur la nomination des trois (3) États membres devant désigner chacun un juge auprès du Tribunal administratif ad hoc de l'Union africaine Doc.EX.CL/1150(XXXIV)	OLC/AHRM	5. DEMANDE à la Commission de procéder à une révision des Statuts et du Règlement intérieur du Tribunal administratif, qui seront soumis à l'examen de la trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.	. 36ème session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020	décision L'examen du projet de statut est en cours.	Partiellement exécuté.	Les ressources sont disponibles. L'OLC envisage d'organiser une réunion avec les juges du tribunal administratif pour examiner le projet mais aucune ressource n'est disponible.
1.	EX.CL/Dec.1057(XXXV) Décision sur les rapports des Sous-comités du Comité des représentants permanents (COREP)	AHRM	A. FEUILLE DE ROUTE DES RÉFORMES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE FINANCES 3. DEMANDE à la Commission de procéder dans les meilleurs délais au déploiement de 2 experts indépendants par région, qui lui permettra d'améliorer son système de recrutement ;		Les experts sont déployés. La première réunion a été tenue du 22 à... juillet 2019. Un rapport introductif est prêt à la présentation aux organes délibérants. 1. Les mesures suivantes ont été prises: 1. Un budget supplémentaire a été approuvé pour	a	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>permettre au R10 de mener leurs activités.</p> <p>2. Un effort conjoint est déjà consenti pour renforcer l'automatisation du processus, par l'acquisition d'un tout nouveau module de recrutement du SAP et la batterie psychométrique.</p> <p>Que le nouveau module tiendra compte des fonctions automatiques que les R10 recommandent à l'automation au sein de la Commission (système nouvellement suggéré de recrutement.</p> <p>3. Les R10 ont contribué à l'examen des statuts et règlement</p>		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>du personnel (SRR) essentiellement sur la section de recrutement</p> <p>4. R10 a organisé 3 sessions d'interview axées sur les (CBI) pour doter l'UA de plus de 60 intervieweurs certifiés CBI.</p> <p>Un nouveau manuel de recrutement est en cours de publication par le R10 et le département des ressources humaines ainsi qu'un nouveau manuel des performances et des politiques</p>		
			PREND NOTE de la prochaine première réunion entre les experts et la Commission, prévue le 22 juillet 2019	22 juillet 2019	Finalisé	Entièrement exécuté	
			DECIDE de suspendre le recrutement de tous les postes vacants de directeur jusqu'au démarrage rapide du nouveau	En attendant le démarrage du nouveau système de recrutement	Entièrement exécuté		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			système de recrutement;				
		OLC/ PBFA/AHRM/	7.. DEMANDE à la Commission de faire rapport, avant la fin du mois de juillet 2019, au COREP par l'intermédiaire de son Sous-comité compétent les documents ci-après : le projet des statut et règlement du personnel révisés, le projet de règlement financier révisé, la politique révisée en matière de passation de marchés, ainsi que la politique révisée sur les voyages en vue de leur examen, avant la fin juillet 2019, conformément à la décision EXT/EX.CL/Dec.1 (XX) de la 20e Session extraordinaire du Conseil exécutif, tenue les 14 et 15 novembre 2018 à Addis-Abeba (Éthiopie).	D'ici la fin de juillet 2019	- La Commission et le Sous-comité sur la supervision et la coordination générales relatives aux questions budgétaires, financières et administratives de concert avec les experts des F15 ont organisé une retraite du 4 au 11 novembre pour examiner les statuts et règlements du personnel et les règlements financiers. Les révisions faites seront présentées aux organes délibérants en décembre 2019. La Commission a révisé et approuvé la mise en œuvre de la politique des voyages. Le manuel des passations de		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					marché a été révisé et attend l'alignement avec les dispositions révisées des règlements financiers.		
			8.. RAPPELLE de nouveau à la Commission la nécessité de communiquer chaque mois aux États membres leurs quotas de personnel respectifs employés à l'Union, comme le demande la décision EX.CL/Dec.1031(XXXIV) ;				
		PBFA	9. Rappelle la nécessité de transférer progressivement sur le Continent tous les comptes bancaires de l'UA ouvert à l'étranger et DEMANDE à la Commission de veiller à la mise en œuvre intégrale de la décision et de faire rapport au Conseil exécutif en février 2020;	36 ^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif, 6 – 7 février 2020			

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		AHRM	10. PREND NOTE avec préoccupation l'augmentation substantielle au niveau du recrutement des consultants à la suite à l'imposition du moratoire sur le recrutement du personnel non permanent et DEMANDE à la Commission de faire preuve de beaucoup d'attention et d'assurer la bonne gouvernance, à la transparence et l'optimisation de ses ressources lors du recrutement des consultants;		L'AHRM observe scrupuleusement les dispositions du marché des achats en ce qui concerne le recrutement des consultants. Cela comporte la transparence et l'optimisation des ressources dans les pratiques de passation des marchés.		
		AHRM/OLC/PBFA	<p>B. RAPPORT SUR LE BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'UA A BEIJING, CHINE</p> <p>13.; PRIE la Commission de soumettre au COREP les incidences financières, juridiques et structurelles pour l'ouverture du Bureau de Beijing, pour la transmission au Conseil exécutif pour examen en février 2020, afin de régulariser le statut juridique du Bureau de l'UA à Beijing;</p>	36ème Session ordinaire du Conseil exécutif du 6 au 7 février 2020	L'examen se fera par le Conseil exécutif en février 2020. Des progrès ont été accomplis par l'OLC dans la négociation du projet d'accord de pays hôte avec le gouvernement de la Chine et il s'attend à rendre compte de sa conclusion finale au sous-comité sur les sièges et l'accord du pays hôte.		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		AHRM/PBFA	<p>C. RAPPORT SUR L'HARMONISATION DES INDEMNITES ET DES PRESTATIONS POUR LES ORGANES DE L'UNION</p> <p>15. CHARGE la Commission, en consultation avec le CAfDHP, d'entreprendre un examen des honoraires actuels et de rationaliser le taux à appliquer après la phase d'élimination progressive de celui encore en vigueur actuel ;</p>				<ul style="list-style-type: none"> - L'AHRM doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision
		AHRM/PBFA	<p>D. RAPPORT SUR LES QUESTIONS DES DETTES DE L'UNION</p> <p>i. Arriérés de salaires</p>		Moyens identifiés		<ul style="list-style-type: none"> - AHRM doit prendre l'initiative de la mise œuvre de cette décision

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>RAPPELLE la Décision Ext/EX.CL/Dec.1(XX), demandant à la Commission et aux F15 d'identifier les moyens de règlement des arriérés du personnel;</p> <p>20. DECIDE que les arriérés de salaire soient versés en une seule tranche d'ici le 31 août 2019 conformément aux prévisions du flux de la trésorerie;</p>	31 août 2019	La majorité des membres du personnel qui se sont conformés aux exigences de paiement ont perçu 88% de leurs arriérés de salaire. Le manque à gagner du paiement de l'intégralité des arriérés est dû à une exclusion par mégarde de certaines composantes salariales tels qu'identifiés par le processus de vérification.	Partiellement exécuté	-
		OIA	21. DEMANDE que les arriérés des salaires soient vérifiés par le bureau de la vérification interne (BVI) avant leur versement.		Un audit a été effectué avant le versement des arriérés de salaires.	Entièrement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		OIA	<p>a) 2020 en rapport à l'Ouganda; Montants dus aux Etats membres</p> <p>22. APPELLE à une vérification des paiements en suspens relatifs au Sénégal et à l'Algérie et à leur inclusion dans la liste des dettes de l'UA à régler avant décembre 2019 et d'ici 2020 en ce qui concerne l'Ouganda ;</p>	<p>Décembre 2019</p> <p>Décembre 2020 pour l'Ouganda</p>	<p>Aucune information n'a été reçue de la PBFA sur cette vérification.t</p>	<p>Non exécuté</p>	
		PBFA	<p>23. DEMANDE à la Commission d'identifier, d'ici décembre 2019, les économies qui pourraient être réalisées pour régler les dettes en suspens vérifiées qui s'élèvent à 3.770.536 dollars EU ; il conviendrait ensuite de prévoir dans le budget 2020 le remboursement du solde d'un montant de 10.200.000 dollars EU, avant décembre 2020 et selon le calendrier de paiement ci-après :</p>	<p>D'ici la fin de décembre 2020</p>			

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		AHRM/PBFA	<p>E.. RAPPORT SUR L'EVALUATION DES ACTIFS DE L'UA</p> <p>24. DEMANDE à la commission de l'UA de constituer une équipe de deux (2) représentants par région, chargée de fournir un deuxième avis sur la réévaluation et la sauvegarde des intérêts des actifs de l'UA avec le soutien d'un vérificateur indépendant.</p>				- AHRM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision.
		AHRM	<p>F. RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE TAUX PREFERENTIEL (GENEVE ET BRUXELLES)</p> <p>26. EXPRIME sa profonde préoccupation quant au non-respect par la Commission du délai imparti dans la Décision et DECIDE de proroger la date limite de la diffusion de l'étude au 31 juillet 2019</p>	31 juillet 2019	Une étude par un consultant indépendant entreprise et un rapport présentés au COREP. Les recommandations du COREP à présenter au Conseil exécutif en février 2020..		
		Unité des réformes/AHRM	II. SEANCE CONJOINTE DU SOUS-COMITE SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION DES GENERALES DES	36ème Session ordinaire du Conseil exécutif du 6 au 7 février 2020			- L'Unité des réformes devrait prendre l'initiative dans la mise en œuvre de cette décision

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>QUESTIONS BUDGETAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES ET DES EXPERTS DES F15 ET DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES REFORMES STRUCTURELLES - Doc. EX.CL/1151(XXXV)ii</p> <p>30. DECIDE de reporter la soumission des structures départementales à la 36ème session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020</p>				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>31. ADOPTE la feuille de route pour les consultations et la validation de la structure départementale de la Commission telle qu'annexée à la présente décision (Annexe 1);</p> <p>Annexe 1 PROCESSUS DE LA FEUILLE DE ROUTE REVISEE DES CONSULTATIONS ET VALIDATION DE LA STRUCTURE DEPARTEMENTALE DE LA COMMISSION DE L'UA</p> <p>1. La Commission diffusera à nouveau à tous les États membres, d'ici le 20 juillet 2019, le projet de structure départementale ainsi que son résumé analytique et toutes les versions des rapports destinés aux examens structurels de la Commission de l'Union africaine aux fins de contribution avant le 15 septembre 2019</p>	36ème Session ordinaire du Conseil exécutif du 6 au 7 février 2020	Finalisé	Entièrement exécuté	-

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>2. La Commission rappelle aux États membres de soumettre leurs contributions sur la structure départementale proposée de la Commission au plus tard le 15 septembre 2019 à l'issue de leurs consultations avec leurs capitales respectives</p>	15 septembre 2019			-
			<p>3. La séance conjointe du sous-comité sur la supervision et la coordination générales sur les questions budgétaires, financières et administratives se réunira en octobre 2019, dans le but d'examiner les suggestions des États membres afin de dégager un consensus sur la structure proposée de la CUA et de ses bureaux techniques et de la représentation régionale.</p>	Octobre 2019	<p>La réunion conjointe du sous-comité sur les réformes structurelles et le sous-comité sur la supervision et la coordination générales sur les questions budgétaires, financières et administratives se sont tenues les 21, 28, 29 et 30 octobre pour examiner les nouvelles structures et celles proposées pour la CUA et les bureaux</p>		-

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					régionaux. Les recommandations des sous-comités seront présentées au COREP les 28 et 29 novembre 2019. La stratégie de la structure de financement et les directives de transition seront également proposées.		
			4. Compte tenu du consensus dégagé, la Commission en collaboration avec les Bureaux des sous-comités conjoints du COREP amendera la structure proposée en conséquence afin de la soumettre à nouveau à la séance conjointe des sous-comités du COREP.	30 octobre 2019			-

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>avant le 30 octobre 2019.</p> <p>5. La réunion conjointe du sous-comité sur les réformes structurelles et le sous-comité sur les questions de supervision et de coordination générales sur les questions financières, budgétaires et administratives présentera son rapport au COREP d'ici le 15 novembre 2019 pour soumission à la session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.</p>	Conseil exécutif en février 2020.	Réunion prévue les 28 et 29 novembre 2019		-
		Reform Unit/AHRM	<p>32. DEMANDE à la Commission et au COREP de soutenir l'esprit et la lettre de la consultation approfondie concernant la réforme institutionnelle telle que consacrée dans les Décisions Assembly/AU/Dec.687(XXX), adoptées lors de la 30 session ordinaire de la Conférence, tenue en janvier 2018, à Addis-Abeba, (Ethiopie) et Assembly/AU/Dec.690(XXXI) adoptée lors de la 31ème session ordinaire de la</p>		Réunion prévue les 28 et 29 novembre 2019		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			Conférence tenue en juillet 2019, à Nouakchott, Mauritanie;				
		Unité de réforme/AHR M	33. DEMANDE à la Commission de tenir compte des suggestions des Etats membres afin de finaliser la structure départementale propose à soumettre, selon la procédure établie, tel que convenu dans la feuille de route pour examen par le Conseil exécutif lors de sa 36ème Session ordinaire en février 2020 ainsi que les propositions de structure des bureaux régionaux et de représentation technique de la Commission;	36 ^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif, les 6 et 7 février 2020			
		BCP	III. SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT DOC.EX.CL/1151(XXXV)IV A. Vérification interne de l'exécution du budget de la Commission de l'UA au titre de l'exercice 2018, rapport d'activité du bureau du vérificateur interne (BVI) au titre de l'exercice 2018 et rapport sur les fonds généraux, les				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>fonds de réserve et les fonds spéciaux de l'UA pour la période allant de janvier 2016 à juin 2018</p> <p>38. PRIE le Président de la Commission d'informer les Etats membres sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la décision EX.CL/1031(XXXIV) lors de la session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020</p>	<p>36^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif du 6 au 7 février 2020</p>			
		OIA/Relevant Departments	<p>39. Demande à la Commission de se pencher sur toutes les questions soulevées par le sous-comité y compris ce qui suit :</p> <p>a. la mise en œuvre de toutes les recommandations contenues dans les rapports de vérification et, à l'avenir, les observations de la direction sur les rapports de vérification dans les meilleurs délais, assorties de mesures claires et précises prises et d'un calendrier y afférant ;</p>	<p>Le département continue de mettre en œuvre leurs recommandations pertinentes</p>	<p>Partiellement exécuté</p>		
		PBFA	<p>b. le déblocage du budget de la Commission, des autres organes et institutions de l'UA sera fonction du taux</p>				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			d'exécution des recommandations des rapports de vérification, des taux d'exécution des trois dernières années et du respect du Règlement financier ;				
		AHRM	c. le renforcement de la structure du Bureau du vérificateur interne (BVI) dans le cadre des réformes en cours, afin de fournir des services de contrôle adéquats à l'UA ;				
		OIA	d. Soumettre une matrices ur la mise en oeuvre des décisions précédentes prises pour examiner les questions de vérifications avant février ;	Février 2020	La matrice à présenter au sous-comité sur les questions de vérification qui a recommandé que ladite matrice soit présentée tous les ans	Entièrement exécuté	
		OIA	e. la présentation d'un rapport consolidé et d'une matrice de toutes les recommandations d'audit en suspens avec l'état de mise en œuvre et les difficultés rencontrées.		La matrice doit être présentée au sous-comité qui a recommandé que la matrice tous les ans	Entièrement exécuté	
		OIA	f. Le Bureau du vérificateur interne (BVI), en faisant ses recommandations, doit clairement identifier les responsables de toutes les		La matrice doit être présentée au sous-comité en décembre 2019		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			questions d'audit soulevées et doit donner son avis sur les réponses de la direction à ses observations ;				
		OIA	g.; Veiller à ce que les membres du sous-comité sortant soient invités à la première réunion du nouveau sous-comité pour assurer une transition harmonieuse des connaissances entre leurs membres respectifs;		A exécuter lorsque le mandat du sous-comité actuel arrive à son terme.		
		AHRM	h. Demander, le cas échéant, aux fonctionnaires des départements concernés de rendre compte des mauvaises performances et allouer le budget en fonction de la performance conformément aux règles d'or de l'UA en matière de budgétisation				
		PBFA	i. faire une analyse détaillée de tous les comptes des fonds spéciaux avec des propositions concrètes sur ceux qui ne sont plus pertinents pour examen par le sous-comité, d'ici au 31 juillet 2019 ;	31 juillet 2019			
		PBFA/PSD	j. préparer un état complet de l'ancien Fonds pour la paix mobilisé par le biais de crédits financiers auprès des États membres et des partenaires ;				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			ce fonds doit être fusionné avec le nouveau Fonds pour la paix redynamisé de manière à maintenir un Fonds pour la paix ;				
		OLC	k. veiller à ce que le Bureau de la Conseillère juridique soit représenté à toutes les réunions pour donner des avis sur les questions juridiques et celles nécessitant des explications afin que les décisions adoptées ne soient pas en contradiction avec les instruments juridiques déjà en place ;		L'OLC a participé à diverses réunions et a donné des avis juridiques lors de ces réunions. L'OLC a pris part à différentes réunions et a prodigué des conseils juridiques aux dites réunions.	Partiellement exécuté	L'OLC manque de personnel. L'examen de la nouvelle structure donnera une bonne occasion de trancher cette question et d'examiner les propositions de l'OLC. L'OLC tente de couvrir autant que possible la plupart des réunions, mais c'est au prix de notre capacité actuelle.
		PBFA	i. fournir au Sous-comité sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives, des informations détaillées et actualisées (sur la valeur marchande actuelle, les valeurs locatives, les besoins du CPS, etc.) avec des options comparatives sur l'ancien bâtiment du bureau de New York afin de faire les recommandations nécessaires au COREP, avant février 2020	Février 2020			

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			;				
		AHRM/PBFA	40. CHARGE la Commission de l'UA d'appliquer des mesures appropriées en matière de gestion des conséquences, notamment des sanctions à l'encontre des fonctionnaires impliqués dans la mauvaise utilisation des ressources, les irrégularités et violations des règles de l'UA, et les mesures prises doivent être communiquées au Sous-comité d'ici au 31 août 2019	31 août 2019			L'AHRM doit prendre l'initiative de la mise en oeuvre de cette décision
		OIA	B. ÉTATS FINANCIERS DES ORGANES DE L'UA AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS Le 31 DÉCEMBRE 2018 41. DEMANDE à chacun des organes de l'UA de traiter les questions soulevées dans leurs rapports financiers vérifiés respectifs en mettant en œuvre les recommandations d'audit et de soumettre une matrice sur l'état de mise en œuvre, avant février 2020 ;	Avant février 2020			

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		OIA	<p>42. CHARGE comme suit:</p> <p>a)COMMISSION</p> <p>i) Une « vérification juricomptable et de gestion indépendante » doit être effectuée parallèlement à la restructuration de la Commission en matière de gestion financière, de recrutement du personnel, de voyages et d'achats, afin d'identifier les fonctionnaires responsables et les causes profondes des irrégularités et violations des règles et règlements de l'UA. À cet égard, il conviendrait d'associer le Sous-comité du COREP sur les questions d'audit à la rédaction des termes de référence et au choix d'un « cabinet indépendant ». Le rapport final de cette vérification doit être présenté au Sommet en février 2020 ;</p>	Le rapport final de cette vérification sera soumis au Sommet en février 2020	<p>Toujours en cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'annonce de la demande de propositions a été faite le 20 septembre 2019. • -La date limite de la réception des propositions était le 1er novembre et les propositions techniques ont été ouvertes le même jour. • -L'exercice d'évaluation des offres est en cours et sera finalisé au début de décembre 2019. 	Partiellement exécuté	
		PBFA/OIA	ii) La matrice des comptes bancaires inactifs doit être élaborée et soumise au Sous-comité sur les questions d'audit, notamment les détails	31 octobre 2019	Certains comptes à fermer présentés au sous-comité sur les questions d'audit, mais	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			des mesures prises pour clôturer ces comptes d'ici au 31 octobre 2019 ;		davantage d'informations sont nécessaires.		
		BDCP	iii) Le Bureau du Vice-président doit expliquer au Sous-comité des questions de vérification les sanctions et les mesures prises à l'égard du personnel responsable des irrégularités et du non-respect du Statut et Règlement du personnel d'ici le 31 août 2019 ;	31 août 2019			
		PBFA/AHRM	iv) La Commission de l'UA doit immédiatement mettre fin au double versement de l'indemnité de logement. l'administration de l'UA doit se conformer à l'article 20.5 des Statut et Règlement du personnel de l'UA et mettre en place un mécanisme qui permettrait d'éviter ce double versement des indemnités de logement. Par conséquent, une circulaire doit également être diffusée auprès de tous les organes de l'UA pour leur rappeler de se conformer à cette règle. En outre, des mesures correctives devraient être prises pour recouvrer le	31 août 2019			- AHRM doit prendre l'initiative de la mise en oeuvre de cette décision

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			double paiement. Les modalités avec lesquelles cela se fera, ainsi que des informations détaillées sur les fonctionnaires qui perçoivent un double paiement des indemnités de logement, doivent être soumises au Sous-comité sur les questions d'audit d'ici au 31 août 2019 ;				
		PBFA	v) Le Directeur des services financiers doit veiller à ce que la vérification physique des actifs soit effectuée chaque année au niveau de tous les organes de l'UA comme c'est le cas pour l'inventaire du matériel.				
		OIA	vi) La coordination de la fonction de vérification interne dans tous les organes de l'UA doit être abordée lors de la restructuration afin de renforcer le travail de vérification interne ;		L'OIA a soumis sa proposition de structure avec une hiérarchie pour tous les vérificateurs, aux organes et au directeur du BVI		
		OLC	vii) Le Bureau de la Conseillère juridique doit veiller à ce que les services consultatifs juridiques nécessaires soient fournis avant que les organes délibérants ne prennent leurs décisions finales.			Partiellement	Le processus de prise de décision doit être revu. L'OSGC/ Départements doivent

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
							<p>adresser les projets de décisions à l'OLC bien avant la session du COREP.</p> <p>Il convient d'avoir le temps entre la session du COREP et celle du Conseil pour examiner les projets de décisions.</p> <p>Quelquefois il y a des violations flagrantes et des contradictions entre les projets de décisions et les instruments juridiques et les Etats membres passent à l'adoption des projets de décisions.</p> <p>Le principe de l'état de droit doit être amélioré et aucune décision contradictant un instrument contraignant ne doit être adoptée par les organes délibérants.</p>

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		PBFA	viii) La Commission de l'UA doit finaliser rapidement le projet de politique sur la gestion et l'annulation des dettes et faire en sorte qu'il soit approuvé afin de permettre à tous les organes de l'UA de l'utiliser.				
		OLC/AHRM	xi) La Commission de l'UA doit finaliser les structures de gouvernance des organes visant à rationaliser la séparation des pouvoirs au sein des organes ;	Jan/Juillet 2020	L'OLC par le biais des instances dirigeantes du bureau du Président a conduit son étude et la consultation avec les organes et il est en cours de finalisation de ses conclusions.	Partiellement	
		AHRM	xii) La Commission de l'UA doit accélérer le déploiement du système SAP de gestion intégrée dans tous les bureaux et organes de l'UA, et le parachever avant février 2020.	Février 2020			
		OIA/ Département concernés	RAPPORTS DE VÉRIFICATION INTERNE DES PERFORMANCES ET DES PROCEDURES DE RECRUTEMENT DANS LES	30 octobre 2019	Matrice des recommandations à présenter en décembre 2019		- OIA doit prendre l'Initiative de la mise en œuvre de cette décision

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>AUTRES ORGANES DE L'UA</p> <p>44. CHARGE EGALEMENT la Commission de:-</p> <p>a) assurer le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations d'audit par les organes de l'UA et en fixer les délais. À cet égard, la matrice de toutes les recommandations en attente ou en suspens doit être présentée au Sous-comité du COREP sur les questions d'audit avant le 30 octobre 2019 ;</p>				
		AHRM	<p>b) Informer les États membres de leurs quotas en indiquant le nombre de postes, la quantité de postes pourvus, le solde des quotas et le pourcentage des autres quotas pour tous les organes de l'UA, et devrait envisager la possibilité de faire figurer ces informations sur le Site Web de l'UA</p>				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		AHRM	c). concevoir, en collaboration avec les autres organes, un système de quotas applicable à l'ensemble de l'Union, car le système actuel est difficilement applicable par ces organes ;				
		AHRM	d) élaborer des outils normalisés de mesure des performances, qui devront être utilisés par tous les organes de l'UA.				
		OIA	e) Veiller à ce que le Bureau du Vérificateur interne (BVI) s'assure que les rapports de vérification intègrent les commentaires des organes audités avant leur présentation aux organes compétents, et que les commentaires de la direction précisent des délais clairs pour la mise en œuvre des recommandations d'audit ;		Les commentaires de la direction sont inclus dans les rapports de vérification	Intégralement exécuté	
		OIA	f) Veiller à ce que le Bureau du Vérificateur interne (BVI) s'assure que les rapports de vérification intègrent les commentaires des organes audités avant leur présentation		Les critères de vérification et les conséquences sont inclus dans les rapports de vérification.	Intégralement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			aux organes compétents, et que les commentaires de la direction précisent des délais clairs pour la mise en œuvre des recommandations d'audit ;				
		OLC	<p>V. SOUS-COMITÉ SUR LES ACCORDS DE SIÈGE ET LES ACCORDS D'ACCUEIL DES CONFÉRENCES - Doc. EX.CL/1151 (XXXV) vi</p> <p>47. PREND NOTE des questions pendantes de la « Matrice des questions en suspens » et DEMANDE à la Commission de poursuivre les consultations avec les pays hôtes ;</p>		Les critères de vérification et les conséquences sont inclus dans les rapports de vérification.	Intégralement exécuté	Le Sous-comité de l'Accord de siège et du pays hôte invitera le Gouvernement sud-africain à faire rapport sur les progrès accomplis
		OLC	50. DEMANDE à la Commission de présenter un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la présente décision, ainsi que la « Matrice des questions en suspens » à la trente-sixième (36e) session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020, et de présenter un rapport final au Conseil en juillet 2020.	in février 2020 lors de la 36e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020	Idem que ce qui précède	Idem que ce qui précède	Idem que ce qui précède

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DEA/OLC	<p>VI. SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES - Doc. EX.CL/1151 (XXXV) vii</p> <p>52. DEMANDE à la Commission de parachever l'étude globale, y compris au moyen de consultations approfondies avec les États membres pour leur permettre de comprendre les défis et les obstacles auxquels ils sont confrontés dans la signature et la ratification des instruments juridiques des institutions financières de l'UA.</p>				- - DEA devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de la décision
		DEA	<p>53. DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission de continuer à travailler avec l'Association des banques centrales africaines (ABCA) et l'Association des bourses de valeurs africaines (ASEA) afin de mettre en œuvre les critères de convergence macroéconomique pour la création de la Banque centrale africaine (BCA) et d'accélérer la création de la Bourse panafricaine.</p>				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		OLC	<p>VII. PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE RÉDACTION – Doc. EX.CL/1151 (XXXV) viii</p> <p>56.. DEMANDE la mise en œuvre provisoire du Règlement intérieur en attendant son adoption par le CTS sur la justice et les affaires juridiques.</p>				
23.	<p>EX.CL/Dec.1058(XXXV)</p> <p>Décision sur la mise en œuvre opérationnelle du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction post-conflit et le développement (Auc-Pcrd) – Doc. EX.CL/1153(XXXV)</p>	<p>PSD</p>	<p>6. DEMANDE à la Commission de :</p> <p>i) accélérer, en étroite consultation avec le gouvernement égyptien, le déploiement d'une première équipe pour faciliter la mise en place du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit et de veiller à ce que des ressources suffisantes soient dégagées pour son fonctionnement ;</p>	<p>Décembre 2019</p>	<p>Une équipe d'éclaireurs a été constituée pour se rendre en Egypte</p>	<p>Partiellement exécutée</p>	
		PSD/AHRM	<p>ii) régler définitivement tous les impératifs organisationnels en suspens, pour faire en sorte que le Centre soit lancé d'ici la fin du troisième trimestre de 2019</p>	<p>Septembre 2019</p>	<p>Consultations entreprises</p>	<p>Partiellement exécutée</p>	<p>- PSD devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision</p>

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		SPPMERM/PS D	iii) Mobiliser des ressources, en coordination avec les États membres de l'UA, pour financer les activités de reconstruction et de développement post-conflit, en collaboration avec les organes compétents de l'UA, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, ainsi que la Banque africaine de développement (BAD).		Cette action est en cours par le financement du département de paix et de sécurité et la PMT	Partiellement exécutée	- SPPMERM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision
		PSD	7. DEMANDE EN OUTRE à la Commission de soumettre, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur la mise en œuvre effective de l'AUC-PCRD à la 33e session ordinaire de la Conférence de l'UA, prévue en février 2020.	33ème Session ordinaire de la Conférence en février 2020	Rapport en cours d'élaboration	Partiellement	
24.	EX.CL/Dec.1059(XXXV) Décision sur le rapport concernant les dispositions transitoires relatives à l'élection des membres des organes de l'UA dans le cadre de la tenue d'une	DPA	6. PRIE la Commission, compte tenu du report des élections, de retenir la liste des candidatures déjà reçues pour relancer la soumission de plus de candidatures aux membres du CAFDHP.		Les onze membres de la CAFDHP sont déjà en poste et fonctionnent	Entièrement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	seule session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement par an Doc.EX.CL/1154(XXXV)						
25.	EX.CL/Dec.1060(XXXV) Décision sur les propositions sur le thème de l'année 2020 Doc.Ex.Cl/1155(Xxxv)	PSD/SPPMER M	9. DEMANDE à la Commission, au PAP, au CPS, à l'ADUA/NEPAD, au Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), et aux autres parties prenantes de collaborer avec le Comité des Représentants permanents (COREP) et le Comité ministériel de suivi de l'Agenda 2063 à l'élaboration d'une feuille de route, y compris la matrice des activités prévues, avec les principaux résultats attendus et les étapes majeures de la mise en œuvre du thème de l'année 2020, qui sera adoptée à la trente-troisième Session ordinaire de la Conférence en février 2020;	33ème Session ordinaire de la Conférence en février 2020; 33ème Session ordinaire de la Conférence en février	Consultations organisées	Partiellement exécuté	- - PSD devrait prendre l'initiative de la mise en oeuvre de cette décision
26.	EX.CL/Dec.1061(XXXV)	PSD	6. RÉAFFIRME que le Fonds pour la paix de l'UA ne devrait pas être utilisé tant que toutes les structures de gouvernance et de gestion ne	Année 2020	Les démarches en cours pour la création de la gouvernance et les structures de	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	Décision sur le rapport du haut représentant de l'UA pour le financement de l'Union et du Fonds pour la paix relatif aux résultats des consultations régionales sur l'évaluation du Fonds de l'UA pour la paix Doc.EX.CL/1156 (XXXV)		seront pas entièrement mises en place et INVITE INSTAMMENT la Commission à rendre le Fonds pleinement opérationnel d'ici février 2020 ;		gestion du Fonds pour la paix.		
		PSD	7. DEMANDE à la Commission d'élaborer les modalités pour la consolidation des contributions des États membres au Fonds pour la paix revitalisé après la vérification juricomptable de l'ancien fonds pour la paix de 1993.	Décembre 2019	Les démarches sont entreprises en vue de la consolidation des contributions	Partiellement exécuté	
		OIA/PSD	7. DEMANDE à la Commission d'élaborer les modalités pour la consolidation des contributions des États membres au Fonds pour la paix revitalisé après la vérification juricomptable de l'ancien fonds pour la paix de 1993.	Jan 2020	La mise à jour effectuée	Intégralement exécutée	
		PBFA	8. DEMANDE EN OUTRE à la Commission de veiller à ce qu'il n'y ait pas de double paiement au Fonds pour la Paix par les États membres	Février 2020			
		OLC/PBFA	8. DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission d'actualiser le règlement financier de l'UA pour tenir compte des dispositions financières et de gestion pertinentes des décisions de la Conférence sur	Février 2020			- OLC devrait prendre l'initiative de la mise en oeuvre de cette décision

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			le fonds pour la paix dans le cadre de l'examen des règlements financiers pour examen par les organes délibérants de l'UA en février 2020 ;				
		BCP/PSD/PSD	10. DÉCIDE de la tenue d'une retraite à Addis-Abeba (Éthiopie), réunissant le Conseil de paix et de sécurité, le Bureau du Comité des représentants permanents, le Conseil d'administration et le Comité exécutif de gestion du Fonds de l'UA pour la paix et le Président du Sous-comité du budget et des questions administratives de supervision générale, afin de faire le point sur la mise sur l'état de œuvre opérationnelle du Fonds et d'arrêter les priorités stratégiques à moyen terme du financement de ce dernier avant son Sommet de février 2020.	Février 2020	Des mesures sont prises pour organiser la retraite	Partiellement exécuté	- BCP devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision
27.	EX.CL/Dec.1062(XXXV) Décision sur l'utilisation de l'espagnol comme langue de travail de l'UA	OLC	3.; DEMANDE INSTAMMENT aux États membres et à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la ratification et l'entrée en vigueur du protocole d'amendement à	Juillet 2020	Note verbale adressée aux États membres pour communiquer l'état des ratifications / adhésions au Protocole et	Partiellement exécuté	Pas de budget pour entreprendre des campagnes de ratification ciblées à l'intention des États membres

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	Doc. Ex.Cl/1157(Xxxv)		l'Acte constitutif en vue d'inclure l'espagnol comme langue de travail de l'UA avant juillet 2020 ;		encourager les États membres qui n'ont pas encore ratifié / adhéré au Protocole à le faire afin de disposer des 37 instruments nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole		
		OLC/PBFA	4.. INVITE la Commission à soumettre à la 33e session ordinaire de la Conférence, en février 2020, un rapport sur les incidences financières de l'utilisation de l'espagnol dans les limites juridiques qui régissent l'UA.	Février 2020			- L'OLC doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision
28.	EX.CL/Dec.1063 (XXXV) Décision sur les rapports des Comités techniques spécialisés (CTS)	OLC	7. PREND NOTE du projet de statut du MAEP et DEMANDE au CTS sur la justice et les affaires juridiques prévu en octobre/novembre d'examiner le règlement intérieur du MAEP et son projet de statut DECIDE de reporter l'examen et l'adoption pour différer l'examen et l'adoption des instruments juridiques du MAEP à la 36 ^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020 PREND NOTE	Trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.	Tous les instruments juridiques (4) font partie de l'agenda de la STCJLA	Entièrement exécutée.	- Soumis à l'examen du CTS

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			du projet statut du MAEP et DEMANDE au CTS sur la justice et les affaires juridiques en octobre/novembre 2019 de revoir le Règlement intérieur du MAEP et son projet de statut et DÉCIDE de reporter l'examen et l'adoption des instruments juridiques du MAEP à la 36e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.				
		DTI	16. CHARGE la Commission d'appuyer le Conseil des ministres en charge du commerce de mettre en place les structures institutionnelles et de gouvernance de la ZLECAf pour faciliter la mise en œuvre effective des divers instruments commerciaux dans le cadre de l'Accord de la ZLECAf ;		La réunion inaugurale du Conseil des ministres de la ZLECAf a été tenue du 21 au 26 octobre 2019 à Addis-Abeba, Ethiopie. Le Conseil des ministres a décidé: a) créer le Comité sur le commerce des marchandises conformément à l'Article 31 du Protocole sur le commerce des marchandises;	Partiellement exécuté	Le Conseil des ministres a convenu de se réunir à nouveau en décembre pour examiner la structure du Secrétariat, et du budget proposé.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>b) Créer un comité sur le commerce des services conformément à l'Article 26 du Protocole sur le commerce des services; et</p> <p>c) Le Comité sur le commerce des marchandises doit se réunir dès que possible pour créer ses sous-comités.</p>		
		DSA	21.; DEMANDE à la Commission, en collaboration avec l'OIT et d'autres partenaires internationaux, d'aider le Secrétariat du G5 pour le Sahel à élaborer une initiative spéciale sur le travail, l'emploi, la protection sociale et les migrations de main-d'œuvre.	36ème session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020	La CUA et l'OIT ont commencé à concevoir l'initiative spéciale en étroite collaboration avec l'OIT. Des consultations avec les ministères de la CUA sont en cours afin de déterminer les domaines de contribution et d'appui à l'initiative. L'initiative s'inscrit dans le cadre du	Partiellement exécuté	Coordination avec le Secrétariat et les pays du G5 Sahel (langue et finance)

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		BCP/DSA	22.; DEMANDE EN OUTRE à la Commission de nommer un Envoyé spécial pour les personnes atteintes d'albinisme, sans incidences financières supplémentaires	2020	thème 2019 : " Faire taire les armes ". Les termes de référence de la nomination sont en voie d'être finalisés pour être soumis à l'autorité compétente (PCA) afin de lancer le processus de nomination.	Partiellement	- BCP doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision
29.	EX.CL/Dec.1063(XXXV) Le rapport du deuxième CTS sur le transport et les infrastructures transcontinentales et régionales, l'énergie et le tourisme (TTIET) Le Caire, Egypte, 14-18 avril 2019 – Doc: EX.CL/1162(XXXV)	DIE /SPPMERM	25. DEMANDE à la Commission : i) i) mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet intitulé « Système d'information énergétique africain, base de données d'indicateurs d'efficacité énergétique et nouvelle stratégie de l'AFREC » ;	April 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une évaluation complète du système actuel d'information sur l'énergie en Afrique a été réalisée ▪ une proposition d'amélioration a été élaborée, y compris l'estimation des coûts ▪ La BAD a engagé un fonds pour développer les questionnaires 	Partiellement	- DIE doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>statistiques actuellement en cours d'élaboration</p> <p>La campagne de mobilisation de fonds a commencé sur la base du rapport d'évaluation et du coût estimatif.</p>		
		DIE	ii) réaliser l'étude de faisabilité pour la création de l'Organisation africaine du tourisme, sans aucun fardeau financier additionnel pour les États membres ;		DIE devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision		
		DIE	<p>26. DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission, en collaboration avec en collaboration avec l'ADUA-NEPAD, les CER, les États membres et toutes les autres organisations régionales compétentes de :</p> <p>i) élaborer un plan directeur de transport continental et un plan de développement de mini-réseaux ;</p>		. Le projet de termes de référence pour le plan directeur continental a été élaboré en consultation avec tous les pools énergétiques régionaux et sera validé pendant la semaine PIDA du 24 novembre 2019. Les services d'experts-conseils pour l'élaboration	Partiellement	Les calendriers différents des divers plans directeurs de mise en commun de l'énergie, qui constitueront des éléments clés du plan directeur continental. La voie à suivre : Le consultant recruté sera invité à analyser les lacunes et à recommander un moyen de les combler dans le cadre d'un processus consultatif avec les parties prenantes

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					du plan directeur seront fournis au cours du premier trimestre de 2020.		concernées.
		DIE	ii) rendre le marché de l'électricité en Afrique opérationnel ;		Le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales à participer aux opérations et à la gestion du marché de l'électricité est en cours. La surveillance des systèmes existants dans les pools énergétiques régionaux pour s'assurer qu'ils sont conformes à la méthodologie continentale adoptée est également en cours. Le lancement du marché unique africain de l'électricité est prévu pour le sommet de l'UA de janvier 2021.	Partiellement	Variations dans la capacité des différents pools d'énergie. La voie à suivre : Le renforcement des capacités sera adapté pour répondre aux besoins spécifiques du pool énergétique.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DIE	iii) Donner la priorité au lancement du Réseau africain pour les femmes dans les infrastructures (ANWIn).	2019/2020	Lancement de l'ANWIn prévu pour la Semaine du PIDA le 27 novembre 2019.	Partiellement	
30.	EX.CL/Dec.1064 (XXXV) Décision sur le rapport d'activité à mi-parcours 2019 de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) Doc.	BCP/OLC/PBF A	3. DEMANDE au Président de la Commission de l'UA de prendre toutes les mesures nécessaires à l'opérationnalisation en 2019 du Fonds d'assistance judiciaire, en désignant les membres du Conseil d'administration du Fonds conformément à la précédente décision du Conseil exécutif.	2019	La liste des candidats a été envoyée au bureau du président par l'OLC. Il faut une note de service de suivi pour la nomination des membres du conseil d'administration.		
		AHRM	8.:. EXHORTE le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, le COREP et la Commission de l'Union africaine, à collaborer avec la Cour dans le cadre du Groupe de travail créé par décision EX.CL/Dec.994 (XXXII), pour prendre les mesures visant à diligenter la construction des locaux permanents de la Cour, en tenant compte de la structure des ressources humaines de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et des peuples ;				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
31.	<p>EX.CL/Dec.1065(XXXV)</p> <p>Décision sur le rapport de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples</p> <p>Doc. EX.CL/1164(XXXV)</p>	AHRM	<p>8. DEMANDE à la Commission de diligenter la constitution d'un Groupe d'appui à la République de Gambie sur la construction du siège de la CADHP conformément à la Décision EX.CL/Dec.1045(XXXIV) du Conseil exécutif ;</p>				
		AHRM	<p>9. DEMANDE EN OUTRE au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour accélérer le recrutement aux divers postes non pourvus du Secrétariat de la CADHP, conformément à la structure approuvée ;</p>	2019			
		OSGC/DPA	<p>10. DEMANDE INSTAMMENT à la Commission et à la CADHP d'accélérer les processus d'organisation de la retraite annuelle conjointe de suivi COREP-CADHP avant novembre 2019, afin de continuer à améliorer la collaboration et les relations de travail entre les deux organes ; Sur la base des résultats de la retraite de Nairobi en juin 2018 ainsi que des dispositions contenues dans les décisions EX.CL/Dec.1015(XXXIII) et</p>	Novembre 2019	L'OSGC a proposé officiellement à la mission permanente de l'Égypte (Président de l'UA) de tenir la deuxième retraite conjointe du COREP et de la CAfDHP en novembre 2019		Les fonds appropriés ne sont pas disponibles pour exécuter cette activité. Voie à suivre : tenir la retraite en 2020

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			EX.CL/Dec.1041(XXXI) ;				
32.	EX.CL/Dec.1066(XXXV) Décision sur le rapport du Comité ministériel sur la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 - Doc.EX.CL/1165(XXXV)	OLC	3.. DEMANDE au Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques d'examiner le projet de Règlement intérieur en vue de sa soumission au Conseil exécutif pour examen approfondi et adoption.			Non exécuté	Le département concerné n'a pas soumis au Bureau du Conseiller juridique les documents à inclure dans le projet d'ordre du jour du CTS pour examen par le CTS.
		SPPMERM	4. INVITE la Commission à: i) continuer de diriger l'exercice d'établissement des priorités en matière de projets phares en tenant dûment compte des questions relatives à l'infrastructure, au financement et aux instruments juridiques connexes pour une exécution efficace et durable des projets ;		Le processus de passation de marché pour recruter un consultant est lancé pour entreprendre la priorisation de concert avec l'évaluation à mi-parcours de l'Agenda 2063.	Partiellement exécuté	Ceci fait partie de l'évaluation à mi-parcours
		SPPMERM	ii); travailler en étroite collaboration avec les États membres, la BAD, les CER et d'autres partenaires pour mobiliser des ressources en vue du déploiement du cadre intégré de suivi et d'évaluation ;		En collaboration avec l'ADUA-NEPAD, le cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 a été déployé lors de la première semaine de novembre. Quarante Etats	Partiellement exécuté	Le financement demeure inadéquat

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					membres, six CER et des représentants du groupe de travail ont été formés sur la méthode empirique de l'analyse des données pour élaborer le premier rapport continental de l'Agenda 2063.		
		SPPMERM	iii) collaborer avec les institutions des Nations Unies à l'application du cadre UA-ONU sur la mise en œuvre conjointe de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030, notamment du système de présentation de rapports intégrés		La CEA ; l'UNICEF et d'autres institutions des Nations Unies font partie de l'équipe technique de suivi et d'évaluation et les processus pour veiller à la rédaction de rapport conjoint sur l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 sont en cours. - En collaboration avec le centre de l'ODD présenté aux parties prenantes clés des mesures qui seront	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					examinées pour améliorer le rapport sur les deux agendas par des écosystèmes de données améliorés en renforçant les bureaux nationaux de statistiques. Des processus conjoints de rédaction de rapport de l'Agenda 2063 et 2030 sont davantage rationalisés par la participation aux processus d'évaluation nationale volontaire. Le point culminant de ces activités était en avril 2019 au Maroc et en juillet 2019 à New York.		
		SPPMERM	iv) réaliser un examen à mi-parcours et le classement par catégories des projets phares du Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, tel que l'a recommandé le Comité ministériel de suivi	Juillet 2020	Le processus de sélection de l'entreprise suit son cours		Le fonds de la JFA est disponible

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, et de rendre compte des résultats à ce dernier au plus tard en juillet 2020 en collaboration avec l'ADUA/NEPAD ;				
		SPPMERM	v) FAIRE RAPPORT au Conseil exécutif sur la mise en œuvre des décisions EX.CL/Dec.998 (XXXII) et Ext/EX.CL/Dec.1 (XX) en ce qui concerne la proposition de créer une Division à part entière sur l'Agenda 2063 pour coordonner les travaux du Comité ministériel de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des projets phares gardant à l'esprit les réformes structurelles en cours au sein de la CUA		La structure a été examinée par le COREP	Partiellement exécuté	
		SPPMERM	vi) compiler les pratiques et les enseignements tirés des leaders désignés pour la promotion des initiatives stratégiques africaines et de soumettre des propositions au Comité ministériel sur l'Agenda 2063 relatives à la nomination des leaders chargés de la promotion des projets phares		Le processus de collecte des informations nécessaires a démarré		
		SPPMERM	vii). poursuivre l'intégration de l'Agenda 2063 dans les autres		-La mission d'intégration dans		Préparation des Etats membres à recevoir

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			États membres et intensifier les efforts de suivi auprès des États membres qui l'ont déjà intégré.		deux Etats membres (Cap-Vert et Tanzanie) et 1 CER (UMA) -Les notes verbales ont été envoyées à tous les autres pays en vue de l'appropriation.		l'équipe d'intégration de l'UA
33.	EX.CL/Dec.1067 (XXXV) Décision sur le rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international - Doc.EX.CL/1166(XXXV)	OSGC/DPA	5.; DECIDE EGALEMENT de déléguer le COREP pour examiner les candidatures au poste de Juge de la CIJ pour la période 2012-2030 et d'approuver la candidature africaine à ce poste en novembre 2019.	Novembre 2019	Le COREP s'est réunie les 15 et 23 juillet 2019 et n'a pu parvenir à une décision sur cette question.	Partiellement exécuté	
		OSGC/DPA	6. DÉCIDE ÉGALEMENT de charger le COREP d'examiner les candidatures de la République du Kenya et de la République de Djibouti au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2021-2022 et d'appuyer la candidature africaine à ce poste avant novembre 2019 ; et d'approuver la candidature africaine à ce poste d'ici novembre 2019;	Novembre 2019	Le COREP a tenu une réunion le 21 août 2019 et le Kenya a été désigné candidat africain au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2021-2022.	Entièrement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DPA	7. RAPPELLE la décision EX.CL/Dec.1021(XXXIII), qui recommande que les Ambassadeurs des États membres du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international forment le Sous-comité des candidatures dont la création a été décidée par le Conseil exécutif, DÉLÈGUE aux représentants permanents des États membres du Comité ministériel des candidatures africaines le pouvoir d'examiner les candidatures à des postes au sein du système international ;		Le comité des ambassadeurs a été mis en place	Entièrement exécuté	
		OLC/DPA	8.. PREND NOTE du Règlement intérieur révisé du Comité ministériel des candidatures africaines au sein du système international et d'en renvoyer l'examen aux États membres qui soumettront leurs contributions avant le 1er septembre 2019, puis au Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques avant son inscription à l'ordre du jour de la session de février 2020.	Session ordinaire de février 2020	la demande d'inclusion du projet de règlement intérieur sera examinée par le Bureau du CTS conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CTS qui exige que le projet d'ordre du jour et les documents de travail soient	Partiellement exécuté	Documents non reçus par l'OLC dans les délais fixés. L'ordre du jour et les documents de travail de la 5e session ordinaire ont déjà été distribués aux Etats membres

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					distribués aux États membres au moins 30 jours avant l'ouverture de la session du CTS		
34.	<p>EX.CL/Dec.1068(XXXV)</p> <p>Décision sur le Rapport du Comité ministériel sur les défis de la Ratification/Adhésion et mise en œuvre des traités de l'OUA/UA, Doc. Ex.Cl/1167(XXXV)</p>	OLC	8. DÉCIDE d'étendre la semaine de signature des traités sur l'ensemble du mois de décembre, chaque année ;		Sera entièrement mise en œuvre en décembre, conformément à la décision.		
		OLC	9. DEMANDE aux organes de l'UA et à la Commission en particulier, de : a. s'assurer que les premiers projets de traités sont élaborés de façon correcte et cohérente sur le plan technique ;		<p>La décision a été communiquée à tous les organes, institutions spécialisées, départements de la CUA, directions, bureaux spécialisés, divisions et unités autonomes.</p> <p>L'OLC a rappelé la décision à tous les CTS qui examinent des projets d'instruments juridiques ;</p> <p>L'OLC fournit une expertise technique lors de l'élaboration et de l'examen des</p>	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					traités.		
		OLC	b. consacrer suffisamment de temps au processus d'élaboration des traités de l'UA et encourager la recherche d'un consensus entre les États membres par le biais de consultations adéquates ; et		La décision a été communiquée à tous les organes, institutions spécialisées, départements de la CUA, directions, bureaux spécialisés, divisions et unités autonomes ; L'OLC rappelle la décision à tous les CST qui examinent des projets d'instruments juridiques ;	Partiellement exécuté	
		OLC	c. Convoquer une réunion d'experts de directions multiples des États membres pour élaborer les lignes directrices de l'UA sur l'élaboration de traités, examiner tous les traités de l'OUA/l'UA qui se chevauchent et les soumettre au CTS sur la justice et les affaires juridiques pour examen, en vue de leur			Non exécuté	Non budgétisé pour l'année 2019. Il sera inclus dans les budgets subséquents de l'OLC.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			adoption par l'organe délibérant compétent ;				
		OLC	11. DEMANDE à la Commission de soumettre un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la présente décision à la 36e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.	36ème session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020	Soumis l'état de la mise en œuvre de la décision au Bureau du Secrétaire général de la Commission de l'Union africaine	Partiellement exécuté	
35.	EX.CL/Dec.1069(XXXV) Décision sur budget de l'Union africaine en 2020	SPPMERM/PB FA	5. AUTORISE la Commission à mobiliser d'ici le 30 décembre 2019 des ressources auprès des partenaires internationaux pour les activités qui présentent un déficit de financement estimé à un montant total de 18 158 251 dollars EU et de présenter ce projet de financement au COREP pour approbation. Les activités sans financement seront ensuite supprimées du budget conformément à la règle d'or n°3, qui prévoit un budget équilibré ;	30 Décembre 2019	. En cours ; les activités inachevées seront supprimées du budget final après le 31 décembre 2019		- . SPPMERM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre.
		SPPMERM	6.; ORDONNE que tous les partenaires des fonds, y compris ceux obtenus du manque à gagner des partenaires, ses termes et conditions soient présentés aux organes délibérants en vue de l'approbation;		Activité en cours. La CUA s'assurera que toutes les ressources mobilisées des partenaires seront présentées aux organes délibérants		

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					en vue de l'approbation.		
		PBFA	7. DÉCIDE que les fonds de transit continueront de relever du budget total de l'Union, mais seront exclus des plafonds budgétaires ; et DÉCIDE EN OUTRE que le montant des fonds de transit pour l'exercice 2020 s'élève à 27.033.758 dollars EU ;				
		PBFA	8. PREND NOTE de la charge supplémentaire qui pèse sur les États membres du fait de l'application du nouveau barème des contributions pour les exercices 2020 à 2022 et DÉCIDE que les contributions des États membres pour l'exercice 2021 ne dépassera pas 250 000 000 dollars EU ;				
		PBFA/SPPME RM	9. NOTE avec une vive inquiétude l'infraction dans la mise en œuvre de la règle d'or n° 4 en référence au budget 2020 et DEMANDE que le budget-Programme pour 2021 et soit porté à au moins 62% du budget total de l'UA;				- . PBFA devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		PBFA	10. DEMANDE à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir la confirmation du financement par les partenaires avant de mobiliser les États membres autour du budget. Cela permettra d'éviter des déficits de financement dans le cadre des futurs budgets, conformément à la règle d'or n°2 ;				
		SPPMERM/AII Departments	11.; SOULIGNE que la Commission et tous les autres organes/bureaux spécialisés/bureaux régionaux et les institutions de l'UA doivent, comme condition préalable à l'examen de leur budget et à l'attribution et au déblocage des fonds pour financer leurs activités, soumettre un rapport d'exécution du budget de l'exercice précédent ;		Les organes de l'UA soumettent à présent des rapports intérimaires annuels et à mi-parcours à la Commission	Intégralement exécuté	- . SPPMERM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision.
		SPPMERM/OI A/AII Departments	12. DÉCIDE de subordonner le déblocage du budget de la Commission de l'UA, des autres organes et institutions à la condition/à la proportionnalité du taux d'exécution du budget et du taux/du pourcentage		Les plafonds budgétaires pour les départements et les organes de l'UA sont basés sur les taux d'exécution moyens des trois dernières années	Partiellement exécuté	- . SPPMERM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision.

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			d'application des recommandations d'audit				
		/SPPMERM FA/PSD	13. RECOMMANDE que dès 2020, les fonds substantiels au titre de la gestion des conflits et du renforcement des capacités au département de paix et de sécurité soient alloués aux activités de prévention des conflits et d'alerte rapide		Ce sera fait en consultation avec le Département Paix et sécurité	Partiellement exécuté	- . SPPMERM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision
		AHRM/DCMP	14. NOTE AVEC PRÉOCCUPATION les implications financières de la dépendance des traducteurs et interprètes freelance DEMANDE à la Commission de mettre en place des mesures pour recruter des traducteurs et interprètes permanents et sur contrat pour faire des économies				- AHRM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision.
		AHRM/OIA	15. DEMANDE à la Commission de : a. Obtenir les services d'un expert-conseil ou d'un cabinet de vérification indépendant pour effectuer une vérification juridicomptable indépendante sur les éléments suivants (i) l'utilisation des frais		Les travaux sont toujours en cours : • L'annonce de demande de propositions a été faite le 20 septembre 2019 ; • La date limite de réception	Partiellement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			administratifs/coûts qu'il reçoit pour la gestion des fonds des partenaires ; et (ii) l'utilisation, le statut et l'équilibre du Fonds pour la paix de 1993		des propositions a été fixée au 1er novembre 2019 et les propositions techniques ont été ouvertes le même jour. • L'exercice d'évaluation des offres est en cours et sera finalisé au début de décembre 2019.		
		AHRM/OIA	b. soumettre le rapport aux organes directeurs d'ici février 2020.	Février 2020	Travaux toujours en cours		
		OIA	16.; DEMANDE ÉGALEMENT au Conseil des vérificateurs externes de procéder à l'examen de la vérification indépendante initiale. DEMANDE EN OUTRE aux États membres de participer activement à l'élaboration des termes de référence ;		Travaux toujours en cours Les Etats membres ont été associés à la préparation des termes de référence.	Partiellement exécuté	
		DIC	17. DEMANDE PAR AILLEURS à la Direction de l'information et de la				

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			communication de gérer toutes les activités de l'UA				
		SPPMERM/PBFA	18. RAPPELLE la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1049(XXXIV), qui demande à la Commission, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), d'évaluer la contribution financière annuelle que l'UA pourrait apporter aux activités de l'ACBF et DEMANDE à la Commission de soumettre un rapport au Conseil exécutif d'ici à février 2020	Novembre 2020	Deux missions d'évaluation comportant des experts du bureau du Président, de la SPPMERM, de la PBFA et de l'AHRAM ont été tenues à l'ACBF en août et le rapport doit être présenté au sous-comité en novembre 2019.	Partiellement exécuté	
		Tous les départements	19.. DEMANDE à la Commission, lorsqu'elle tient des réunions en dehors du siège, de prendre en considération les principes de rentabilité, d'équité et de rotation régionale, ainsi que sur la base d'une pension complète avec des taux préférentiels négociés entre les États membres et l'UA, conformément à la politique de l'UA en matière de voyages				
36.	EX.CL/Dec.1071(XXXV)	PBFA	5. CHARGE la Commission d'organiser des consultations avec les États membres sur l'élaboration des	Février 2020			

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	Décision sur le rapport du comité ministériel sur le barème des contributions et les contributions		modalités de mise en œuvre du régime des sanctions renforcées et de présenter un rapport d'ici février 2020 ;				
		PBFA	7. DÉCIDE , compte tenu de la situation sécuritaire et politique en Somalie et en Libye, de suspendre les sanctions contre ces pays, et, à cet égard, DEMANDE à la Commission de mener des consultations avec les deux pays pour convenir d'un échéancier de paiement afin d'éponger les arriérés aussitôt que possible dans un délai de quatre ans à compter de la présente décision ; ;				
		PBFA/SPPMERM	9. DEMANDE à la Commission de mettre en œuvre rapidement les réformes financières et budgétaires, en élaborant notamment un plan annuel ou pluriannuel de planification et de budgétisation (sur 3 ans), qui aidera les États membres à planifier à l'avance leurs contributions à l'Union.		AMERT est déjà configuré pour une planification et une budgétisation étalées sur plusieurs années		- . SPPMERM devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision
37.	EX.CL/Dec.1072(XXXV)	DPA/AU Missions	8. CHARGE le Groupe des pays africains à Genève, en		Cela se fait déjà. Une fois que	Intégralement exécuté	

No.	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement, ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	Décision sur la sélection du directeur de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)	permanentes de l'UA à Genève	consultation avec la Commission, de prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir le candidat africain après son approbation par les organes délibérants compétents ;		l'approbation d'un candidat africain est faite, une communication officielle est envoyée à l'AGP pour information et considération.		
		DPA/AU Mission permanente de l'UA à Geneva	9.. DEMANDE à la Commission de faire rapport sur cette question à la 36e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.		Un état des lieux à cet égard sera fait en février 2020		

A. TRENTE DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE, 10 – 11 FEVRIER 2019, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

B.

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
1.	Assembly/AU/D ec.713(XXXII) Décision sur la réforme institutionnelle de l'UA	Unité de coordination du NEPAD	6. DEMANDE à la Commission, en collaboration avec l'ADUA/NEPAD, de rendre compte de la mise en oeuvre de cette décision à la 33ème Session ordinaire de la Conférence de l'Union en février 2020.	33ème session ordinaire de la Conférence de l'Union en février 2020.			

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
2.	Assembly/AU/Dec.714(XXXII) Décision sur la Zone de libre-échange continentale africaine Doc. Assembly/AU/4(XXXII)	DTI	8.; PRIE la Commission, en collaboration avec les partenaires techniques d'entreprendre une évaluation des besoins et des défis pour la création d'un marché commun future, notamment leurs implications, en vue de l'examen par les ministres chargés du commerce de l'UA;		L'étude a été commandée et est attendue avant la fin de l'année 2019.	Partiellement exécuté	Dès sa finalisation, le rapport sera présenté à l'AMOT
3.	/5(XXXII) Assembly/AU/Dec.715(XXXII) Décision sur le partenariat Post-2020 avec l'UE Doc. Assembly/AU/5(XXXII)	BCP	3. PRIE le Président de la Commission, en collaboration avec le COREP de poursuivre les efforts en vue de la conclusion du partenariat renforcé de continent à continent en temps opportun pour que la partie africaine collabore avec l'UE sur la question lors de la deuxième réunion ministérielle UA/UE prévue en Afrique à la fin de l'année 2019, et le Sommet UE-UA en 2020;	2020			

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DEA	4. PRIE la Commission d'assurer la cohésion entre l'Accord Post-Cotonou et le partenariat de Continent-à-Continent Post-2020, afin de tenir compte des priorités continentales, telles qu'exprimées dans l'Agenda 2063 et d'autres documents afférents, pour être en conformité avec les deux approches;	2019			
		BCP	5. DEMANDE au Président de la Commission de rendre compte à la 33ème Session ordinaire de la Conférence en février 2020 sur la mise en œuvre de cette décision.	33 ^{ème} Session ordinaire de la Conférence en février 2020			

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
4.	Assembly/AU/Dec.718(XXXII) Décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état d'avancement des travaux du Conseil de Paix et de sécurité en Afrique Doc. Assembly/AU/6(XXXII)	BCP	1.. DEMANDE au Président de la Commission de déployer les efforts visant à organiser à Addis-Abeba, en 2019, une conférence internationale sur la réconciliation en Libye sous l'égide de l'UA et de l'ONU.				
		PSD	13. ENCOURAGE la Commission à intensifier ses efforts visant à se pencher sur la fragilité de la situation sécuritaire dans le Sahel, en étroite collaboration avec les pays de la région, au biais du processus de Nouakchott, et des partenaires y compris par l'examen effectif des causes	Décembre 2019 – Janvier 2020	Le rapport est préparé en vue de l'examen par le CPS	Partiellement exécuté	

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent.				
		PSD	14. DEMANDE à la Commission de poursuivre l'intensification de l'appui de l'UA aux pays de la région dans leur lutte contre Boko Haram.		Rapport soumis au CPS et des décisions prises	Intégralement exécutée	
		PSD	15.; PRIE INSTAMMENT la Commission de veiller à la finalisation de ces documents en temps opportun, afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives du PCRD dans la région;		Les mesures sont prises pour améliorer l'appui à la Commission du bassin du Lac Tchad	Partiellement exécutée	
		PSD	17. PRIE la Commission d'accélérer la mise en œuvre des dispositions du Communiqué du CPS [PSC/PR/COMM.(DCCCXXI)], notamment la matrice adoptée lors de 821ème réunion du CPS le 9 janvier 2019 au regard de l'harmonisation de l'ACIRC dans le cadre de la FAA;		Les ministres de la défense de l'ACIRC/CARIC se sont réunis et le CPS a informé des résultats	Partiellement exécuté	
		PSD	19.. PRIE la Commission, en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, d'explorer les voies et moyens de renforcer le mécanisme actuel de l'UA et des CER/MR sur la protection des enfants et sur cette base, développer une architecture de la protection de l'enfant pour le Continent en				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			guise de sous-aspect de l'APSA, à examiner et adopter par le CPS.				
		BCP	19. PRIE le Président de la Commission de nommer un Envoyé spécial sur les enfants en situation de conflit, pour servir d'interface politique de haut niveau entre les enfants en Afrique et à l'UA.				
		DREA	20. PRIE la Commission de l'UA d'intégrer les réponses aux effets du dérèglement climatique dans ses politiques sur les réfugiés et les PDI.				
		BCP	20.. PRIE le Président de l'UA de nommer un envoyé spécial de l'UA sur le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique.				
		DPA	20.; DEMANDE à la Commission de l'UA, en étroite coordination avec les organisations internationales (HCR, OCHA, PAM) ainsi que les pays hôtes, de procéder au recensement et à l'enregistrement des réfugiés et des PDI, en tenant compte des chiffres soumis par ces organisations internationales concernées;			Non exécuté	Les consultations se poursuivent toujours pour cette tâche

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
5.	Assembly/AU/Dec.719(XXXII) Décision sur le quatrième rapport du CPS de l'UA sur la mise en œuvre de la feuille de route principale des démarches pratiques sur le Silence des Armes en Afrique d'ici l'année 20202020	PSD	8.; PRIE la Commission de l'UA d'accélérer la finalisation de ces produits et de les mettre à la disposition de l'ensemble des Etats membres de l'UA pour renforcer leurs efforts de mise en œuvre dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA;				
		PSD	13. PRIE la Commission, sur l'orientation du CPS PSC, d'examiner les cadres continentaux actuels et d'élaborer une position commune africaine en prélude à la conférence d'examen				
		PSD	14.; PRIE la Commission de l'UA et la Commission africaine sur l'énergie nucléaire (AFCONE) d'organiser des conférences annuelles d'information au CPS sur l'état de la mise en oeuvre du Traité de Pelindaba et les activités de l'AFCONE;				
6.	Assembly/AU/Dec.722(XXXII) Décision sur le Rapport du Comité de Haut Niveau sur la Libye	PSD	5. PRIE la Commission de prendre les mesures nécessaires conjointement avec les Nations unies afin d'organiser, au cours de la première moitié de juillet 2019, le Forum national de réconciliation sur la paix en	Premier semestriel de juillet 2019			

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	Doc. Assembly/AU/9(XXXII)		Libye;				
		DPA	6. PRIE EGALEMENT la Commission de prendre, conjointement avec les Nations Unies et le Gouvernement libyen, toutes les mesures nécessaires pour l'organisation des élections présidentielles et législatives en octobre 2019;	Octobre 2019			
		PSD	7. PRIE la Commission d'entreprendre les contacts nécessaires avec les Nations unies afin de créer un cadre pour les négociations régulières et en cours entre les Nations unies et l'UA;				
7.	Assembly/AU/Dec.723(XXXII) Décision sur la Conférence climatique de Katowice et (UNFCCC COP 24) Et les	DREA	18. PRIE la Commission, les institutions panafricaines et les commissions sur le climat, en collaboration avec l'Initiative d'Adaptation de l'Afrique (AAI), d'élaborer des programmes afin de documenter les impacts climatiques sur les économies et les écosystèmes de l'Afrique et de proposer une politique				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	engagements de l'Afrique à la Conférence sur le changement climatique à la COP25/CMP 15		adéquate et d'autres interventions pour orienter les réponses climatiques des Etats				
		DREA	23. PRIE la Commission, en collaboration avec les initiatives pertinentes de l'AGN telles que l'AAI, l'Initiative de l'énergie renouvelable en Afrique (AREI) et les Commission climatiques, grâce à l'appui des partenaires et des parties prenantes concernés, afin de coordonner, d'appuyer, de contrôler et de rendre compte de la mise en oeuvre des Contributions déterminées au niveau national des Etats membres;				
		DREA	24. PRIE la Commission, en collaboration avec les initiatives pertinentes de l'AGN telles que l'AAI, l'Initiative de l'énergie renouvelable en Afrique (AREI) de poursuivre ses efforts et de soutenir les préparations de l'Afrique à la COP 25 et de faciliter la présentation du continent aux efforts d'adaptation aux impacts du changement du changement climatique pour atténuer le dérèglement climatique;				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DREA	25. PRIE INSTAMMENT la Commission, en collaboration avec les agences panafricaines, d'organiser un Sommet africain sur le changement climatique en 2020, avant la COP26, étant donné que l'année 2020 est cruciale au calendrier mondial du changement climatique;	2020			
		DREA/OLC	28.; PRIE la Commission d'élaborer, en consultation avec l'AMCEN, le cas échéant, le règlement intérieur de la CAHOSCC pour améliorer les opérations effectives de ce comité de haut niveau pour l'examen de la CAHOSCC lors de sa prochaine;		Statut de l'Observatoire a déposé au STCJLA prévu en novembre 2019		
8.	Assembly/AU/D ec.724(XXXII) Décision sur la réforme du Conseil de Sécurité des Nations unies Doc. Assembly/AU/13(XXXII)U/13(XXXII)	OSGC	8. PRIE v) Le Président de la Commission d'inclure le point: Réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans l'ordre du jour de la session à huis-clos de la prochaine session ordinaire de la Conférence	Février 2020; 33e session ordinaire de la Conférence en février 2020 ;	La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies a déjà été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la Conférence.	Exécuté	
		DPA	12. DECIDE que la position commune africaine sur la réforme du CSNU soit un point stratégique à l'ordre du jour et au plan d'action de l'Assemblée, et PRIE la Commission de				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			continuer à faciliter le travail du Comité des Dix;				
9.	Assembly/AU/D ec.725(XXXII) Décision sur le Rapport sur la Malaria Doc. Assembly/AU/14(XXXII)	DSA	5.; PRIE la Commission, le partenariat RBM pour éliminer la Malaria et l'Alliance des Leaders africains contre la Malaria (ALMA), à renforcer les efforts pour le déploiement et la mise en oeuvre y compris le développement d'un cadre de suivi et d'évaluation;		Cette décision est mise en œuvre sur le terrain		
10.) Assembly/AU/D ec.726(XXXII) Décision sur le Rapport sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique Doc. Assembly/AU/17(XXXII)	PSD	8. PRIE la Commission de continuer à soutenir S.E. Abdelaziz Bouteflika, en sa capacité de leader désigné par ses pairs sur la question de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, y compris la facilitation des consultations au sein des Etats membres, afin d'actualiser le Plan d'Action de l'UA et de le soumettre pour validation à la Conférence ministérielle de l'UA avant sa soumission à l'examen de la Conférence en janvier 2020;	33ème Session ordinaire de la Conférence en février 2020;	Les rapports élaborés en vue de l'examen du CPS	Partiellement exécuté	
11.	Assembly/AU/D ec.727(XXXII) Décision sur la Campagne de	DSA	8.. DEMANDE un rapport exhaustif sur l'état d'avancement de l'Elimination du mariage des enfants en		Une évaluation complète (2014-2018) de la Campagne a été	Intégralement exécuté	

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	<p>l'UA sur l'élimination du mariage des enfants en Afrique</p> <p>Doc. Assembly/AU/24(XXXII)</p>		<p>Afrique à soumettre au moyen des canaux de présentation des rapports des organes délibérants.</p>		<p>entreprise pour examiner les progrès de la Campagne et son impact dans le pays depuis son lancement en 2014. Cette évaluation a pour but d'informer et de guider la prochaine phase stratégique quinquennale de la Campagne (2019 - 2023).</p>		
12.	<p>Assembly/AU/Dec.728(XXXII) Décision sur la création du Centre opérationnel continental de Khartoum pour la lutte contre la migration irrégulière</p> <p>Doc. EX.CL/1122(XXIV)</p>	DSA	<p>3. PRIE la Commission d'accélérer l'élaboration des incidences structurelles, financières et juridiques, ainsi que le statut portant création du Centre opérationnel continental au Soudan en vue de la lutte contre la migration irrégulière à examiner par les organes délibérants de l'Union</p>		<p>La structure, le budget et le statut du Centre opérationnel continental de Khartoum ont été rédigés et soumis aux organes compétents, à savoir le Sous-Comité des structures et le CTS sur les migrations, les réfugiés et les déplacés internes pour adoption.</p>	Partiellement exécuté	

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
13.	Assembly/AU/Dec.729(XXXII) Décision sur la revitalisation et la mise en oeuvre opérationnelle de la reconstruction et le développement post-conflit de l'Union africaine: options de politique pratique et des mesures d'adaptation aux solutions durables pour s'attaquer aux causes profondes des défis du déplacement forcé en Afrique	PSD	4.; PRIE la Commission d'accélérer le fonctionnement du Centre en 2019, comme plateforme continentale pour le renforcement de l'appropriation africaine des activités du PCRD		Une équipe préliminaire envoyée en Egypte pour lancer le Centre	Partiellement	
		PSD	5. PRIE la Commission, de collaborer étroitement avec la République arabe d'Egypte, pour faire avancer les propositions précitées et rendre compte des progrès accomplis à cet égard à la 35ème session ordinaire prévue à Niamey, Niger, en juillet 2019;		Rapport en cours d'élaboration	Partiellement	
14.	Assembly/AU/Dec.730(XXXII) Décision sur le suivi relatif à la	DSA/OLC	8. PRIE la Commission d'accélérer l'élaboration des incidences juridiques, structurelles et financières, ainsi	Février 2020			

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	création de l'Observatoire de la migration africaine au Maroc		que le statut portant création de l'Observatoire de la migration africaine pour examen et adoption par les organes délibérants concernés de l'UA en février 2020;				
		DSA	9.. PRIE EGALEMENT la Commission de rendre compte la mise en œuvre opérationnelle de l'AMO aux organes délibérants lors de la session ordinaire de février 2020 de la Conférence.	2020 33ème Session ordinaire de la Conférence de l'UA, Février 2020			
15.	Assembly/AU/D ec.731(XXXII) Décision sur l'annulation de la dette comme moyen d'amélioration de la paix, de la sécurité et du développement et des solutions durables aux Somaliens déplacés Doc. EX.CL/1133(XX	PSD	14.. PRIE la Commission de faciliter les discussions sur l'annulation de la dette de la Somalie et lui fournisse un soutien additionnel		Consultations tenues	Partiellement	

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	XIV)						
16.	Assembly/AU/Dec.732(XXXII) Décision sur le projet Encyclopaedia Africana (EAP) – Documentation de l'histoire africaine en vue des solutions durables aux défis africains y compris le déplacement	SPPMERM	3. PRIE la Commission d'adopter l'EAP comme l'un de ses projets phares;				
		OLC/DPA	5. PRIE la Commission d'effectuer une évaluation du Secrétariat actuel de l'EAP et d'identifier la possibilité d'en faire une institution panafricaine				
17.	Assembly/AU/Dec.733(XXXII) Décision sur le financement de l' Union	PBFA	5. PRIE la Commission d'effectuer une évaluation du Secrétariat actuel de l'EAP et d'identifier la possibilité d'en faire une institution panafricaine. 5. CHARGE la Commission de procéder à ce qui suit: i) Fournir l'appui technique aux Etats membres dans				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			l'accélération de la mise en oeuvre du prélèvement de 0.2% ;				
			ii) Faciliter la participation des F15 à l'examen du rapport de vérification annuelle de l'Union;				
			iii) Faciliter la retraite des F15 pour évaluer les mécanismes relatifs à ses méthodes de travail et examiner les modalités de la façon d'accélérer la mise en oeuvre des décisions sur le financement de l'Union;				
			iv) Renforcer le Secrétariat du Financement de l'Union afin de lui apporter le soutien adéquat ainsi qu'aux Etats membres.				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
18.	Assembly/AU/Dec.734(XXXII) Décision sur le barème des contributions pour le budget ordinaire et le Fonds pour la paix	PBFA	<p>A. Sur le barème des contributions et les contributions :</p> <p>10. DONNE MANDAT à la Commission de poursuivre les efforts en cours pour consolider le mécanisme de responsabilisation et de contrôle des processus budgétaires de l'UA et de maintenir le budget de l'Union à un niveau abordable et rationalisé en vue de mettre fin à son expansion en tenant compte de la nécessité de mesures d'austérité</p>				
		BCP	<p>B. Sur le Fonds pour la paix :</p> <p>13. DEMANDE au Haut Représentant de l'UA pour le financement de l'Union et du Fonds pour la paix, avec le soutien de la Commission, de mener des consultations régionales sur la question des contributions au Fonds pour la paix et de faire rapport au Conseil exécutif à Niamey (Niger) en juillet 2019.</p>				
19.	Assembly/AU/Dec.736(XXXII) Décision sur les date et le lieu de la 33ème	OSGC	<p>2. DEMANDE à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite de la 33ème Session ordinaire de la Conférence et</p>		Le BSCG a coordonné tous les départements en vue de la préparation de la 33e session		

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	session ordinaire de la Conférence de l'UA en février 2020		des réunions préparatoires conformément aux dates précitées		ordinaire de la Conférence et les réunions préparatoires se sont déroulées avec succès.		
20.	Assembly/AU/Dec.737(XXXII) Décision sur la dynamisation de l'engagement politique en vue de l'élimination de la mutilation génitale féminine en Afrique	DSA	9. DEMANDE à la Commission de mettre en place un cadre d'obligation redditionnelle pour l'initiative continentale de l'UA – Saleema pour aider les États membres à rendre compte et d'assurer le suivi des progrès accomplis aux niveaux national et régional, conformément aux engagements pris par ces États membres ;		Tenue d'une réunion de consultation à l'interne et avec les partenaires sur le mécanisme de responsabilisation Le projet de mécanisme a été finalisé dans le cadre de la Stratégie quinquennale de l'Initiative de Saleema Dialogues organisés et des recommandations soumises à l'ACHPR et l'ACERWC sur le fonctionnement du mécanisme de reddition des comptes	Partiellement	Peu de pays s'acquittent de leurs obligations en matière de présentation de rapports aux organes conventionnels de l'UA, comme la Commission de Banjul, ainsi qu'au Comité de l'ACERWC. L'Initiative Saleema fait appel à ces plates-formes et continuera de sensibiliser et d'appeler les États membres, en particulier dans les pays où la prévalence des MGF est élevée, à faire de la notification une priorité, ainsi qu'à encourager les États membres qui n'ont pas ratifié des instruments importants, notamment le Protocole de Maputo et la

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
							Convention sur les droits des femmes, à ratifier et à adopter pleinement au niveau national afin de garantir la responsabilisation et de suivre les progrès
			9. DEMANDE également à la Commission de faire rapport régulièrement, par le biais des instruments et plateformes existants de l'Union africaine, sur l'état de la pratique des mutilations génitales féminines en Afrique, notamment le Comité d'Experts africains sur les droits et le bien-être des enfants et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;		Le rapport initial de l'Initiative Saleema sur l'état des mutilations génitales féminines doit être publié à la fin de l'année 2020, après une année complète de mise en œuvre. Le Champion de l'UA pour l'élimination des MGF, S.E. le Président du Burkina Faso présentera un rapport au Sommet de l'UA de février 2020.	Partiellement	L'établissement de rapports nécessitera la mise en place de systèmes au sein de la Commission et l'adhésion des États membres une fois que la mise en œuvre de l'initiative Saleema aura atteint son plein potentiel. Les efforts internes visant à aligner les rapports sur les processus en cours, notamment l'Observatoire du genre, Africa Health Stats et CARMMA Scorecard, sont à l'étude.
			10. DEMANDE à la Commission de convoquer une réunion annuelle de haut niveau, afin d'examiner les progrès, de	Annuellement	Un événement interdépartemental de haut niveau est prévu lors du	Partiellement (planification en cours)	N/A

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			renforcer les partenariats et de renouveler l'engagement en faveur de l'action pour la lutte contre les mutilations génitales féminines à l'horizon 2030.		Sommet de février 2020, avec des questions sur la fin des pratiques néfastes, y compris les MGF, qui devraient faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du thème général de l'événement.		
21.	Assembly/AU/Dec.738(XXXII) Decision sur la Cour pénale internationale Doc. EX.CL/1138(XXIV) PSD Doc. EX.CL/1138(XXIV)	PSD	3. DEMANDE à la Commission de finaliser la question sur la base des recommandations du Comité ministériel à composition non limitée ;		Le projet de question(s) à la Cour internationale de justice (CIJ) a été finalisé par la Commission en avril 2019, en consultation avec des experts juridiques internationaux.	Entièrement exécuté	
			4. PRIE la Commission de soumettre le projet final de la Question au Comité ministériel à composition limitée pour donner à tous les Etats membres de l'Union l'occasion de faire des suggestions sur le projet avant la présentation à l'Assemblée générale des Nations unies par le biais du Groupe africain New York;		Le projet de Question(s) Finalisées a été soumis aux trois (3) réunions du Comité ministériel à composition non limitée de la CIJ tenue en avril , juillet et septembre 2019, respectivement. Le	Intégralement exécuté par la Commission mais en attendant l'action des Etats membres	Aucun État membre, à l'exception de l'Égypte, n'a soumis de contribution au(x) projet(s) de question(s). Assurer la participation des ministres aux réunions du Comité à composition Manque de clarté de la

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					projet a été également distribué à l'ensemble des Etats membres de l'Union pour des suggestions à plusieurs occasions.		<p>part des États membres quant à l'opportunité de donner suite ou non à la demande d'avis consultatif de la CIJ</p> <p>Les projets de questions seront présentés à la prochaine réunion du Comité à composition non limitée qui se tiendra en février 2020 en marge du Sommet. Les États membres sont tenus de prendre une décision sur la voie à suivre.</p>
		OLC	9. DEMANDE : i) à la Commission et au groupe des pays africains à New York de veiller à ce que les décisions des organes délibérants de l'UA soient communiquées lors des discussions sur la compétence universelle au Sixième Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies et de faire des recommandations au Sommet sur la manière de		La Commission a convoqué un groupe de travail d'experts juridiques du Groupe africain à New York, en août 2018, pour examiner l'impasse à la Sixième Commission en ce qui concerne la portée et l'application de la compétence universelle.	Partiellement	<p>Participation limitée du Groupe africain à New York.</p> <p>Limites budgétaires pour la convocation d'autres réunions.</p> <p>La Commission soumettra son rapport au Sommet en février 2020 et recommandera,</p>

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			faire avancer ce débat, vu l'impasse apparente observée au niveau du Sixième Comité; et		Les résultats de l'atelier ont été présentés à la réunion du Comité ministériel à composition non limitée sur la CPI tenue en septembre 2019 et feront rapport au Sommet dans le rapport du Comité à composition non limitée en février 2020.		conformément aux propositions du Groupe africain et du Comité à composition non limitée, que de nouvelles études approfondies soient menées sur la portée et l'application de la compétence universelle dans le contexte africain.
		OLC	ii) La Commission doit faire le suivi de cette décision sur sa mise en oeuvre et faire rapport à la prochaine réunion du Comité ministériel à composition non limitée.		La Commission présentera un rapport sur l'état d'avancement de ses activités de mise en oeuvre en février 2020.		
22.	Assembly/AU/D ec.743(XXXII) Décision sur la nomination de six (6) membres du Conseil consultative de l'UA sur la	DPA	2. DÉCIDE : i) que l'élection d'un (1) membre du CCUAC pour le siège flottant ait lieu lors de la 35e Session ordinaire du Conseil exécutif en juin/juillet 2019.	35ème Session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019;			

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	Corruption Doc. EX.CL/1148(XX XIV)						
23.	Assembly/AU/ Dec.746(XXXII) Annexe à la décision du CTS sur la fonction publique et le gouvernement local, le développemen t urbain et la décentralisatio n	DPA	6. DEMANDE INSTAMMENT au DPA, en vue des réformes de l'Union africaine, de proposer une structure appropriée du secrétariat du CTS8 (prenant en compte les spécificités de chacun des sous-comités) à l'Équipe de la réforme de l'UA pour examen et intégration dans le projet de structure globale de la Commission de l'UA, qui sera soumis à l'approbation des organes délibérants en juin 2019.	Juin 2019	Soumis aux structures compétentes au sein de l'UA pour approbation	Non exécuté	Structure proposée non encore approuvée par l'organe directeur compétent
			8. DEMANDE à la Commission de l'UA, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels, notamment la CEA et ONU-Habitat, d'intégrer les exigences du CTS8 dans la Stratégie globale de mobilisation des ressources de la Commission de l'UA ;		Discussions en cours avec ces partenaires sur la façon d'obtenir des ressources efficaces pour soutenir le travail du CTS8.	Partiellement exécuté	N/A
			11. DEMANDE à la Commission de l'Union africaine d'accélérer l'élaboration d'une Charte de l'Union africaine sur les valeurs et principes du développement		Sur la base des recommandations de la troisième session ordinaire du CTS8, une Loi type sera	Partiellement	Ressources financières limitées

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			urbain et des établissements humains durables, à soumettre à l'examen des États membres ;		élaborée avant l'élaboration de la Charte. Pour l'instant, il est prévu de recruter deux (2) consultants qui feront ce travail		
			12. DEMANDE EGALEMENT à la Commission de l'UA d'accélérer le processus de mise en œuvre du Haut Conseil des collectivités locales (HCLA) en exécutant la décision 993 du Conseil exécutif et de présenter un rapport à cet effet à la session du Conseil exécutif de juin 2019 et demandons à la Commission de l'UA d'engager le processus d'élaboration des statuts et du mandat de la HCLA dans le but de le soumettre à l'examen et à l'adoption des organes délibérants de l'UA.		Soumis aux structures compétentes au sein de l'UA pour approbation Le projet de statuts a été soumis à l'OLC pour être inscrit à l'ordre du jour du prochain CTS sur la justice et les affaires juridiques en vue de son adoption	Non exécuté Partiellement	Structure proposée non encore approuvée par l'organe directeur compétent Le CTS Justice et Affaires juridiques tiendra sa session du 14 au 22 novembre 2019 et nous espérons que ces statuts seront adoptés.
24.	Assembly/AU/Dec.747(XXXII) Décision sur la décolonisation de l'Archipel de Chagos	BCP/OLC	7. DEMANDE au Président de la Commission, par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller juridique, doit poursuivre les efforts visant à fournir un suivi à l'Avis consultatif de la CIJ sur les «conséquences juridiques de la séparation de l'archipel des	33ème session ordinaire de la Conférence de l'UA en février 2020	- L'OLC a proposé un projet de lettre ; Suivi étroit avec l'ambassade de Maurice sur la mise en œuvre de la décision ;	Partiellement	Les fonds n'ont pas été décaissés pour ladite activité

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			Chagos de Maurice en 1965» et de rendre compte des résultats de ces efforts lors de la prochaine session de la Conférence en février 2020.		<ul style="list-style-type: none"> - L'OLC a proposé un projet de lettre au Premier Ministre de Maurice ; - L'OLC a proposé un projet de communiqué qui sera publié le 22 novembre 2019, ce qui coïncide avec la date limite fixée par l'Assemblée générale. - L'OLC a présenté un résumé à titre de contribution au rapport du président 		
25.	Assembly/AU/Decl.1(XXXII) Déclaration de la réunion de haut niveau sur le rapport d'activités sur les conclusions de la gouvernance de Watch Africa (AWA): pour les fonds de	DSA	<p>4. iv) DEMANDE à la Commission et aux partenaires de veiller à ce que des stratégies soient en place pour assurer un financement diversifié, équilibré et durable de la santé grâce à l'élaboration de plans stratégiques et de stratégies d'investissement dans la santé, notamment par le secteur privé ;</p> <p>4. v) DEMANDER ÉGALEMENT à la Commission de collaborer avec les partenaires à la création de</p>		<p>ALM - Feuille de route des mécanismes de mise en œuvre approuvée par le Ministre de la Santé lors du troisième CTS sur la Santé - Population et contrôle des drogues qui s'est tenu au Caire, juillet-août 2019.</p> <p>Les termes de référence des centres régionaux de financement de la</p>	Partiellement	<p>Pour aller de l'avant, les centres régionaux de financement de la santé seront créés au niveau des CER pour fournir un appui technique aux États membres.</p> <p>Pour aller de l'avant, un plan triennal côtier pour les centres régionaux de</p>

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	financement de la santé Doc. Assembly/AU/20(XXXII)		plates-formes régionales pour aider les ministères concernés, notamment ceux des finances et de la santé ;		santé ont été élaborés et seront discutés et approuvés lors de la prochaine réunion des groupes de travail techniques de l'ALM.		financement de la santé sera élaboré
			4. vi) DEMANDE PAR AILLEURS à la Commission de collaborer avec les partenaires pour améliorer le suivi du financement de la santé par le renforcement de la mise en oeuvre annuelle de santé et une plus grande diffusion;		Les cartes de pointage pour le financement de la santé intérieure de 2019 ont été élaborées et seront présentées lors de la prochaine réunion d'experts de l'ATA à Kigali en novembre 2019.	Entièrement exécuté	Au niveau des États, le compte national de la santé n'est pas produit chaque année, ce qui porte atteinte à l'efficacité de la production des fiches de notation. Pour aller de l'avant, au cours de la réunion d'experts de l'AWA qui se tiendra à Kigali, l'AUC-DSA discutera avec les États membres des questions de disponibilité des données et de la production annuelle des fiches de notation
			4. vii); INVITE EGALEMENT la Commission à diriger l'élaboration d'un «outil de suivi des progrès», qui viendra		Un comité du Groupe de travail technique qui inclut la CUA, les partenaires, le	Partiellement	

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			compléter la Fiche d'évaluation et de résultats sur le financement interne de la santé en Afrique en permettant aux États membres de l'UA de suivre les progrès graduellement accomplis en vue de l'accroissement des ressources financières internes pour la santé et de leur affectation, leur mise en commun et leur utilisation efficaces et efficientes ;		secteur privé et les sociétés civiles pour diriger le développement d'instruments, de cadres et d'outils de suivi ALM-Investir dans la déclaration sur la santé pour augmenter le financement national de la santé et le développement du système de suivi des progrès		
			5. DEMANDE à la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la réunion des dirigeants africains - Investir dans la santé et de faire régulièrement rapport à la Conférence ;		Le 3e CTS sur la santé, la population et le contrôle des drogues avait approuvé en juillet-août la feuille de route pour la mise en œuvre de l'ALM	Partiellement exécuté	
			6. DEMANDE EGALEMENT la Commission et à ses partenaires de soutenir la mise en œuvre des engagements pris en matière de financement de la santé et d'élaborer un cadre de responsabilisation permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente Déclaration.		Le cadre de responsabilisation en matière de GAP est en cours d'élaboration (première ébauche disponible).	Partiellement exécuté	Aucun défi

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
26.	Assembly/AU/D ecl.2(XXXII) Déclaration sur la reconnaissance du 400ème anniversaire de la traite négrière transatlantique	DPA/DSA	1. DEMANDE à la Commission de l'Union africaine de travailler en étroite collaboration avec des initiatives bien organisées et bien intentionnées dans le cadre de la célébration du 400e anniversaire de la traite des esclaves transatlantique, en 2019, en organisant, en participant aux événements et en collaborant avec les États africains afin qu'ils y soient représentés.				
27.	Assembly/AU/D ecl.3(XXXII) Déclaration sur l'examen des déterminants sociaux de la Santé en Afrique dans toutes les approches politiques	DSA	1. vii) DEMANDE à la Commission de rendre compte tous les ans du progrès accompli dans la mise en œuvre du programme de santé dans toutes les politiques, ce qui constitue une expression des ODD 17, 'Renforcer les moyens de mise en œuvre et redynamiser le partenariat global pour le développement durable', et son Indicateur 17.14.1, 'Nombre de pays dotés de mécanisme pour améliorer la cohérence politique du développement durable'.	Annuellement	N/A	Non exécuté	La Commission doit mobiliser des données pour examiner toutes les politiques non sanitaires afin de déterminer dans quelle mesure la santé a été intégrée au niveau national.
28.	Assembly/AU/D ecl.4(XXXII) Déclaration de la réunion des	DSA	6. iv) DEMANDE à la Commission et aux partenaires de veiller à ce que des stratégies soient en place pour		Un groupe de travail technique composé de toutes les parties prenantes, y compris	Entièrement exécuté	Aucun problème La première réunion élargie se tiendra à

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	instances dirigeantes africaines – investir dans la santé “Engagements d’Addis-Abeba vers la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour le financement accru de la santé”		assurer un financement diversifié, équilibré et durable de la santé grâce à l’élaboration de plans stratégiques et de stratégies d’investissement dans la santé, notamment par le secteur privé ;		le secteur privé, est en cours d’établissement afin de mettre en œuvre les recommandations de la réunion des dirigeants africains - Investir dans la santé.		Kigali en marge de la réunion d’experts de l’AWA.
			6. v) DEMANDE EGALEMENT à la Commission de collaborer avec les partenaires à la création de plates-formes régionales pour aider les ministères concernés, notamment ceux des finances et de la santé, à promouvoir, soutenir et multiplier les innovations, les meilleures pratiques et pallier les insuffisances; demander aux partenaires multilatéraux, bilatéraux et du secteur privé de soutenir ces plates-formes et de les utiliser pour aligner leurs efforts sur ceux des États membres en vue d’accroître le financement intérieur, notamment en améliorant la fiscalité et les autres mécanismes de financement ;		Les Plates-formes régionales de financement de la santé (Plateformes) sont en cours de création. Jusqu’à présent, leurs termes de référence ont été élaborés.		Jusqu’à présent, il n’y a pas de problème Pour l’avenir, le modèle opérationnel des centres régionaux de financement de la santé, des ensembles d’activités seront définis et un plan triennal chiffré sera élaboré.
			6. vi); DEMANDER EN OUTRE à la Commission d’organiser	Biennuel	La première réunion biennale des	Non exécuté	La première réunion biennale des ministres

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			une réunion biennale des ministres de la Santé et de finance pour examiner les travaux des plates-formes et suivre les progrès accomplis ;		ministres de la Santé et des Finances est prévue en décembre 2020. in December 2020		de la Santé et des Finances est prévue en décembre 2020.
			6. vii); DEMANDE à la Commission de collaborer avec ses partenaires pour améliorer le suivi du financement de la santé par le renforcement de la mise en œuvre annuelle des comptes nationaux de la santé et une plus grande diffusion ;		Les cartes de pointage pour le financement de la santé intérieure de 2019 ont été élaborées et seront présentées lors de la prochaine réunion d'experts de l'AWA à Kigali en novembre 2019.	Entièrement exécuté	Le problème au niveau des États membres est que le compte national de la santé n'est pas produit chaque année, ce qui constitue une infraction à l'efficacité de la production des fiches de notation. Pour aller de l'avant, au cours de la réunion d'experts de l'AWA qui se tiendra à Kigali, l'AUC-DSA discutera avec les États membres des questions de disponibilité des données et de la production annuelle des fiches de notation
			7.; DEMANDE à la Commission de suivre la mise en œuvre des recommandations de la réunion des dirigeants africains - Investir dans la santé et de faire	Régulièrement	Le 3e CTS sur la santé, la population et le contrôle des drogues avait approuvé en juillet-	Partiellement	Pas de problème

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			régulièrement rapport à la Conférence ;		août la feuille de route pour la mise en œuvre de l'ALM,		
			8.; DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission et aux partenaires de soutenir la mise en œuvre des engagements en matière de financement de la santé et d'élaborer un cadre de responsabilisation pour suivre la mise en œuvre de la présente Déclaration.		Le cadre de responsabilisation en matière de l'ALM est en cours d'élaboration (première ébauche disponible).	Partiellement	AUCUN DEFI
29.	Addis-Abeba, 12 octobre 2018 Assembly/AU/D ecl.5(XXXII)Annexe à la Déclaration sur la 11ème réunion ordinaire du CTS sur la Défense, la sûreté et la sécurité (STCDSS) Addis-Abeba, 12 octobre 2018	PSD	2. DEMANDE la tenue de consultations avec les CER/MR et les États membres sur le projet de Protocole d'accord sur le déploiement et l'emploi de la Force africaine en attente (FAA) et la présentation de ce protocole d'accord finalisé à la prochaine session du CTS-DSS. À cet égard, la Commission doit fournir aux états membres, d'ici novembre 2018 un échéancier pour son achèvement.		Consultations organisées	Partiellement exécuté	
			3. INSTRUIRE la Commission d'assurer que le plan de travail quinquennal de Maputo (2016-2020) met l'accent sur le renforcement de la FAA ;				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>5 INSTRUIT la Commission de dissocier la question de l'harmonisation de la Capacité africaine en vue des ripostes immédiates face aux Crises (CARIC) de celle de la coopération avec les coalitions ad hoc, qui doit être une question à part</p>				
			<p>9.; INSTRUIT la Commission de fournir au CPS des mises à jour régulières sur la BLC en ce qui concerne la maintenance et le stockage des équipements, le personnel et les futurs plans</p>				
			<p>12. INSTRUIT la Commission de l'Union africaine de distribuer le projet de politique sur la conduite et la discipline pour les OSP, et celui de la politique sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels pour les OSP, à tous les états membres pour apporter leurs contributions, dans un délai d'un mois à compter de ce 11e CTSDSS, et de soumettre, par la suite, les projets révisés au CPS, pour leur examen et adoption</p>				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		Tous les départements	21. DEMANDE à la Commission de rendre disponibles les documents de travail en temps utile dans les quatre langues de travail de l'UA ;				
		PSD	24. ENCOURAGE la Commission à continuer d'apporter des mises à jour et des rapports réguliers sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos décisions aux prochaines réunions du CTSDSS.		Les rapports élaborés pour la 12ème CTSDCSS	Partiellement exécuté	
30.	Assembly/AU/D ecl.8(XXXII) Déclaration sur le thème de l'année 2019 de l'UA: "L'année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes: Vers des Solutions Durables au déplacement forcé en Afrique"	DPA	B) Traitement des causes profondes : 7. DEMANDE à la Commission de collaborer avec les États membres, les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires internationaux aux affaires humanitaires et au développement, afin d'aider les États membres à mettre en œuvre le programme de prévention de l'Union africaine, conformément à l'Agenda 2063, l'Architecture de la gouvernance en Afrique (AGA), l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), ainsi qu'aux cadres juridiques et politiques	En cours	Réunion consultative tenue à Kigali sur le partage des frontières et la solidarité	Partiellement	Changement de la géopolitique

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			pertinents de l'UA régissant les droits de l'homme, les situations de déplacement forcé et les crises humanitaires consécutives en Afrique ;				
			<p>C) Recherche de solutions durables aux déplacements forcés</p> <p>8. DEMANDE par conséquent à la Commission de renforcer les partenariats pour répondre aux situations de déplacements prolongés</p>	En cours	<p>Le Forum mondial sur les réfugiés sera organisé à Genève par le HCR les 17 et 18 décembre 2019</p> <p>La mise en œuvre du Pacte mondial pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sera bientôt le fer de lance de nouvelles approches pour aborder ces questions.</p>	Non exécuté	<p>Une situation prolongée exige des solutions politiques</p> <p>Changer la géopolitique</p>
			<p>D) Apatridie:</p> <p>15. DEMANDE à la Commission de l'UA de travailler avec les États membres à l'élaboration de politiques susceptibles d'aider ces derniers à mieux gérer et à résoudre le problème de l'apatridie en Afrique</p>	En cours	Protocole élaboré	Partiellement	Processus consultatif en cours

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>E) Catastrophes naturelles et changement climatique: 18. DEMANDE à la Commission d'appuyer les Etats membres pour s'inspirer des exemples de bonnes pratiques sur le continent et d'identifier les ressources et les stratégies prospectives soutenues par des engagements nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux pour prévenir et atténuer l'impact négatif des conséquences de telles tendances</p>				
		HRST/ DPA	<p>F) Education: 20. INVITE la Commission de l'Union africaine à collaborer avec les États membres et les partenaires concernés afin de garantir l'accès à l'éducation des enfants réfugiés, des enfants rapatriés, des enfants déplacés et des enfants apatrides en Afrique ;</p>	En cours	<p>Au cours de cette année, des réfugiés et des PDI, le programme de bourse Nyerere s'est focalisé sur l'appui financier aux jeunes africains vivant comme des réfugiés pour qu'ils entreprennent des programmes de maîtrise dans les universités africaines. 15 candidats sont sélectionnés pour le Prix Mwalimu</p>	Partiellement	<p>Le Département des Ressources humaines facilite les contrats de bourses pour les étudiants réfugiés sélectionnés</p>

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					Nyerere 2019.		
		HRST/AU-CIEFFA	21. DEMANDE au Centre international de l'UA pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (UA/CIEFFA) de diriger la mise au point d'un mécanisme qui permette de rendre compte régulièrement de la situation de l'éducation des filles et des femmes dans les États membres, en tenant compte de leurs environnements éducatif et d'apprentissage, de la sûreté et de la sécurité des établissements scolaires et des systèmes éducatifs, et de la mesure dans laquelle les réfugiés sont intégrés dans les systèmes éducatifs locaux.		<p>- Sur le statut des femmes (CSW) - Le 3ème Dialogue de haut de l'AU/CIEFFA sous le thème: "Personnes déplacées internes, réfugiés et rapatriés: Obtenir l'accès et la qualité de l'éducation des filles et des femmes et des garçons." Le 5 février 2019</p> <p>- Événement conjoint parallèle avec l'Initiative d'éducation des filles des Nations unies (UNGEI) sur "l'amélioration des résultats scolaires des filles et des femmes en</p>		<p>Manque de coordination entre les parties prenantes actuelles travaillant sur le thème.</p> <p>En conséquence l'UA/CIEFFA doit dans un premier temps avoir une approche inclusive en regroupant diverses parties prenantes avant de concevoir un mécanisme de consensus.</p> <p>L'UA/CIEFFA prévoit d'élaborer un mécanisme de présentation de rapport inclusif dans le cadre du plan de travail 2020.</p>

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>déplacement" tenu le 11 mars 2019 à New York dans la foulée de la 63ème Session de la Commission des nations Unies sur le statut des femmes (CSW)</p> <p>- Célébration de la Journée de l'Afrique le 25 mai 2019, avec le gouvernement du Burkina Faso et la CEDEAO par la présentation faite par l'AU/CIEFFA sur "Les défis de l'éducation des filles dans un contexte de population forcée</p> <p>- La présentation par l'UA/CIEFFA au PAP en reliant l'éducation des filles et des femmes et l'année des réfugiés en mars 2019.</p>		

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>La contribution de l'UA/CIEFFA à l'atelier de FAWE (Forum africain des femmes éducatrices) sous le thème 'repérage de l'éducation des filles et des femmes dans les situation de conflit et de post-conflit en Afrique' du 21 au 23 mai 2019.</p> <p>-- Visite sur le terrain de l'UA/CIEFFA dans une école de réfugiés (Old Kampala Primary School) effectuée, en marge de son deuxième Dialogue avec les chefs traditionnels et religieux sur la rétention des filles dans les systèmes d'éducation tenu à</p>		

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>Kampala en juin 2019.</p> <p>- Elaboration et diffusion de la Stratégie de l'Egalité des sexes pour le compte de la CESA (16-25) conjointement avec le FAWE par des activités de renforcement des capacités des Etats membres ainsi que la mise en œuvre de la stratégie.</p>		
		HRST	<p>22. DEMANDE également à l'UA/ CIEFFA de travailler avec les partenaires concernés à l'élaboration de politiques et de plans opérationnels nationaux, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, intègrent la paix, l'éducation et la protection des filles et des jeunes femmes dans les programmes d'éducation destinés aux populations déplacées en Afrique ;</p>		<p>Organisation d'un événement parallèle conjoint le 12 décembre 2019 en marge du 3ème CTS-STE pour vulgariser et exécuter la Stratégie de l'égalité entre les hommes et les femmes pour la CESA 16-25</p>		<p>En raison de chevauchement des activités de l'AU/CIEFFA et d'autres institutions et partenaires</p> <p>AU/CIEFFA et les partenaires s'attèleront au renforcement des thématiques sur le genre et l'éducation dans les prochaines années pour mieux</p>

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>- Mise en œuvre et activités de renforcement des capacités sur l'utilisation de la GRESP (Planification du secteur de l'éducation sensible au genre), un outil conjointement financé par GPE (de partenariat global), l'UA/CIEFFA, FAWE et d'autres partenaires pour renforcer les capacités des gouvernements africains en se servant de l'outil de planification du secteur de l'éducation soucieux du genre en tenant compte de la dimension genre dans tout le processus du plan</p>		<p>harmoniser les projets conjoints et éviter le double emploi</p>

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DPA	<p>H) Financement de l'aide humanitaire :</p> <p>28. DEMANDE à la Commission de l'UA, aux Communautés économiques régionales (CER) et aux partenaires au développement d'apporter leur soutien aux États afin qu'ils puissent mieux faire face aux situations de réfugiés avant même l'éclatement des crises et des conflits ;</p>		Augmentation du pourcentage de la contribution des États membres de 2 % à 4 % de la contribution des États membres qui ne sont pas en place	Partiellement	Besoins humanitaires accrus et impérieux
		DPA	<p>J) Agence humanitaire africaine:</p> <p>33. PRIE la Commission, en collaboration avec les États membres, les CER et les organes concernés de l'UA et les institutions, d'accélérer la mise en oeuvre opérationnelle de l'AHA.</p>		Rapport sur les modalités d'opérationnaliser l'Agence finalisé et son programme à lancer en en 2020	Partiellement exécuté	<p>Structure et implications financières à adopter</p> <p>La Session spéciale du CTS sur la la Migration, les Réfugiés et les PDI doit adopter l'AHA</p>
C. DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE, 7 JUILLET 2019, NIAMEY (NIGER)							
31.	Ext/Assembly/AU/Dec.1 (XII) Décision sur le lancement de la phase opérationnelle	DTI/OLC	<p>DÉCIDE que :</p> <p>a) les listes finales des concessions tarifaires et les règles d'origine en suspens de la ZLECAf, soient soumises à la prochaine session de la Conférence de l'Union africaine en février 2020 ;</p>	33 rd Ordinary Session of the AU Assembly, February 2020	Une réunion du Conseil des ministres de la ZLECAf a été tenue du 21 au 26 octobre 2019. Les ministres du Commerce ont noté la lenteur de la	Partiellement exécuté	En raison des contraintes budgétaires, les réunions techniques de la ZLECAf n'ont pas pu être

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)				soumission des offres tarifaires et ont prié instamment les Etats membres de soumettre leurs offres de 90% d'ici fin novembre 2019		organisées en attendant l'examen du budget supplémentaire. La réunion de l'AMOT sera organisée en décembre pour examiner les listes de concession tarifaire et les règles d'origine pendantes
		DTI/OLC	b) le démantèlement des tarifs douaniers commence au plus tard le 1er juillet 2020, afin de marquer le début des échanges dans le cadre de la ZLECAf à la même date;	1 July 2020	Les ministres du commerce ont invité les Etats membres à soumettre leurs offres de 90% vers la fin de novembre 2019. Ils invitent également les Etats membres qui n'ont pas soumis les tarifs de la NPF et les données d'importation pour la période représentative de trois ans (2014-2016 ou 2015-2017) selon les modalités adoptées à le faire.	Partiellement exécuté	La réunion de l'AMOT sera organisée en décembre pour examiner les listes de concessions tarifaires et les règles d'origine pendantes.

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		DTI	c) le secrétariat provisoire de la ZLECAf organise la réunion inaugurale du Conseil des ministres de la ZLECAf, au plus tard le 31 octobre 2019 ;	31 octobre 2019	La réunion inaugurale du Conseil des Ministres de la ZLECAf a été tenue du 21 au 26 octobre 2019 à Addis-Abeba (Ethiopie).	Entièrement exécuté	La prochaine réunion du Conseil des Ministres de la ZLECAf est prévue en décembre 2019
		AHRM/DTI	d) La Commission devrait veiller à ce que le Secrétariat de la ZLECA soit opérationnel au plus tard le 31 mars 2020	31 March 2020	La réunion inaugurale des ministres de la ZLECAf a été organisée du 21 au 26 octobre à Addis-Abeba, Ethiopie. Le Conseil des ministres a décidé que: Le Conseil a décidé que : a) La structure proposée le secrétariat permanent de la ZLECAf, le plan de travail détaillé soient renvoyés aux hauts fonctionnaires du commerce pour finalisation pour	Partially implemented	Le Conseil des ministres a convenu de se réunir à nouveau en décembre pour examiner la structure du Secrétariat et proposé le budget

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>le Conseil des ministres en vue de la présentation à la Conférence par les organes concernés de l'UA ;</p> <p>b) La structure du secrétariat permanent soit rationalisé à la lumière des contraintes financières auxquelles font face les Etats membres ;</p> <p>c) La structure proposée du secrétariat permanent doit utiliser le terme 'Directions' au lieu de 'Départements'</p> <p>d) Le titre du responsable du secrétariat de la ZLECAF soit recommandé comme 'Secrétaire'</p>		

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>général'</p> <p>e) Le recrutement du Secrétaire général doit être accéléré avec les termes de référence, le profil, la description de poste finalisés par la Commission de l'UA, le Bureau du Conseil des ministres et le pays hôte ; et tout le processus de recrutement finalisé à temps pour un candidat recommandé à soumettre au Sommet en février 2020 ;</p> <p>f) Le panel de nomination du responsable du Secrétariat/Secrétaire général, un haut fonctionnaire africain du</p>		

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>commerce ; le Président de l'Afrexim Bank ; le Secrétaire exécutif de la CEA, un haut représentant du pays d'accueil ;</p> <p>g) Le poste de secrétaire général doit être au niveau du Vice-président de l'UA ;</p> <p>h) Le rôle du Secrétaire général doit tenir compte non seulement des considérations politiques pour faire avancer le processus ; et</p> <p>i) Le processus de recrutement pour le personnel du Secrétariat permanent doit être ouvert à tous les Etats membres, doit être équitable,</p>		

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					transparent et représentatifs des régions africaines.		
		DTI	9. CHARGE la Commission de l'UA d'apporter son soutien au Conseil des ministres chargés du commerce dans la mise en place des structures institutionnelles et de gouvernance de la ZLECAf, qui faciliteront la mise en œuvre efficace des divers instruments commerciaux s'inscrivant dans le cadre de l'Accord sur la ZLECAf ;				
		DTI/Reform Unit /AHRM/	12. CHARGE ÉGALEMENT la Commission de faire approuver la structure du Secrétariat de la ZLECAf, son programme de travail ainsi que son budget par les organes délibérants concernés de l'UA, en février 2020, au plus tard ;	Février 2020	La réunion inaugurale du Conseil des Ministres de la ZLECAf a été tenue du 21 au 26 octobre 2019 à Addis-Abeba, Ethiopie. Le Conseil a décidé de : d) Créer le comité sur le Commerce des marchandises conformément à l'article 31 du Protocole sur le	Partiellement	Le Conseil des ministres a convenu de se réunir à nouveau en décembre pour examiner la du Secrétariat, et le budget proposé

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					<p>Commerce des marchandises ; e) Créer le Comité sur le Commerce des Services conformément à l'Article 26 du Protocole sur le Commerce des Services ; et f) Le Comité du commerce des marchandises devrait se réunir dès que possible pour créer ses sous-comités.</p>		
		DTI	<p>13.. CHARGE EN OUTRE le Secrétariat de la ZLECAf de suivre la mise en œuvre de la ZLECAf et d'en faire rapport au Conseil des ministres de la ZLECAf pour examen lors des sessions ordinaires de la Conférence;</p>	<p>Chaque session ordinaire de la Conférence</p>	<p>Lors de la réunion inaugurale du Conseil des ministres, les ministres du Commerce ont reçu un rapport intérimaire sur les préparations du démarrage des échanges commerciaux le 1er juillet 2020. Les ministres ont eu de longues discussions sur la question et ont pris note des présentations</p>	Partiellement	<p>Les ministres du commerce se réuniront à nouveau en décembre 2019 pour évaluer l'état de préparation.</p>

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					données par les Etats parties et les Etats membres sur leur état de préparation pour le démarrage des échanges commerciaux en juillet 2020.		
		DTI	15. INVITE ÉGALEMENT le Secrétariat de la ZLECAf, la Commission de l'UA et les CER à élaborer un cadre de coopération pour faciliter davantage le développement du commerce intra-africain, et SE FÉLICITE de l'organisation de la première foire commerciale intra-africaine tenue au Caire (Égypte) en décembre 2018 et ainsi que de la tenue de l'édition suivante à Kigali (Rwanda) en septembre 2020.		A la réunion inaugurale du Conseil des Ministres, les ministres du Commerce ont reçu le rapport sur le cadre de la collaboration au sein de la CUA, le secrétariat de la ZLECAf et les CER. Les ministres ont pris note du développement et ont décidé que la CUA et les CER se réunissent et discutent du cadre de la collaboration	Partiellement exécuté	La réunion entre la CUA et les CER est prévue du 26 au 27 novembre 2019 pour examiner le projet de cadre de la collaboration.

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
					avant la fin de novembre 2019 avant la présentation aux Hauts fonctionnaires du commerce.		
D. PREMIERE REUNION DE COORDINATION A MI PARCOURS ENTRE L'UNION AFRICAINE, LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES ET LES MECANISMES REGIONAUX, 8 JUILLET 2019 NIAMEY (NIGER)							
32.	MYCM/Decl.1(I) Déclaration de Niamey de la première réunion semestrielle (CER) sur la poursuite de l'Agenda d'intégration africaine	DIC/BCP	PREND ÉGALEMENT NOTE du Rapport du Président de la Commission sur l'état de l'intégration en Afrique et des perspectives régionales telles que présentées par les présidents des CER, et DEMANDE à la Commission et aux CER de publier régulièrement ce rapport, en tenant compte de l'indice multidimensionnel de l'intégration africaine ;				
		DEA	DEMANDE à la Commission de donner la priorité au soutien à la promotion de la coopération entre les CER en vue de renforcer l'Agenda de l'intégration africaine ;				

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		Unité de réforme	CHARGE la Commission, en collaboration avec les Etats membres, les CER, les organes de l'UA, les mécanismes régionaux d'opérationnaliser le cadre sur une division efficace du travail, dès son adoption par la Conférence, y compris par les plans d'action détaillés;				
		SPPMERM/DEA	DEMANDE aux États membres, aux CER, à la Commission et à l'ADUA-NEPAD et à toutes les autres parties prenantes de mobiliser les ressources suffisantes sur une base durable, afin de renforcer l'intégration régionale,		Un groupe de travail conjoint est lancé pour la DRM ENTRE la CUA, la BAD, l'ADUA-NEPAD, les CER pour déployer des efforts conjoints de mobilisation des ressources pour l'intégration régionale		
		OLC	PREND ÉGALEMENT NOTE du projet de Protocole révisé sur les relations entre l'UA et les CER et DEMANDE à la Commission et aux CER de collaborer avec les États membres dans ce processus avant sa soumission au Comité technique spécialisé (CTS) sur la Justice et les Affaires juridiques, et son adoption par la prochaine session de la Conférence de l'UA, après que la 36e Session ordinaire du	36è session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020			

No	Référence de la décision	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			Conseil exécutif a procédé à son examen approfondi, en février 2020 ; et AUTORISE le Président de la Commission à signer le projet de Protocole révisé au nom de l'UA				
		Unité de réforme/BCP	DEMANDE à la Commission, aux CER et aux États membres d'élaborer une proposition plus détaillée sur la répartition du travail à soumettre pour examen et adoption à la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'UA en février 2020, après son examen approfondi par la 36e session ordinaire du Conseil exécutif, en février 2020.	36ème session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020			

1) MISE EN OEURE PAR D'AUTRES ORGANES

A. TRENTE QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF, 7- 8 FEVRIER 2019, ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
1.	EX.CL/Dec.10 31(XXXIV) Décision sur les rapports des sous-comités du Comité des représentants permanents (COREP)	PAP/OIA/AHRM/P BFA	<p>ii. LE SOUS-COMITE SUR LES QUESTIONS D'AUDIT Doc.EX.CL/1104(XXXIV)ii</p> <p>A. RAPPORT SUR LES FAITS CONSTATES EN CE QUI CONCERNE LES PROCESSUS OPERATIONNELS ET DE PROCESSUS DE RECRUTEMENT DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)</p> <p>28. DEMANDE au PAP de :</p> <p>i) mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Conseil des vérificateurs externes, et toutes les autres recommandations sur ses activités, ses ressources humaines et sa gestion financière, formulées par les vérificateurs dans des rapports antérieurs</p>				- PAP doit prendre l'initiative de la mise en œuvre de cette décision
		PAP/	ii) se conformer aux décisions				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		OIA/AHRM/PBFA	des organes délibérants sur les indemnités ; et de cesser de verser des « indemnités spéciales » aux membres du personnel, ainsi que des indemnités aux députés (Membres du Parlement) et au Bureau du PAP, qui n'ont pas été approuvées par les organes délibérants ;				
		PAP	iii) faire en sorte que le Bureau du PAP s'en tienne strictement à son mandat et qu'il s'abstienne d'interférer dans la gestion quotidienne des activités du Secrétariat ;				
		PAP	iv)) s'abstenir de toute activité de réforme étant donné que le processus de réforme institutionnelle en cours englobe tous les organes de l'Union ;				
		PAP	v) s'assurer que Secrétariat respecte les règles et règlements pertinents lors de la mise en œuvre de toute décision du Bureau du PAP ayant des implications financières				
		PAP/ OIA/AHRM/PBFA	vi) s'abstenir de payer des avances pour les missions et de se conformer aux Statut et Règlement du personnel de l'UA et au Règlement financier de l'UA en ce qui concerne les				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			indemnités de subsistance journalière (Per Diem) ;				
		PAP	vii) conformer strictement au Règlement intérieur de l'Union, ainsi qu'à son mandat en tant qu'Organe consultatif de l'Union.				
		NEPAD	VI. SOUS-COMITÉ SUR L'ADUA/ NEPAD – Doc. EX.CL/1104(XXXIV) viii 48. DECIDE que: La réunion d'information du Directeur général de l'ADUA / NEPAD à l'intention du COREP soit institutionnalisée et se tienne deux fois par an ;				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
2.	EX.CL/Dec.10 32(XXXIV) Décision sur les rapports des CTS	AUCIL/OLC	IV. QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS) SUR LA JUSTICE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES, 23-30 NOVEMBRE 2018, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE) - Doc. EX.CL/1108 (XXXIV) 32. DEMANDE à la Commission de l'Union africaine sur le droit international d'entreprendre une étude sur les implications juridiques de l'amendement de l'article 5 (1) du Protocole relatif à la création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples visant à accorder au Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant un accès direct à la Cour ;t;		Cette question sera examinée lors de la 18ème session ordinaire (18-29 novembre 2019). Une étude préliminaire a été préparée par un rapporteur spécial et sera examinée par la plénière avant une décision et la transmission au CTS sur la Justice et les affaires juridiques.		En raison des contraintes de temps, l'étude sur l'AUCIL ne sera examinée au CTS sur la justice et les affaires juridiques
3.	EX.CL/Dec.10 42(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité du Parlement panafricain (PAP) Doc. EX.CL/1124(X XXIV)	PAP/OLC PAP	3.; CHARGE le PAP d'exercer ses fonctions dans le strict respect de son mandat, conformément aux instruments juridiques en vigueur ; 4. CHARGE ÉGALEMENT le PAP d'inclure dans son rapport annuel d'activité une section sur la mise en œuvre des mesures administratives et de gestion prises conformément aux décisions des organes				PAP devrait prendre l'initiative de la mise en œuvre de la décision.

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			délibérants				
4.	EX.CL/Dec.10 45(XXXIV) Décision sur le quarante cinquième rapport d'activité de la de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples on the Forty-Doc. EX.CL/1127(X XXIV)	ACHPR	2.; PREND NOTE du fait que la CADHP a mis en œuvre la décision EX.CL/Dec.887(XXVII) du Conseil exécutif de juin 2015 sur le retrait du statut d'observateur à la Coalition des lesbiennes africaines et DEMANDE à la CADHP de mettre fin à toute coopération avec cette organisation ;				
		ACHPR	3. DEMANDE à la CADHP d'inclure dans son rapport annuel, une section distincte, sur la mise en œuvre des recommandations de la retraite conjointe COREP-CADHP, tenue en juin 2018 à Nairobi (Kenya) ;				
		ACHPR	4. DEMANDE ÉGALEMENT que la retraite conjointe COREP-CADHP se tienne chaque année ;;				
		ACHPR	5. DEMANDE EN OUTRE à la CADHP d'inclure les noms et responsabilités de ses membres dans son rapport d'activité ;				
		ACHPR	9. DEMANDE à la CADHP de joindre les observations des États membres en annexes à son rapport, avant sa publication.				
5.			4.. INVITE le Comité à élaborer				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	EX.CL/Dec.10 46 (XXXIV) Décision sur le rapport d'activité du conseil consultatif de l'union africaine sur la lutte contre la corruption Doc. EX.CL/1128(X XXIV)	AUABC	les termes de référence de ses missions et de les communiquer un (1) mois à l'avance aux États parties à la Convention				
6.	EX.CL/Dec.10 47(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la CUADI/AUCIL Doc. EX.CL/1130(X XXIV)	Tous les organes de l'UA	2. PRIE INSTAMMENT tous les organes de l'UA de soumettre leur projet de budget conformément à la procédure établie par l'intermédiaire du Sous-comité sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives				
		AUCIL	5.; DEMANDE à la CUADI de diffuser les travaux du Forum à tous les États membres et aux autres organes compétents		Processus d'approvisionnement finalisé pour la sélection d'un éditeur. Publication prévue pour le deuxième trimestre de 2020.	Partiellement exécuté	Processus de longue haleine d'approvisionnement de l'UA
7.	EX.CL/Dec.10 48(XXXIV)		5. DEMANDE ÉGALEMENT à l'ARC de soumettre un rapport	36ème session			

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	EX.CL/Dec.10 48(XXXIV) Décision sur le rapport d'activités de l'Agence africaine de la capacité de risque Doc. EX.CL/1131(X XXIV)	ARC	sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision, ainsi que son rapport d'activité annuel à la 36e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.	ordinaire du Conseil exécutif en février 2020.			
8.	EX.CL/Dec.10 49(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités Doc. EX.CL/1132(X XXIV) EX.CL/Dec.10 49(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la Fondation africaine de	ACBF	5. ENCOURAGE ÉGALEMENT l'ACBF à poursuivre, avec l'appui de la Commission, les démarches auprès du Gouvernement éthiopien en vue d'un accord de siège pour l'installation d'un bureau de l'ACBF à Addis-Abeba.				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	renforcement des capacités Doc. EX.CL/1132(X XXIV)						

B. B. TRENTE-CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, 4 - 5 JUILLET 2019, NIAMEY (NIGER)

1.	EX.CL/Dec.10 57 (XXXV) Décision sur les rapports des Sous-comités du Comité des représentants permanents (COREP)	Organes pertinents de l'UA.	<p>B.</p> <p>41. ÉTATS FINANCIERS DES ORGANES DE L'UA AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018</p> <p>41. DEMANDE à chacun des organes de l'UA de traiter les questions soulevées dans leurs rapports financiers vérifiés respectifs en mettant en œuvre les recommandations d'audit et de soumettre une matrice sur l'état de mise en œuvre, avant février 2020 ;</p>	Février 2020			
		PAP	<p>42.: DEMANDE EN OUTRE à tous les organes de l'UA de veiller à ce que des mesures correctives soient prises pour remédier aux insuffisances abordées dans leurs rapports et</p>				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			<p>DÉCIDE de ce qui suit :</p> <p>b) PAP</p> <p>i) Le PAP doit se conformer à la décision EX.CL/Dec.1031 (XXXIV) du Conseil exécutif sur la question des indemnités spéciales et tout acte illégal lié à la mise en œuvre de la décision doit être signalé en conséquence</p>				
		PAP/AHRM/OLC	ii) L'AHRM, le PAP et l'OLC doivent trancher les questions liées aux membres du personnel licenciés et les résoudre en conséquence.	2019/2020			
		ACHPR	i) L'ACHPR et l'AHRM doivent veiller à ce que les évaluations de performance du personnel soient faites par les directeurs de tutelle tous les ans.				
		AUDA-NEPAD	<p>(e) AUDA-NEPAD</p> <p>j) AUDA-NEPAD, L'ADUA/NEPAD, en consultation avec la Commission de l'UA, doit trouver un moyen de rationaliser et de réduire les comptes bancaires utilisés.</p>				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		AU-ABC	<p>(f) CONSEIL CONSULTATIF DE L'UA SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (AU-ABC)</p> <p>i) L'AU-ABC doit régler les créances de TVA en souffrance depuis longtemps conformément à l'accord de siège entre l'UA et le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie ;</p>				
		AU-ABC	i) L'AU-ABC doit préparer et soumettre les états financiers à temps				
		MAEP	<p>(g) MAEP</p> <p>I. DEMANDE au MAEP de soumettre au Conseil des vérificateurs externes, les états financiers vérifiés de l'exercice 2017 ; ;</p>				
		MAEP	<p>II. DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission de l'UA de publier les états financiers vérifiés et approuvés des organes de l'UA pour l'exercice 2018, y compris les états consolidés, sur le site Web de l'UA, conformément aux dispositions des normes IPSAS.</p>				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		L'ENSEMBLE DES ORGANES DE L'UA	<p>RAPPORTS DE VERIFICATION INTERNE DES PERFORMANCES ET DES PROCEDURES DE RECRUTEMENT DANS D'AUTRES ORGANES DE L'UA</p> <p>43. DEMANDE à chacun des organes de l'UA de donner suite aux questions soulevées dans le cadre de leurs rapports de vérification respectifs en matière de performance et de recrutement, notamment celles indiquées ci-après :</p> <p>i. Les questions juridiques figurant dans le rapport de vérification de la Cour africaine devraient être envoyées au CTS sur la justice et les affaires juridiques, car elles relèvent de sa compétence</p>				
		AfCHPR	ii. La question du quorum de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) devrait être examinée par le CTS compétent, de même que la proposition de mettre en place des chambres ou des				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			groupes qui permettent à la Cour de mieux fonctionner ;				
		AfCHPR	iii. La Cour doit proposer des modifications aux instruments juridiques nécessaires et les soumettre au CTS compétent				
		La Cour	iv. La Cour doit également se comparer aux autres organes judiciaires analogues et soumettre toute proposition susceptible d'aider le COREP à réformer les activités de la Cour dans le cadre du processus de réforme de l'UA ;				
		AfCHPR	v. La Cour doit mettre fin à la pratique qui consiste à prolonger les contrats des juges. À cet égard, il conviendrait à la Cour de mettre en place des mesures pour veiller à ce que les juges sur le point de terminer leur mandat ne se voient pas				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			imposer de nouvelles affaires pouvant aller au-delà de ce mandat, de manière à réduire le prolongement de leur fonction dans le cadre des contrats de services spéciaux ;				
		AfCHPR	vi. . La CAfDHP doit veiller à ce que les affaires soient tranchées dans un délai limité pour plus d'efficacité.				
		ACHPR	vii.. La CADHP et la Commission doivent s'employer à mettre pleinement en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de vérification en matière de performance et de recrutement, afin de remédier aux insuffisances structurelles et à pourvoir tous les postes vacants ;				
		ACHPR	viii.. . La CADHP doit renforcer ses travaux afin de remplir son mandat en conséquence				
		AU-ABC/AUC	ix. La Commission doit aider l'UA-ABAC à résoudre certains problèmes liés au fonctionnement du Secrétariat				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
		Tous les organes de l'UA	xi. Les limites d'âge applicables aux employés doivent être strictement respectées, ainsi qu'il est précisé dans les Statut et Règlement du personnel de l'Union. Il doit être mis fin aux fonctions de ceux qui ont dépassé l'âge de la retraite.				
		AUDA-NEPAD	xii. L'ADUA-NEPAD doit veiller à ce que les projets soient mis en œuvre dans les États membres de manière équitable et sans discrimination.				
		AUDA-NEPAD	xiii) L'ADUA-NEPAD et les autres organes de l'UA faire en sorte que les candidats qui ne répondent pas aux critères de qualification minimum requis pour un poste donné ne soient ni présélectionnés ni embauchés				
		Tous les organes de l'UA	xv) La CAfDHP, l'ADUA-NEPAD et les autres organes de l'UA doivent adhérer au système de quotas de l'Union au cours des processus de recrutement et tous les recrutements ultérieurs ne devraient bénéficier qu'aux				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
			États membres les moins représentés.				
2.	EX.CL/Dec.10 60(XXXV) Décision sur les propositions de thème de l'année 2020 Doc. Ex.Cl/1155(Xx xv)	PAP, PSC, AUDA-NEPAD, ECOSOCC	9. DEMANDE à la Commission, 2020, au PAP, au CPS, à l'ADUA/NEPAD, au Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), et aux autres parties prenantes de collaborer avec le Comité des Représentants permanents (COREP) et le Comité ministériel de suivi de l'Agenda 2063 à l'élaboration d'une feuille de route, y compris la matrice des activités prévues, avec les principaux résultats attendus et les étapes majeures de la mise en œuvre du thème de l'année 2020, qui sera adoptée à la trente-troisième session ordinaire de la Conférence en février 2020.	33ème session ordinaire de la Conférence en février 2020;	L'ECOSOCC organise un atelier de mise en œuvre au cours du quatrième trimestre afin d'élaborer un plan d'action pour l'ensemble du groupe de l'organe en tant que contribution au processus consolidé	Partiellement exécuté	Une coordination plus étroite entre les organes est nécessaire. La voie à suivre. L'un des besoins de l'organe est d'assumer un rôle de chef de file afin de coordonner les suggestions.
3.	EX.CL/Dec.10 64 (XXXV) Décision sur le rapport d'activité à mi-parcours 2019 de la Cour	La Cour	9. DÉCIDE que la Cour devrait mettre fin à la pratique qui consiste à prolonger les contrats des juges sortants et de veiller à ce que les affaires soient réglées dans un délai limité, pour des raisons d'efficacité et d'efficience				

No.	Décision de Référence n	Commission	Mesure requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis à relever et voie à suivre
	africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) - Doc. Ex.Cl/1163(XX XV)	La Cour	DEMANDE à la Cour, de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la 36e session ordinaire du Conseil exécutif prévue en février 2020	36è session ordinaire du Conseil exécutif en février 2020			
4.	EX.CL/Dec.10 65 (XXXV) Décision sur le rapport d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples - Doc. Ex.Cl/1164(Xx xv)	ACHPR/CUA	10. DEMANDE INSTAMMENT à la Commission et à la CADHP d'accélérer les processus d'organisation de la retraite annuelle conjointe de suivi COREP-CADHP avant novembre 2019, afin de continuer à améliorer la collaboration et les relations de travail entre les deux organes ; Sur la base des résultats de la retraite de Nairobi en juin 2018 ainsi que des dispositions contenues dans les décisions EX.CL/Dec.1015(XXXIII) et EX.CL/Dec.1041(XXXi) ;	Novembre 2019	La retraite a été reportée à l'année 2020 en raison du manque de fonds		

C. TRENTE DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE, 10 - 11 FEVRIER 2019, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

D.

No	Référence de la décision	Commission	Action requise	Calendrier d'exécution	Mesures prises	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis rencontrés et voie à suivre
1.	Assembly/AU/D ec.718(XXXII) Décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique Doc. Assembly/AU/6(XXXII)	AUDA/NEPAD	14.. DEMANDE EGALEMENT à l'Agence africaine de développement nouvellement créée (AUDA/NEPAD) de jouer un rôle principal dans la mise en oeuvre de la stratégie, en contribuant, entre autres, à l'élaboration de la mise en oeuvre de la feuille de route et au plan de mobilisation des ressources				
2.	Doc. Assembly/AU/8(XXXII) Assembly/AU/D ec.720(XXXII) Décision sur l'état de la gouvernance en Afrique	MAEP	7. PRIE le Secrétariat du MAEP de fournir l'appui technique aux Etats membres dans l'élaboration des rapports d'auto-évaluation des pays (CSAR) sur la gouvernance;				

	Doc. Assembly/AU/8(XXXII)	MAEP	8 PRIE EGALEMENT le MAEP de lancer officiellement le rapport en collaboration avec l'AGA, et prie instamment tous les membres d'inclure le rapport dans les plans annuels de travail;				
--	----------------------------------	-------------	--	--	--	--	--

ACTIONS A ENTREPRENDRE PAR LES ETATS MEMBRES SELON LES DECISIONS DU SOMMET DE 2019**E. TRENTE QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF, 7- 8 FEVRIER 2019, ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)****ET TRENTE CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF, 4 – 5 JUILLET 2019, NIAMEY (NIGER)**

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
1.	EX.CL/Dec.1 031(XXXIV) Décision sur les Rapports des Sous-comités du Comité des Représentants permanents (COREP	Rapport du Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale	III.; SOUS-COMITÉ SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE – Doc.EX.CL/1104(XXXIV)iii 36. DÉCIDE de renvoyer la question (la représentation de l'UA au sein des réunions de partenariat) au Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, pour un examen plus approfondi; En attendant, les décisions existantes sur les partenariats devraient continuer à s'appliquer;	Mai 2019			
		COREP	37.; DEMANDE au COREP de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la trente-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019.	Juin 2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
		République fédérale démocratique d'Éthiopie	<p>IV. SOUS-COMITÉ SUR LES ACCORDS DE SIÈGE ET LES ACCORDS D'ACCUEIL DES CONFÉRENCES – Doc. EX.CL/1104(XXXIV)iv</p> <p>40. ENCOURAGE le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie à trouver des solutions aux sommes d'argent retenues résultant de la non-déclaration des devises étrangères à l'aéroport, ainsi que des bijoux personnels saisis conformément à la décision prise précédemment sur ce sujet par le gouvernement éthiopien;</p>	2019			
		République fédérale démocratique d'Éthiopie	<p>41. PRIE le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie de communiquer officiellement aux ambassades et aux banques le montant autorisé de retrait de fonds en devises</p>	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			<p>42. DEMANDE ÉGALEMENT à la République d'Afrique du Sud de finaliser rapidement les accords de siège avec les institutions de l'Union africaine abritées par l'Afrique du Sud</p>				
		<p>République d'Afrique du Sud Sous-comité du COREP sur les accords de siège et les accords d'accueil/le Groupe de travail ad hoc sur la répartition géographique équitable</p>	<p>43. INVITE INSTAMMENT la Commission, en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les accords de siège et les accords d'accueil ainsi que le Groupe de travail ad hoc sur la répartition géographique équitable, de finaliser d'urgence les études sur les accords avec les pays hôtes et les directives pour la mise en œuvre de l'accord de siège, questions qui concernent notamment la taxation des salaires des ressortissants des agents locaux ou des titulaires de titres de séjour permanents ;</p>	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
		<p data-bbox="348 613 558 643">Etats membres</p> <p data-bbox="348 816 558 846">Etats membres</p>	<p data-bbox="667 415 1037 578">V. SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES- Doc. EX.CL/1104(XXXIV)vii</p> <p data-bbox="667 581 1037 813">45. DEMANDE aux États membres de ratifier rapidement les instruments juridiques des institutions financières africaines pour accélérer leur entrée en vigueur ;</p> <p data-bbox="667 816 1037 979">46. INVITE INSTAMMENT les États membres à se conformer à la Décision Assembly/AU/Dec.692(XXX I)</p> <p data-bbox="716 982 1037 1412">i) adoptée à Nouakchott (Mauritanie), en juillet 2018, qui invite les États membres à s'abstenir de conclure des accords commerciaux bilatéraux avec des tierces parties jusqu'à l'entrée en</p>	<p data-bbox="1062 651 1129 680">2019</p> <p data-bbox="1062 883 1142 945">Juillet 2019</p>			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			vigueur de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale				
		Président du Sous-comité du COREP sur l'ADUA / NEPAD/Un membre du bureau du Sous-comité	<p>VI. LE SOUS COMITE SUR L' AUDA/NEPAD – Doc. EX.CL/1104(XXXIV)viii</p> <p>48. DÉCIDE que:</p> <p>i) ii) Le président du Sous-comité du COREP sur l'ADUA / NEPAD participe aux réunions du Comité directeur de l'ADUA/ NEPAD. Il est accompagné d'un (1) membre du Bureau du Sous-comité choisi par rotation sur une base régionale. Les deux assistent aux réunions en tant qu'observateurs;</p>	Toutes les fois que le comité de pilotage de la réunion de l'AUDA/ NEPAD se réunit			
2.	EX.CL/Dec.1 032(XXXIV)	CTS	5.; DEMANDE INSTAMMENT aux CTS de	En cours			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	Décision sur les rapports des Comités techniques spécialisés (CTS)		rationaliser la proclamation des journées commémoratives afin d'en éviter la prolifération;				
		République du Mali/AUC					
			<p>II. TROISIÈME (3e) SESSION ORDINAIRE DU CTS SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LES SPORTS, 21-25 OCTOBRE 2018, ALGER (ALGÉRIE)- Doc. EX.CL/1106(XXXIV)</p> <p>A. Culture et Sport</p> <p>13. ADOPTE ce qui suit:</p> <p>i) DEMANDE à la République du Mali de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union dans le cadre de l'identification du thème de la célébration de la Journée internationale de la</p>	Juin 2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			culture africaine et afro descendante, qui doit être communiquée aux États membres				
		République d'Afrique du Sud	ii) INVITE la République d'Afrique du Sud à élargir les consultations dans le cadre de ce processus et d'inclure la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel relative aux langues et aux centres de catégorie 2;	2019			
		États membres	iii) INVITE les États membres à fournir les ressources nécessaires afin d'assurer la mise en œuvre intégrale de ce Plan d'action, et à l'intégrer dans leurs plans respectifs pour l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) et l'emploi de la jeunesse. ;	En cours			
		États membres de	iv) INVITE les États	En			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
		l'UA concernés	membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte de la renaissance culturelle africaine à accélérer leurs processus de ratification;	cours			
		États membres	v) ENCOURAGE vivement les États membres à se porter volontaires pour accueillir la première édition des Jeux paralympiques africains au cours du premier trimestre de l'année 2020;	Juin 2019			
		Etats membres	<p>G. Plan d'action africain pour l'autonomisation de la Jeunesse (APAYE)</p> <p>14. INVITE ÉGALEMENT les États membres à soumettre le rapport biennal sur le développement de la jeunesse conformément aux indicateurs normalisés de la Charte africaine de la jeunesse et les outils de collecte des données en vue de l'élaboration du rapport sur l'état de la jeunesse africaine;</p>	Tous les ans			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
		Rwanda/CUA	<p>D. Initiative « Youth Connekt Africa »</p> <p>16.; DEMANDE à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement du Rwanda et les partenaires concernés, de mettre en place le Programme « Youth Connekt Africa » en tant qu'initiative continentale de promotion des liens entre les jeunes et le partage des connaissances. L'Initiative sera dirigée par une structure administrative qui sera établie</p>	2019			
		Comité local d'organisation/COJA	<p>E. Jeux africains</p> <p>17. DÉCIDE que, conformément à l'article 7 des règlements des Jeux africains, tous les États membres de l'Union africaine seront invités par le comité local d'organisation, le COJA, pour participer, sans</p>	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			conditions, aux Jeux selon les instructions du Conseil des Sports de l'UA				
		Etats membres		En cours			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
		Etats membres concernés	<p>III. PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS) SUR LA MIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES, 29 OCTOBRE- 3 NOVEMBRE 2018, MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)- Doc. EX.CL/1107(XXXIV)</p> <p>A. Directives pour la conception, la production et la délivrance du passeport africain:</p> <p>21. DÉCIDE que la production et la délivrance du passeport africain seront entreprises par les autorités nationales compétentes au</p>	En cours			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			niveau des États membres; et APPELLE les États membres qui sont prêts à produire et à délivrer le passeport africain à leurs citoyens, à le faire, conformément aux directives et à leurs annexes pour la conception, la production et la délivrance du passeport africain;				
		Etats membres concernés	22. PRIE INSTAMMENT les États membres d'accélérer la ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de séjour et le droit d'établissement	En cours			
		Conférence de l'UA	IV. QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS) SUR LA JUSTICE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES, 23-30 NOVEMBRE 2018, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE) - Doc. EX.CL/1108(XXXIV) 28. RECOMMANDE l'examen des difficultés à	Février 2020			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			l'origine de la faible ratification des instruments juridiques, en tant que question stratégique, par la trente-troisième session ordinaire de la Conférence qui aura lieu en février 2020;				
		CTS sur la Justice et les Affaires juridiques	30.; CHARGE le CST sur la justice et les affaires juridiques d'organiser une session extraordinaire avant la trente-cinquième (35e) session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2019 pour examiner les instruments ci-après: i) Projet de statut de l'ADUA/NEPAD ii) Projet de Règlement intérieur de l'ADUA/NEPAD; iii) Projet de statut du MAEP;	Avril-mai 2019			
		COREP	31. CHARGE le COREP, assisté de son Sous-comité compétent, de déterminer le budget nécessaire	Avril 2019			
		États membres	VII. DEUXIÈME (2e) SESSION ORDINAIRE DU	En cours			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			<p>COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS) DE L'UA SUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE ET LES RESSOURCES MINÉRALES, 8-12 JANVIER 2019, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE) - Doc. EX.CL/1111(XXXIV)</p> <p>44. INVITE INSTAMMENT les États membres à développer et à renforcer les capacités de toutes les institutions stratégiques impliquées dans la gouvernance industrielle et commerciale afin de rendre la mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf plus efficace aux niveaux national, régional et continental;</p>				
		États membres de l'UA concernés	<p>45. RÉAFFIRME la nécessité pour les États membres de ratifier les statuts du Centre africain de développement minier (CADM), qui est hébergé par la République de</p>	En cours			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			Guinée; afin de permettre son bon fonctionnement				
		Etats membres/CUA	48. EXHORTE la Commission et les Etats membres à explorer les mécanismes de mobilisation du financement pour le développement des PME sur le continent, et explorer le développement de instruments novateurs comme l'amélioration de l'accès au financement et les marchés pour stimuler la survie et la viabilité des PME ,	En cours			
		Etats membres	52. INVITE tous les Etats membres à participer afin de stimuler le commerce intra-africain.	2020			
3.	EX.CL/Dec.1 033(XXXIV) Décision sur la note conceptuelle relative au thème de l'année 2019: « Année des	États membres/Commission de l'UA	3. DEMANDE aux Etats membres et à la Commission de: i) planifier et d'organiser, en collaboration étroite avec les organes de l'UA, les CER et les partenaires, les activités inscrites dans le	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes: Vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique » Doc. EX.CL/1112(XXXIV)		cadre du thème de l'année 2019, conformément à la feuille de route sur ledit thème et aux décisions permanentes des organes de décision de l'UA; et				
4.	EX.CL/Dec.1 034(XXXIV) Décision sur l'état de mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence Doc. EX.CL/1113(États membres	ii) célébrer au cours de l'année 2019 le 50e anniversaire de l'adoption de la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés et le 10e anniversaire de la Convention de Kampala, en organisant des activités visant à promouvoir leur ratification, appropriation et mise en œuvre ;	2019			
		Organes délibérants de l'UA	4. RÉAFFIRME la nécessité de rationaliser les ordres du jour des organes délibérants afin de réduire le nombre de décisions	En cours			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	XXXIV)						
5.	EX.CL/Dec.1 036(XXXIV) Décision sur la situation humanitaire en Afrique Doc. EX.CL/1116(XXXIV)	États membres	6. INVITE les États membres à préserver le caractère civil des camps de réfugiés;	En cours			
		Etats membres	7. INVITE ÉGALEMENT les États membres à mettre en place des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes de la crise humanitaire ;	En cours			
		États membres de l'UA concernés	8. APPELLE les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer, à ratifier ou à mettre en œuvre sans délai la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés, ainsi que la Convention de Kampala ;	2019			
		États membres	9. ENCOURAGE les États membres et la Commission de prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés.	En cours			
6.	EX.CL/Dec.1 042(XXXIV) (PAP) Décision sur	États membres de l'UA concernés	2. DEMANDE à ceux qui ne l'ont pas encore fait d'accélérer le processus de ratification;	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	le rapport d'activité du Parlement panafricain Doc. EX.CL/1124(XXXIV)						
7.	<p>EX.CL/Dec.1 043(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE)</p> <p>Doc. EX.CL/1125(XXXIV)</p>	<p>États membres de l'UA concernés</p>	<p>2. INVITE les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant à accélérer leur processus; et les États Parties qui ont émis des réserves sur l'application des dispositions de ladite Charte à envisager le retrait de ces réserves.</p>	2019			
		<p>États membres de l'UA concernés</p>	<p>3. INVITE ceux qui n'ont pas encore soumis leurs rapports à le faire</p>	2019			
		<p>États membres</p>	<p>4. DEMANDE aux États membres de célébrer la Journée de l'Enfant africain et de faire rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité.</p>	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
		République fédérale démocratique d'Éthiopie, République de Madagascar et République du Mozambique	5. INVITE INSTAMMENT la République fédérale démocratique d'Éthiopie, la République de Madagascar et la République du Mozambique à mettre intégralement en œuvre les recommandations du rapport du CAEDBE, telles qu'elles figurent dans les observations finales du Comité ;	2019			
		République du Cameroun et République du Soudan	6. EXHORTE la République du Cameroun et la République du Soudan à mettre intégralement en œuvre les recommandations du CAEDBE, telles qu'elles figurent dans les décisions du Comité ;	2019			
		États membres	7. ENCOURAGE les États membres à assurer une large diffusion du rapport de cette étude, et à œuvrer à sa mise en œuvre	En cours			
		États membres	8. DEMANDE INSTAMMENT aux États membres de mettre en œuvre intégralement «	En cours			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique : Bâtir une Afrique digne des enfants », adopté en vertu de la Décision du Conseil exécutif (Ex. CL/Dec.977 (XXXI)) de juin 2018.				
		Royaume du Lesotho	12. INVITE le Royaume du Lesotho à accélérer la construction du siège du CAEDBE.	2019			
8.	EX.CL/Dec.1 044(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité 2018 de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples Doc. EX.CL/1126(XXXIV)	États membres	5. ENCOURAGE tous les États membres de l'Union, ainsi que les autres partenaires impliqués dans la défense des droits de l'homme sur le continent, à verser des contributions volontaires généreuses au Fonds pour en assurer la pérennité et le succès	En cours			
		Etats membres concernés	6. EXHORTE les États membres qui n'ont pas encore ratifié le Protocole portant création de la Cour à le faire, et INVITE les États parties à déposer la déclaration requise en vertu de l'article 34 (6), qui permet aux particuliers et	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
9.	EX.CL/Dec.1 045(XXXIV) Décision sur le quarante-cinquième rapport d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples Doc. EX.CL/1127(XXXIV)	COREP	aux ONG de saisir la Cour 6. RÉAFFIRME qu'il est nécessaire de mettre en œuvre de manière urgente et complète le Sous-comité du COREP sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance; 2019	2019			
10.	EX.CL/Dec.1 046(XXXIV) Décision sur le rapport du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption Doc.	États parties à la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption	2. EXHORTE les États parties à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption à initier la procédure de changement du nom du Conseil consultatif ;	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	EX.CL/1128(XXXIV)						
11.	EX.CL/Dec.1 047(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la Commission de l'Union africaine pour le droit international Doc. EX.CL/1130(XXXIV)	Etats membres	6. ENCOURAGE la Commission et les autres organes de l'Union à 'apporter le soutien nécessaire à la CUADI dans l'élaboration de ces études en lui fournissant notamment les informations dont elle pourrait avoir besoin en ce qui concerne les questions de droit international d'intérêt pour l'Union africaine.	En cours			
12.	Doc. EX.CL/1131(XXXIV) EX.CL/Dec.1 048(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques	Etats membres	3. INVITE les États membres à accélérer le rythme des ratifications de l'accord portant création de la Mutuelle (ARC);	2019			
		Etats membres concernés	4. DEMANDE aux États membres intéressés de soumettre leurs offres concernant l'accueil de l'Institution de l'ARC et de l'ARC Ltd au Secrétariat de l'ARC avant la date butoir du 26 avril 2019 ;	Avant le vendredi 26 avril 2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	Doc. EX.CL/1131(XXXIV)						
13.	EX.CL/Dec.1 049(XXXIV) Décision sur le rapport d'activité de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique Doc. EX.CL/1132(XXXIV)	République fédérale démocratique d'Éthiopie	5. INVITE le Gouvernement éthiopien à donner à cette demande une suite favorable, assortie des privilèges et immunités accordées à l'Union africaine.	2019			
14.	EX.CL/Dec.1 050(XXXIV) Décision sur le rapport de l'union et de ses organes pour l'année 2018, et sur la note introductive du Président de la Commission	États membres	10. EXHORTE les États membres à continuer de travailler, en étroite collaboration avec la Commission, les autres organes et Agences spécialisées de l'UA, pour répondre aux problèmes et aux questions soulevées dans le rapport et la note introductive, notamment la ratification et l'appropriation des instruments juridiques,	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	Doc. EX.CL/1134(XXXIV)		la mise en œuvre des décisions et politiques de l'Union, et l'affectation des ressources afin de permettre à ces organes et agences spécialisées de remplir efficacement leurs mandats respectifs, tout en réduisant leur dépendance à l'égard des sources externes de financement.				
15.	EX.CL/Dec.1 051(XXXIV) Doc. EX.CL/1136(XXXIV)	Afrique australe/Groupe africain à New York Région de l'Afrique centrale et Afrique australe/Groupe africain à New York	3. i) Pour les membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour la période de 2020-2022 NB: 2 postes sont à pourvoir pour l'Afrique australe et le Comité demande au Groupe africain à New York de mener les consultations pour la désignation des représentants de ladite région	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			<p>NB : six (6) postes sont à pourvoir deux (2) au titre de la région de l'Afrique centrale ; trois (3) au titre de la région de l'Afrique de l'Est et un (1) au titre de l'Afrique australe et le Comité a demandé au Groupe africain à New York de mener les consultations pour la désignation des représentants desdites régions ;</p>				
		<p>Afrique de l'Est/Groupe africain à New York</p>	<p>3. xvii) au poste de membre du Comité des programme et coordination</p> <p>NB : un (1) poste à pourvoir au titre de la région de l'Afrique de l'Est et le Comité a demandé au Groupe africain à New York de mener les consultations pour la désignation du représentant de la région ;</p>	2019			
		<p>Afrique australe//Centrale et Afrique du Nord/</p>	<p>; 3. xviii) au poste de membre du Conseil d'Administration de la</p>				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
		Groupe africain à New York	<p>Commission des établissements humains NB : deux (2) postes sont à pourvoir au titre de l'Afrique australe et le Comité a demandé au Groupe africain à New York de mener les consultations pour la désignation des représentants de ladite région ;</p> <p>3. xxiii) au poste de membre du Conseil de ONU-Femmes, NB : un (1) poste reste à pourvoir au titre de l'Afrique Australe et le Comité a demandé au Groupe africain à New York de mener les consultations pour la désignation du représentant de ladite région ;</p> <p>3. xxiv) au poste de membre du Comité d'attribution du prix des Nations Unies en matière de population NB : un (1) poste reste à</p>	2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			<p>pourvoir au titre de la rotation entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe / (un) 1 poste reste à pourvoir au titre de la rotation entre l'Afrique Centrale et l'Afrique du Nord et le Comité a demandé au Groupe africain à New York de mener les consultations pour la désignation des représentants desdites régions ;</p>				
		République du Kenya/République de Djibouti	4. DEMANDE , s'agissant des candidatures de la République du Kenya et de la République de Djibouti au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité pour la période 2021-2022, au cours des élections qui auront lieu, à l'occasion de la soixante-quinzième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2020, aux deux pays de poursuivre les consultations jusqu'au mois de juin 2019, en vue de	Avant juin 2019			

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			présenter une candidature unique au titre de la région de l'Afrique de l'Est. Le cas échéant, le Comité prendra une décision lors du prochain sommet en juin 2019				
4.	EX.CL/Dec.1 056(XXXIV) Décision sur la nomination des trois (3) États membres devant désigner chacun un juge auprès du Tribunal administratif ad hoc de l'Union africaine Doc. EX.CL/1150(XXXIV)	Royaume du Maroc/République du Mozambique/République de Namibie	4. INVITE les États membres nommés à désigner des juges auprès du Tribunal administratif d'ici à la fin du mois de février 2019 ;	Fin février 2019			
TRENTE CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF, 4 – 5 JUILLET NIAMEY (NIGER)							

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
5.	EX.CL/Dec.1 057(XXXV) Décision sur les Rapports des Sous-comités du Comité des Représentants permanents (COREP)	Rapport du Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale	45 RAPPELLE la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1031 (XXXIV) de février 2019 sur la représentation aux réunions des partenariats et DÉCIDE de renvoyer le point au Sous-comité sur la Coopération multilatérale pour un examen approfondi en vue de parvenir à un consensus sur cette question tout en continuant d'appliquer toutes les décisions pertinentes du Conseil exécutif et de la Conférence en la matière, à savoir les décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.986 (XXXII) de janvier 2018, EX.CL/Dec.942 (XXX) de janvier 2017, EX.CL/Dec.899 (XXVIII) de janvier 2016 et EX.CL/Dec.877 (XXVII) de juin 2015, et les décisions de la Conférence Assembly /AU /Dec.131 (VII) de juin				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			2006 et Assembly /AU/Dec.635 (XXVIII) de janvier 2017 sur la réforme de l'UA ;				
			<p>49; DEMANDE au Sous-comité sur l'accord de siège et les accords d'accueil des réunions/conférences et au Groupe de travail Ad Hoc sur la répartition géographique équitable, en étroite collaboration avec la Commission, de soumettre :</p> <p>i) Un modèle d'accord type normalisé avec le pays hôte pour l'accueil des institutions et réunions de l'UA. Cet accord type normalisé servira de guide aux États membres dans leurs négociations des accords d'accueil ;</p>				
			ii) Les				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			modalités fixant des critères d'évaluation des offres d'accueil des institutions de l'UA que doivent approuver par les organes délibérants de l'UA ;				
			iii) Un rapport d'évaluation du fonctionnement des organes actuels de l'UA, notamment des modalités d'ouverture et de fermeture des bureaux de liaison, ainsi que de l'évaluation de leur statut actuel ;				
			iv) Des critères révisés pour l'accueil des institutions de l'UA.				
6.	EX.CL/Dec.1 060(XXXV)	États membres	10. RAPPELLE la Charte de l'UA sur la démocratie, les élections et la				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	<p>Décision sur les propositions sur le thème de l'année 2020</p> <p>Doc. Ex.Cl/1155(Xxxv)</p>		<p>gouvernance, ratifiée par les trente-et-un (31) États membres, et INVITE les États membres qui ne l'ont pas fait à ratifier la Charte, conformément à l'article 47, et de rendre compte de sa mise en œuvre tous les deux ans à la Conférence conformément à l'article 47 et 49 de la Charte.</p>				
7.	<p>EX.CL/Dec.1 062(XXXV)</p> <p>DEMANDE INSTAMMENT aux États membres et à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la ratification et l'entrée en vigueur du</p>		<p>3. DEMANDE INSTAMMENT aux États membres et à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la ratification et l'entrée en vigueur du protocole d'amendement à l'Acte constitutif en vue d'inclure l'espagnol comme langue de travail de l'UA avant juillet 2020 ;</p>				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	protocole d'amendement à l'Acte constitutif en vue d'inclure l'espagnol comme langue de travail de l'UA avant juillet 2020)						
8.	EX.CL/Dec.1 063(XXXV) Décision sur les rapports des Comités techniques spécialisés (CTS)	États membres de l'UA concernés	12. INVITE les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier dès que possible l'Accord de la ZLECAf ;				
		États membres (ministres du Commerce	17.. DEMANDE aux ministres du Commerce de faire en sorte que l'Afrique parvienne à obtenir ce poste et contribue au renforcement du système commercial multilatéral				
9.	EX.CL/Dec.1 064(XXXV) Décision sur le rapport d'activité à mi-parcours de	États membres de l'UA concernés	7. INVITE les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au protocole et à déposer la déclaration ;				
		La République-Unie de Tanzanie	8. EXHORTE le Gouvernement de la				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	la cour africaine des droits de l'homme en 2019 Doc. Ex.Cl/1163(XXXV)		République-Unie de Tanzanie, le COREP et la Commission de l'Union africaine, à collaborer avec la Cour dans le cadre du Groupe de travail créé par décision EX.CL/Dec.994 (XXXII), pour prendre les mesures visant à diligenter la construction des locaux permanents de la Cour, en tenant compte de la structure des ressources humaines de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et des peuples ;				
10.	EX.CL/Dec.1065(XXXV) Décision sur le rapport d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	Etats Parties	4. EXHORTE les États parties à soumettre leurs rapports périodiques conformément à l'article 62 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine), à l'article 26 du Protocole de Maputo et à l'article 14 de la Convention de Kampala ;				
		États parties	5. APPELLE les États parties à se conformer aux				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	Doc. EX.CL/1164(XXXV)		demandes de Mesures conservatoires, à mettre en œuvre les décisions rendues dans les Communications de la CADHP auxquelles ils sont parties et à informer la CADHP des mesures prises pour mettre en œuvre ces décisions conformément à l'article 112 du Règlement intérieur de la CADHP ;				
Royaume du Maroc		6. ENCOURAGE le Royaume du Maroc et la CADHP de poursuivre le dialogue concernant sa mission dans le territoire désigné par l'Union africaine comme République arabe sahraouie démocratique, et par les Nations Unies comme Sahara occidental, conformément aux décisions pertinentes précédentes de l'Union africaine ;					
Etats Parties		13.. DEMANDE aux États parties de soumettre, dans les quatorze (14) jours					

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
			avant la date de diffusion de la version révisée, leurs observations écrites sur les rapports d'activité, qui seront joints en annexe dès sa publication.				
11.	<p>EX.CL/Dec.1 067(XXXV)</p> <p>Décision sur le rapport on du Comité ministériel sur les candidatures au sein du système international - Doc.Ex.Cl/11 66(Xxxv)</p>	COREP	<p>5; DÉCIDE AUSSI de charger le COREP d'examiner les candidatures au poste de Juge auprès de la Cour internationale de justice pour la période 2021-2030 et d'approuver la candidature africaine à ce poste d'ici à novembre 2019</p>				
		COREP	<p>6.; DÉCIDE ÉGALEMENT de charger le COREP d'examiner les candidatures de la République du Kenya et de la République de Djibouti au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2021-2022 et d'appuyer la candidature africaine à ce poste avant novembre 2019 ; et d'approuver la candidature africaine à ce poste d'ici</p>				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
12.	<p>EX.CL/Dec.1 068(XXXV)</p> <p>Décision sur le rapport du comité ministériel sur les défis de la Ratification/A dhésion et mise en œuvre des traités de l'OUA/UA Doc. Ex.Cl/1167(XXV)</p>	<p>Etats membres concernés</p>	<p>novembre 2019 ;</p> <p>4. DEMANDE aux États membres qui ne l'ont pas encore fait :</p> <p>a) d'établir des Comités sectoriels nationaux sur les défis de la ratification/adhésion et de la mise en œuvre des traités de l'OUA/UA, qui serviront de points focaux nationaux chargés de communiquer au Comité ministériel, par l'intermédiaire de la Commission, les informations sur les efforts déployés et les défis auxquels chaque État membre est confronté en ce qui concerne la ratification/adhésion et la mise en œuvre des traités de</p>				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
		Etats membres	l'OUA/UA b) répondre à la Commission sur sa demande d'informations sur les Comités sectoriels nationaux afin de permettre à la Commission de compiler des statistiques sur les États membres qui ont créé des Comités sectoriels nationaux et qui n'en ont pas.				
		États membres de l'UA concernés	10.; ENCOURAGE les États membres qui n'ont pas encore ratifié certains traités de communiquer à la Commission les informations pertinentes concernant les défis qui les ont empêchés de le faire				
13.	EX.CL/Dec.1 071(XXXV) Décision sur le rapport du Comité	États membres de l'UA concernés	4. FÉLICITE les États membres qui sont à jour dans le versement de leurs contributions, notamment la République centrafricaine pour avoir épongé ses				

No.	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Calendrier de mise en oeuvre	Mesure prise	Niveau de mise en oeuvre (Partiellement, entièrement ou pas du tout)	Défis et voie à suivre
	ministériel sur le barème des contributions et les contributions		arriérés, et DEMANDE INSTAMMENT aux États membres qui ne l'ont pas fait de verser leurs contributions statutaires conformément à leurs obligations financières envers l'Union ;				
		COREP	5.DEMANDE à la Commission de tenir des consultations avec les États membres sur l'élaboration des modalités de mise en œuvre du régime de sanctions renforcé et de soumettre un rapport d'ici février 2020;				
14.	EX.CL/Dec.1 072(XXXV) Décision sur la sélection du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	Etats membres intéressés	7. DEMANDE aux États membres de l'UA d'envisager de présenter des candidats compétents au Comité ministériel de l'UA sur les candidatures au système international pour le poste de directeur général de l'OMC d'ici au 30 novembre 2019, en vue de faire approuver un candidat lors de la session ordinaire de février 2020;	Février 2020			

B.DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION, TRENTE- DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE, 10 – 11 FÉVRIER 2019, ADDIS-ABÉBA (ÉTHIOPIE) ET DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE, 7 JUILLET 2019, NIAMEY (NIGER)

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
33.	Assembly/AU /Dec.714(XXX II) Décision sur la Zone de libre-échange continentale africaine Doc. Assembly/AU/4(XXXII)	États membres de l'UA concernés	11. PRIE INSTAMMENT les autres États membres qui ne l'ont pas encore fait de signer l'Accord établissant la ZLECAf avant son premier anniversaire ;	Avant juillet 2019			
		États membres de l'UA concernés	12. PRIE ÉGALEMENT les autres pays à le faire dès que possible avant le premier anniversaire	Avant juillet 2019			
		Ministres du Commerce de l'UA	13. DEMANDE aux ministres de l'Union africaine du commerce de : i) i) soumettre les listes de concessions tarifaires et les listes d'engagements spécifiques sur le commerce des services conformément aux modalités convenues à la 12e session extraordinaire de la	Février 2020			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			Conférence en juillet 2019 et à la 33e session ordinaire de la Conférence de février 2020 de la Conférence, respectivement, pour adoption ; et				
		Ministres du Commerce de l'UA	ii) Conclure les négociations sur les protocoles sur l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle, le commerce des services concernant les sept (7) autres secteurs au-delà des cinq (5) secteurs prioritaires des services et de soumettre les projets de textes juridiques à la session de janvier 2021 de la Conférence pour adoption par le Comité technique spécialisé sur la justice et les questions juridiques.	Janvier 2021			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
		République du Niger	14. DEMANDE au Leader désigné par ses pairs pour promouvoir la ZLECAf, S.E. M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, de soumettre un rapport à mi-parcours sur la ZLECAf au 12e Sommet extraordinaire en juillet 2019	July 2019			
34.	Assembly/AU /Dec.715(XXX II) Décision sur le partenariat avec l'Union européenne post 2020 Doc. Assembly/AU/ 5(XXXII)	COREP	3. DEMANDE au Président de la Commission, en collaboration avec le COREP, de poursuivre les efforts en vue de la conclusion, dans les délais prévus, d'un partenariat renforcé de continent-à-continent, afin de permettre à la partie africaine d'entamer des négociations à ce sujet avec l'Union européenne à l'occasion de la deuxième réunion ministérielle UA-EU qui se tiendra en Afrique d'ici à la fin de 2019, et du prochain Sommet UA-EU en 2020 ;	2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
35.	Assembly/AU/Dec.718(XXXII) Décision sur le rapport du conseil de paix et de sécurité, sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique Doc. Assembly/AU/6(XXXII)	Soudan et Soudan du Sud	6. APPELLE les deux pays à trouver une solution au statut final d'Abyei, afin de renforcer davantage la sécurité de leur frontière commune et les ENCOURAGE à poursuivre également leur coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA afin de régler les questions pendantes, telles que mentionnées dans l'Accord de coopération relatif à leur frontière commune, y compris Abyei et les autres zones litigieuses	2019			
		CPS	8. ENCOURAGE le CPS, avec le soutien de la Commission, y compris à travers le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, à continuellement interagir sur les dynamiques en cours dans la Corne de l'Afrique. SOULIGNE à cet égard, la nécessité de consultations intensifiées à divers niveaux pour l'organisation rapide de la	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			Conférence sur la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique, conformément à sa décision Assembly/AU/Dec.472 (XX) adoptée lors de la 20ème Session ordinaire, tenue les 27 et 28 janvier 2013;				
		Guinée Bissau	12.. ENCOURAGE le gouvernement et les parties en Guinée-Bissau à élaborer et assurer l'adoption d'un Code de conduite, conformément aux valeurs partagées et aux instruments pertinents de l'UA, y compris la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.	2019			
		Algérie, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Libye, Niger, Nigeria et Soudan	14. DEMANDE aux Etats membres de la Commission du bassin du Lac Tchad à appuyer l'élaboration d'une feuille de route d'une feuille de route claire et d'une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie	2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
		République arabe d'Égypte	15. FÉLICITE la République arabe d'Égypte et la Commission pour leur rôle actif dans les efforts visant à opérationnaliser le Centre de l'UA pour la Reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), APPELLE à accélérer la conclusion de l'accord de siège pour le Centre.				
		Etats membres	15 ENCOURAGE les États membres à apporter les ressources nécessaires, en particulier les fonds nécessaires, pour soutenir la pleine opérationnalisation du Centre.	En cours			
		États membres	18.. LES ENCOURAGE à élaborer des stratégies nationales globales de lutte contre le terrorisme couvrant la prévention, la réponse, la reconstruction et le développement socio-économique.	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
		États membres	18. APPELLE les États membres à promouvoir les échanges d'expérience dans les efforts visant à contrer le discours de haine et l'extrémisme violent	En cours			
		CPS	21. ENCOURAGE , à cet égard, le CPS, en collaboration avec les CER/MR, à poursuivre ses efforts et ATTEND AVEC INTERET les conclusions finales des efforts en cours, en particulier des propositions concrètes sur la réforme du CPS ;	2019			
		A3 et le groupe africain à New York	22. Demande à tous les A3 et le Groupe africain à New York à collaborer étroitement en vue de faciliter l'adoption de cette résolution historique	2019			
		CPS	22. Prie le CPS de collaborer étroitement avec la Commission afin de trouver les meilleurs moyens d'améliorer l'appui au travail de l'A3 à New York.	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
36.	Assembly/AU /Dec.719(XXX II) Décision sur la quatrième Rapport du Conseil de Paix et de sécurité de l'UA sur la mise en œuvre de la feuille de route principale sur les mesures pratiques de Faire Taire les Armes en Afrique en 2020	CPS	4.. S'ATTEND à un rapport plus exhaustif qui doit être soumis à la session ordinaire de la Conférence en janvier/février 2020.	Février 2020			
		Etats membres`	5. INVITE tous les Etats membres, les CER /MR et la société civile et d'autres partenaires à redoubler d'efforts ainsi que les Nations efforts pour veiller à ce que le projet phare de l'Union africaine sur le silence des armes soit efficacement				
		Etats membres concernés	6. EXHORTE tous les autres Etats membres à émuler ces efforts et à donner plus de visibilité au mois de l'Amnistie en Afrique en septembre de chaque année.	Annuellement			
		Etats membres	12. INVITE les Etats membres à intensifier leurs efforts pour prévenir le détournement, la circulation illicite des armes légères et de petit calibre y compris par la ratification et la mise en œuvre effective des	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			instruments africains, régionaux et internationaux pertinents				
		Etats membres concernés	13. INVITE les Etats membres qui ont des obligations d'arriérés importants conformément à la convention sur l'interdiction des mines anti-personnel à consolider leurs engagements conformément à l'engagement de Maputo de 2025.	En cours			
		Etats membres concernés	14. INVITE les Etats membres qui ne l'ont pas fait à ratifier le traité de Pelindaba ainsi que les conventions sur les armes biologiques et chimiques	En cours			
		Tous les Etats membres	16. ENCOURAGE tous les Etats membres à soumettre, en temps voulu leurs rapports sur leur mise en oeuvre de la feuille de route principale dans ses cinq dimensions clés <i>notamment les aspects</i>	2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			politiques, sociaux, économiques et environnementaux et juridiques pour permettre d'avoir une vue d'ensemble sur les tendances actuelles dans la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA;				
		PSC	18. INVITE le CPS à prendre les mesures, avec l'appui de la Commission, pour l'élaboration de la feuille de route principale de l'UA, en étroite collaboration avec les parties prenantes concernés qui sera soumis à la session ordinaire de la Conférence en janvier/février 2020 en vue de faire le bilan des défis en vue de la date limite de décembre 2020 sur le silence des armes en Afrique	Fév 2020			
37.	Etats membres		5. INVITE instamment les États membres à examiner les recommandations qui y sont contenues en vue d'améliorer la bonne gouvernance et de partager les meilleures pratiques en la	2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			matière au niveau des pays et du continent ;				
		Etats membres	6. INVITE INSTAMMENT les États membres à élaborer des rapports nationaux sur la gouvernance comme outil d'autoévaluation de la gouvernance, conformément aux recommandations formulées dans le Rapport	2019			
38.	Assembly/AU/Dec.721(XXX II) Mécanisme d'évaluation par les pairs	États membres de l'UA concernés	12. ENCOURAGE un nombre plus important d'États membres à adhérer au MAEP, conformément à la Déclaration Assembly/AU/Decl. 4(XXX) de la Conférence, adoptée à la trentième session ordinaire de la Conférence qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en janvier 2018 ainsi qu'à la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1 (XI), adoptée par la onzième session extraordinaire de la Conférence de l'Union	2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			africaine, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en novembre 2018, où la Conférence a exhorté les autres États membres à accélérer leur adhésion au MAEP, en vue d'atteindre l'universalité d'ici 2023, comme envisagé dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;				
39.	Assembly/AU/Dec.722(XXXII) Décision sur le rapport du comité de haut niveau sur la Libye Doc. Assembly/AU/9(XXXII)	Rapport du Comité africain de Haut niveau sur la Libye	8. INVITE , le Comité de Haut Niveau à poursuivre ses contacts avec toutes les parties prenantes Libyennes en vue de parvenir à un large consensus sur les modalités d'organisation du Forum	2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
40.	Assembly/AU /Dec.723(XXX II) Décision sur la Conférence sur le Climat de Katowice (UNFCCC COP 24) Et les engagements de l'Afrique sur la Conférence mondiale sur le changement climatique à la COP25/CMP 15 Doc. Assembly/AU/10(XXXII)	Etats membres	20.. ENCOURAGE les pays africains à ratifier l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal comme instrument pour intensifier les efforts en vue de la lutte contre le changement climatique ;	2019			
41.	Assembly/AU /Dec.724(XXX II) Décision sur le réforme du Conseil de sécurité des	Le Comité des Dix (C10)	8.DEMANDE : i) au Comité des Dix chefs d'État et de gouvernement de poursuivre le dialogue aux plus hauts niveaux	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
	Nations Unies Doc. Assembly/AU/13(XXXII)		politiques, notamment avec les cinq membres permanents du CSNU, en vue de faire progresser la Position africaine commune sur la Réforme du CSNU;				
		Le Comité des 10 (C10)	i) au Comité des Dix de continuer également à intensifier ses relations avec d'autres groupes d'intérêts et groupes régionaux et avec les parties prenantes en vue de mettre à profit les progrès réalisés dans la promotion de la Position africaine commune sur la Réforme du CSNU; à cet égard, ENCOURAGE le Comité des Dix à continuer de tenir ses réunions de haut niveau en marge du Sommet de l'Union africaine ;				
		L'ensemble des États membres de	iii) A tous les États membres de l'Union africaine d'inclure dans leurs déclarations				

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
		l'UA	nationales à l'ouverture de la soixante-quatorzième (74e) session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019, les termes clairs d'usage pour faire avancer la Position africaine commune, et de réitérer l'appel à une réforme globale du CSNU ;				
		L'ensemble des États membres de l'UA	iv) Tous les États membres de l'Union africaine à inclure la question de la réforme du CSNU dans leurs priorités de politique étrangère dans leurs engagements avec des partenaires non africains, en particulier, la nécessité de corriger, sans plus tarder, l'injustice historique que le continent africain continue de supporter.				

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
42.	Assembly/AU/Dec.725(XXXII) Décision sur le rapport sur la Malaria Doc. Assembly/AU/14(XXXII)	Etats membres	4.; EXPRIME SA PRÉOCCUPATION face au ralentissement des progrès en matière d'élimination du paludisme et INVITE les États membres à accroître les ressources nationales nécessaires pour parvenir à l'élimination du paludisme d'ici à l'an 2030;	En cours			
		Etats membres	6. DEMANDE également aux États membres, avec le soutien de la CUA, des CER, du Partenariat FRP pour l'élimination du paludisme, de l'ALMA ainsi que des partenaires, d'accélérer la création des conseils nationaux sur l'élimination du paludisme et des fonds nationaux de lutte contre le paludisme aux fins de susciter l'engagement politique et d'accroître les investissements nationaux de la part du secteur public et du secteur privé;	En cours			
		Etats membres	8. DEMANDE aux États membres, avec le soutien de la CUA, du Partenariat FRP	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			pour l'élimination du paludisme, de l'ALMA, ainsi que des partenaires, d'œuvrer à la création d'un environnement propice et de garantir la disponibilité des produits antipaludiques de nouvelle génération, qui soient abordables, efficaces et sans danger, par le biais de l'harmonisation de la réglementation et du soutien à la production locale ainsi qu'aux initiatives innovantes visant à accroître la disponibilité et la flexibilité de ces produits ;				

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
		Etats membres	9. DEMANDE EN OUTRE aux États membres de faire pleinement usage, dans toute la mesure du possible, du droit d'utiliser les dispositions contenues dans l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce et dans les déclarations ultérieures, ainsi que les articles visant à promouvoir l'accès aux médicaments pour tous;	En cours			
		Président de l'ALMA	10. DEMANDE ÉGALEMENT au président de l'ALMA de présenter un rapport annuel à la Conférence sur les progrès accomplis en matière de lutte contre le paludisme en Afrique.	Annuellement			
43.	Assembly/AU /Dec.726(XXX II) Décision sur le rapport sur la lutte contre le terrorisme et	Tous les Etats membres	9. RÉITEÈRE SON APPEL à tous les Etats membres de se porter volontaire pour la fourniture des ressources au Fonds spécial pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
	l'Extrémisme violent en Afrique Doc. Assembly/AU/17(XXXII)		violent en Afrique, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.614 (XXVII), adoptée à la 27ème session ordinaire tenue à la Conférence, à Kigali (Rwanda), en juillet 2016.				
44.	Assembly/AU/Dec.727(XXXII) Décision sur la campagne d'élimination du mariage des enfants en Afrique Doc. Assembly/AU/24(XXXII)	Etats membres concernée	2. INVITE les autres Etats membres qui ne l'ont pas encore à lancer et exécuter la campagne	2019			
45.	Assembly/AU/Dec.730(XXXII) Décision sur le suivi de la création de l'Observatoire de la migration en Afrique au Maroc	Etats membres	7. INVITE les Etats membres et les partenaires au développement à fournir l'appui technique et financier nécessaires à l'AMO et ses programmes	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
46.	Assembly/AU /Dec.735(XXX II) Décision sur le projet d'instruments juridiques	Etats membres	2. INVITE les Etats membres à signer et ratifier les instruments juridiques précités le cas échéant pour leur permettre l'entrée en vigueur dès que possible	En cours			
47.	Assembly/AU /Dec.737(XXX II) Décision sur la dynamisation de l'engagement politique en vue de l'élimination de la MGF en en Afrique	Etats membres	8. INVITE les Etats membres à exécuter l'Initiative sur l'élimination de la mutilation génitale féminine en se focalisant sur les normes sociales et les dimensions culturelles en se penchant sur la pratique de la MGF en mettant en œuvre des cadres législatifs solides , en allouant des ressources internes en encourageant l'utilisation des données probantes, la présentation régulière des rapports l'engagement de la société civile et les groupes communautaires dans l'élimination de la MGF	En cours			
48.	Assembly/AU /Dec.738(XXX II) Décision sur la	Tous les Etats membres à New York	5. INVITE tous les Etats membres africains à New York, au cours de l'examen du point de l'ordre du jour par	r l			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
	Cour pénale internationale Doc. EX.CL/1138(X XXIV)		l'Assemblée générale des Nations unies, à soutenir le transfert de la requête de l'avis consultative à la CIJ afin que tous les Etats, en particulier ceux qui sont parties au statut de Rome de la CIJ à obtenir la clarté sur cette question des immunités				
		Groupe africain à New York et la Haye	8. DEMANDE au groupe africain à New York et à la Haye de convoquer le groupe de travail des experts au sein de ses membres pour proposer une déclaration sur la clarification interprétative de la relation entre les Articles 27 98, et les autres questions litigieuses relatives aux obligations conflictuelles des Etats parties en vertu du droit international	2019			
		Groupe africain à New York	9. DEMANDE : i) à la Commission et au groupe des pays africains à New York de veiller à ce que les décisions des organes délibérants	2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			de l'UA soient communiquées lors des discussions sur la compétence universelle au Sixième Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies et de faire des recommandations au Sommet sur la manière de faire avancer ce débat, vu l'impasse apparente observée au niveau du Sixième Comité;				
49.	Assembly/AU /Dec.745(XXX II)	Le comité de rédaction	<p>3.. DECIDE que :</p> <p>ii) le comité de rédaction, assisté de la Commission, devrait élaborer son projet de règlement intérieur pour examen et adoption par la 35e session ordinaire du Conseil exécutif qui se tiendra à Niamey (Niger) en juillet 2019.</p>	Juillet 2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
50.	Assembly/AU /Dec.747(XXX II) Décision sur la décolonisation des archipels de Chagos	Groupe africain à New York	6.; INSTRUIT les membres du Groupe africain à New York de soutenir, par toutes les actions nécessaires, à l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de contribuer à la décolonisation immédiate et totale de Maurice, y compris conformément aux exigences de l'Avis consultatif une fois qu'il aura été rendu par la Cour et reçu par l'Assemblée générale des Nations Unies. ;	En cours			
51.	Assembly/AU /Decl.1(XXXII) Déclaration sur le rapport d'activité sur Aids Watch Africa (AWA): Conclusion de la réunion de haut niveau sur le financement par les Leaders en matière de	Etats membres	4. viii) APPELER les États membres à renforcer leurs capacités de gestion des finances publiques pour améliorer la collecte des impôts et / ou accroître la part des recettes fiscales collectées en pourcentage du PIB, grâce à une fiscalité générale équitable et efficace et à un meilleur système de collecte des recettes, et à renforcer les capacités des ministères des Finances et des	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
	santé Doc. Assembly/AU/ 20(XXXII)		Administrations fiscales pour atteindre ces objectifs;				
	52. Assembly/AU /Decl.2(XXXII) Déclaration sur la reconnaissance du 400ème anniversaire de la Traite	Tous les Etats membres	4. ix) INVITER les Etats membres à réorienter les dépenses en santé et les systèmes de santé pour cibler les maladies et les conditions à travers le cycle de vie qui ont un impact très important sur la mortalité et le développement du capital humain et la panoplie des interventions dans la lutte contre les fléaux	En cours			
			3. INVITE également tous les Etats membres à examiner les politiques d'immigration, économiques et culturelles qui permettent aux Africains descendants des victimes et survivants de la traite négrière à se reconnecter et				

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
	négrière transatlantique		à reprendre contact avec leurs frères du continent africain.				
53.	Assembly/AU /Decl.4(XXXII) Déclaration de la Réunion du Leadership africain sur Investir dans la santé "Engagements d'Addis-Abeba vers la responsabilité partagée et la solidarité mondiale"	Member States	5. INVITE EGALEMENT les Etats membres et les partenaires à mettre intégralement en œuvre le Plan pharmaceutique africain pour l'Afrique et l'harmonisation de la réglementation en vue de l'accès accru et à portée des bourses des médicaments de qualité et des vaccins et de nouvelles technologies de santé y compris des produits génériques et négociés des prix abordables pour les vaccins et les médicaments pour les maladies prioritaires	On-going			
54.	Assembly/AU /Decl.5(XXXII) Annex Annexe à la Déclaration sur la 11ème réunion ordinaire du CTS sur la défense, la	CPS	4. INVITE le CPS à intensifier ses efforts sur la voie à suivre pour l'harmonisation l'ACIRC dans le cadre de la FAA	2019			
		Etats membres	6. ENCOURAGE les États membres à examiner le projet de Stratégie de l'UA sur la gouvernance des frontières et à soumettre,	Avril 2019			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
	sécurité et la sûreté (STCDSS) Addis-Abeba, 12 octobre 2018		dans un délai maximum de trois mois, des contributions écrites à la Commission, afin de lui permettre de soumettre, à nouveau, le document à la prochaine réunion du CTSDSS;				
		CPS	8. EXHORTE le Conseil de Paix et de Sécurité et le Comité d'État-major, à visiter la Base Logistique Continentale (BLC) et à donner des orientations stratégiques sur l'utilisation des équipements, y compris leur utilisation éventuelle par les opérations de soutien à la paix actuelles;	2019			
		Etats membres	10. PRIE INSTAMMENT les États membres de fournir un soutien supplémentaire au BEC en ce qui concerne les installations de stockage, l'entretien des équipements et le personnel;	En cours			
		Etats membres	18. DEMANDER INSTAMMENT aux États membres à envisager de fournir des capacités additionnelles pour la	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			Capacité de Déploiement Rapide de la FAA ;;				
		Etats membrs	20. APPELE les États membres à veiller à ce que la politique en matière de Conduite et de Discipline dans les OSP et le projet de politique sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans les OSP, une fois adoptés, soient intégrés dans les législations nationales et les efforts de formation ;	2019			
55.	Assembly/AU /Decl.8(XXXII) Déclaration sur le thème de l'année de l'UA en 2019: "L'année des réfugiés, des rapatriés et des PDI: Vers des solutions durables au déplacement forcé en	Tous les États membres	A) A l'occasion du 50e anniversaire de la Convention de l'OUA régissant les Aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique et du 10e anniversaire de la Convention de Kampala: 1.; DEMANDONS à tous les États membres de signer, de ratifier, d'intégrer et d'appliquer la Convention de l'OUA régissant les Aspects spécifiques des problèmes	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
	Afrique ”	<p>États membres</p>	<p>des réfugiés en Afrique et la Convention de l'UA sur les déplacés internes, ainsi que les autres cadres politiques pertinents traitant des déplacements forcés et des crises humanitaires associées, y compris la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire.</p> <p>2. DEMANDONS aux États membres, à la Commission, aux partenaires aux affaires humanitaires et au développement de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de ces instruments et de renforcer les structures de contrôle du respect et de l'obligation redditionnelle ;</p>	En cours			
		<p>Etats membres</p>	<p>B) Sur la lutte contre les causes profondes:</p> <p>6.PRIONS INSTAMMENT les États membres de prévenir les déplacements forcés en comprenant mieux les facteurs qui les motivent et</p>	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			d'égalité homme-femme et autonomisation des jeunes: 25. INVITONS les États membres et les parties prenantes concernés à veiller à ce que la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix et au renforcement des capacités grâce à la gestion des risques soient renforcés ;				
		Etats membres	H) Financement de l'aide humanitaire : 27. PRIONS les États membres et la communauté internationale de redynamiser et de mettre en œuvre les mécanismes visant à assurer le partage des responsabilités au niveau mondial, dans le but de trouver des solutions durables au déplacement forcé.	En cours			
		Etats membres	I) ; coopération au niveau mondial : 30. DEMANDONS aux États membres de redynamiser et de mettre en œuvre les	En cours			

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
			mécanismes de partenariats et de partage de responsabilités au niveau mondial, susceptibles d'aider à trouver des solutions durables aux causes profondes des déplacements forcés.				
		Président de la République de la Guinée Equatoriale	K) Thème de l'année 2019: 36. DEMANDONS au (Président de la République de Guinée équatoriale) de diriger les activités inscrites dans le cadre de la promotion de ce thème, et de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision au Sommet de l'UA de février 2020.	2019			
DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE, 7 JUILLET 2019, NIAMEY (NIGER)							
56.	Ext/Assembly /AU/Dec.1(XII) Décision sur le lancement de la phase opérationnelle de la Zone	Etats membres concernés	6. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la signature de l'accord par le Bénin et le Nigeria, ce qui porte le nombre de signatures à cinquante-quatre Etats membres et INVITE les Etats				

No	Référence de la décision	Etats membres	Action requise	Délai d'exécution	Mesure prise	Niveau de mise en œuvre (Partiellement, entièrement et pas du tout)	Défis et voie à suivre
	de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)		membres qui n'ont pas signé ou ratifié l'accord de la ZLECAf à le faire en temps				
		Etats Parties	14.. INVITE les États parties à assurer la viabilité de l'Accord sur la ZLECAf en continuant à lui apporter le soutien nécessaire, notamment financier, politique et technique, et à fournir à temps l'information requise ;				
		République du Niger	19. DEMANDE au Leader désigné par ses pairs pour promouvoir la ZLECAf, S.E. M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, de présenter un rapport d'activités sur la ZLECAf à la session de la Conférence de l'UA, de février 2020.	Fév 2020			

PREMIÈRE RÉUNION SEMESTRIELLE DE COORDINATION ENTRE L'UNION AFRICAINE, LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES ET LES MÉCANISMES RÉGIONAUX, 8 JUILLET 2019, NIAMEY (NIGER)						
57.	MYCM/Decl.1(l) Déclaration de Niamey de la première réunion de coordination entre l'UA et les CER sur la poursuite de l'Agenda d'intégration	Etats membres	<p>NOTONS LA NÉCESSITÉ d'améliorer le niveau d'intégration au sein des CER ainsi qu'au niveau continental et APPELONS les États membres, les CER et la Commission à renforcer leur collaboration dans la mise en œuvre du programme d'intégration africaine</p>			
			<p>INVITONS les États membres à affecter des ressources nationales suffisantes à la mise en œuvre de l'Agenda de l'intégration;</p>			
			<p>DEMANDONS aux États membres, aux CER, à la Commission et à l'ADUA-NEPAD et à toutes les autres parties prenantes de mobiliser les ressources suffisantes sur une base durable, afin de renforcer l'intégration régionale, notamment en mettant à profit les partenariats de l'UA en vue de la réalisation de l'Agenda de l'intégration continentale ;</p>			

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2020-02-07

Report of the Commission on the Implementation of Previous Decisions of the Executive Council and the Assembly January and July 2019

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8359>

Downloaded from African Union Common Repository